

Aalbeke – Bondues – Bousbecque – Halluin
Linselles – Menin – Mouvaux – Neuville en Ferrain
Reckem – **Roncq** – Tourcoing

HISTOIRE DE RONCQ

Abbé Alphonse-Marie Coulon

(augmentée de la table des patronymes)

<http://www.lillechatellenie.fr>

Ce livre a été publié en 1902 par l'abbé Alphonse-Marie Coulon (1847-1927). Ce prêtre originaire de Mouscron occupa deux postes, l'un comme vicaire à Reckem, l'autre comme curé au Mont d'Halluin où il termina sa vie. Il écrivit plusieurs livres d'histoire et de religion dont des histoires locales: Reckem, Dadizeele, Wevelghem, Mouscron, Roncq et Halluin.

J'ai numérisé le livre et, par un procédé de reconnaissance de caractères, retranscrit la totalité sur traitement de texte. Diffusé ensuite au format PDF qui permet de conserver la mise en pages telle qu'à l'origine.

Malgré l'automatisation de la tâche et la relecture de l'ouvrage il est possible que des fautes de "frappe" subsistent. Si vous en rencontrez faites-le moi savoir: christophe@lillechatellenie.fr. Je vous enverrai le fichier corrigé en retour. Sachez aussi que tout livre d'histoire est susceptible de comporter des erreurs d'interprétation, de lecture ou de prises de notes par l'auteur.

Le but de cette publication est la diffusion au plus grand nombre de livres anciens et rares concernant l'histoire locale. Ces ouvrages sont aujourd'hui libres de droits puisque leur auteur est décédé depuis plus de 70 ans. Vous pouvez donc rediffuser ce document sans limite.

Christophe Yernaux

HISTOIRE
DE
RONCQ

D'APRÈS

LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PAR

L'Abbé Alphonse-Marie COULON.



COURTRAI
IMPRIMERIE MÉCANIQUE DE VEUVE NYS & FILS,

31, Rue de Sweveghem, 31.

IMPRIUMATUR.

Brugis, 4 Octobris 1902.

E. REMBRY, Vic. Gen.

IMPRIMATUR.

Cameraci, 15 Octobris 1902.

J.-B. CARLIER, Vic. Gen.

PREFACE



Le nom de la ville de Roncq apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1055. Il nous a été impossible de reproduire les principaux événements qui s'y sont passés depuis cette époque, à cause de la pénurie de documents.

L'église n'a point d'archives et l'hôtel-de-ville ne possède qu'un seul registre, intitulé : Livre aux Résolutions du Greffe de Roncq, commençant au Saint Remy mil sept cent soixante-neuf. Quant aux registres de l'état civil, ils ne sont pas anciens. Ceux des baptêmes existent depuis 1647, avec une lacune de 1690 à 1694; ceux des décès et des mariages commencent en 1694.

Nous avons trouvé des renseignements pour cette localité dans les Archives Départementales du Nord à Lille, et dans celles de l'ancien Évêché de Tournai, actuellement au dépôt des archives de l'État à Mons.

Nous en avons recueilli aussi dans les documents délaissés par Jacques-Albert Carton, qui fut greffier et le premier notaire de Roncq, et conservés dans les archives notariales de Roncq. Il fut nommé notaire par lettres royales du 30 novembre 1757, après la mort de son père Pierre-Philippe Carton, greffier de Neuville, qui avait acquis le 12 Août 1717, de maître Antoine-Richard Lesaffre, un des trente-deux offices de notaire royal de la châtellenie de Lille et du pays de l'Alleu, et qui avait eu sa résidence à Neuville en Ferrain.

Nous avons orné cette monographie de trois gravures : Une vue de l'église et de son contour en 1590, qui se trouve dans le registre n°15, des archives de Comines et Halluin, reposant aux archives de l'État à Gand; une vue du château

de la seigneurie de Crequillon, appartenant au seigneur de Roncq en 1644, et conservé dans le registre n° 16823 de la section des manuscrits à la bibliothèque royale de Bruxelles; ⁽¹⁾ enfin le portrait de monsieur Delehay, fait en 1874, et offert à ce regretté curé, à l'occasion de la consécration de l'église.

Nous n'avons épargné aucune fatigue ni labeur, pour rendre cette monographie aussi complète que possible. Nous espérons qu'elle sera favorablement accueillie par la population de Roncq. Nous espérons que la lecture de ses pages procurera aux habitants de Roncq des heures d'agréable délasserment, leur rappellera le souvenir de leurs ancêtres si religieux, les attachera de plus en plus à la foi si pratique de leurs pères, et retrempera leur ardeur pour le bien et la vérité.

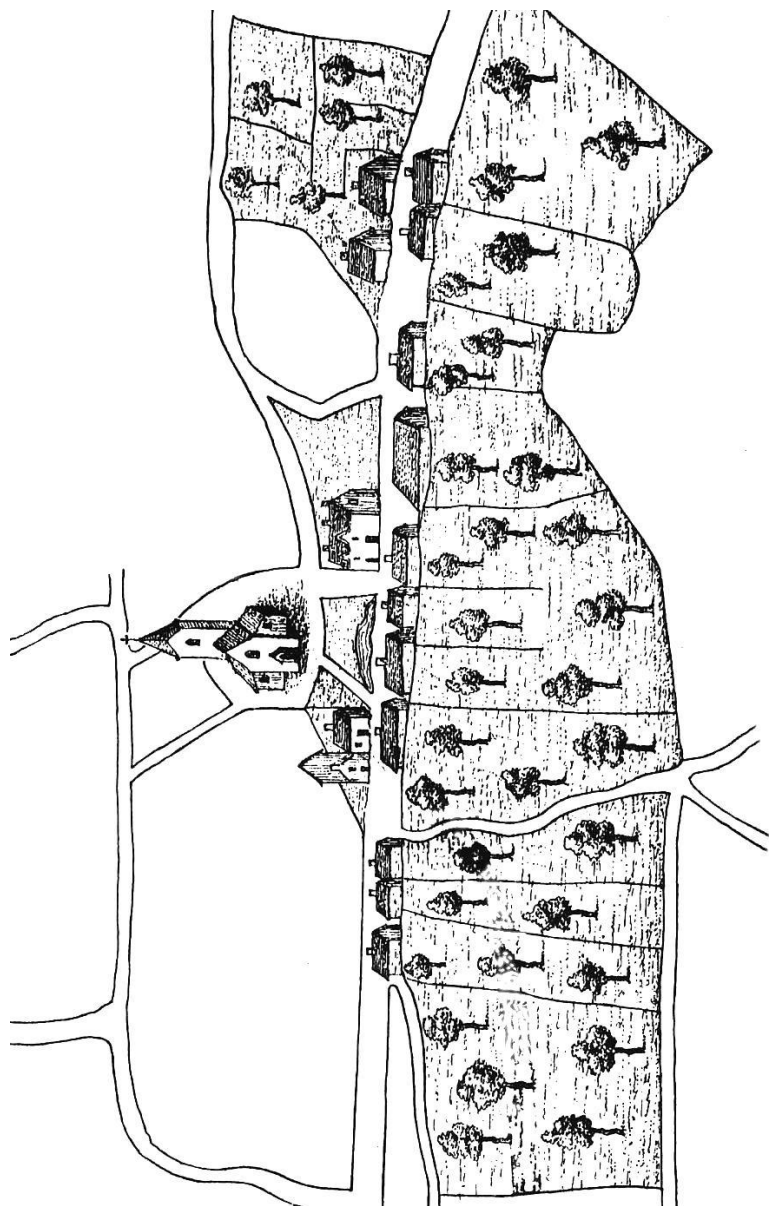
L'impression de cette histoire touchait à sa fin, quand survint le Samedi 23 août 1902, la mort de monsieur Jean Baptiste Villain, premier curé de Saint Roch à Roncq. Né à Boussières en 1834 et ordonné prêtre en 1860, il fut vicaire à Landas pendant deux ans, puis à Roncq pendant cinq ans. En 1867 il fut nommé curé de la paroisse de Saint Roch, qui venait d'être créée. Prêtre de grande vertu et de grand mérite, il s'est consacré au bien spirituel de ses paroissiens, il s'est attaché à achever et à embellir la maison de Dieu, et il s'est particulièrement distingué par ses soins et ses démarches pour le soutien des deux écoles libres de sa paroisse. Sa mémoire sera en bénédiction dans la paroisse de Saint Roch.

Alphonse-Marie Coulon.

Fête de Notre-Dame des sept Douleurs, 21 Septembre 1902.



¹ Ce château était situé, à l'emplacement du château de Monsieur Julien Lagache -Delattre.



CONTOUR DE L'EGLISE DE RONCQ EN 1590



PREMIERE PARTIE.



CHAPITRE I.



TOPOGRAPHIE.



RONCQ est une charmante localité, située au nord de la France, à quatre kilomètres de la frontière belge. Elle fait partie de l'arrondissement de Lille et du canton nord de Tourcoing. Elle est bornée à l'est par le village de Neuville et à l'ouest par celui de Linselles, au nord par la ville d'Halluin et au sud par celle de Tourcoing.

Elle est distante de 14 kilomètres de Lille, de 5 de Tourcoing, de 3 de Neuville, de 4 de Bondues, de Linselles, d'Halluin et de Bousbecque.

Elle est traversée par la route nationale d'Halluin à Lille. Des pavés la mettent en communication avec Linselles, Bousbecque, Neuville et la frontière belge.

Elle est citée pour la première fois avec le titre de ville dans l'annuaire statistique du département du Nord de l'année 1884, à cause que sa population excède 5,000 habitants.

Sa superficie, d'après la contenance cadastrale, comprend 1,056 hectares et sa population, selon le recensement du 25 Mai 1901, s'élève à 6,678 habitants.

Avant le concordat de 1801, la paroisse de Roncq appartenait à l'évêché de Tournai et au décanat de Tourcoing. Depuis le concordat elle fait partie de l'archidiocèse de Cambrai et du décanat de Tourcoing Notre-Dame.

La ville de Roncq est dotée de deux églises. Celle de Saint Piat est desservie par un curé et deux vicaires. Celle de Saint Roch par un curé.

La paroisse de Saint Piat a pour les garçons une école libre, tenue par les Petits Frères de Marie, et une école communale, tenue par trois instituteurs laïques, et pour les filles, une école tenue par les Sœurs de Sainte Thérèse, de la maison d'Avesnes. La paroisse de Saint Roch a pour les garçons une école libre, tenue par les Petits Frères de Marie, et une école communale, tenue par un instituteur laïque; pour les filles, elle a une école libre, tenue par les Filles de la Croix, dites de Saint André, et une école communale, tenue par deux instituteurs laïques.

La ville de Roncq possède un bureau de poste depuis 1876, un bureau télégraphique depuis 1877, et une station de la voie ferrée de Menin à Tourcoing.

Il y a pour le service de la douane un lieutenant dont la juridiction s'étend sur Linselles, Bousbecque, Halluin, Neuville et Roncq. La brigade de Roncq comprend un brigadier, deux sous-brigadiers et quatorze préposés.

Il y a aussi une compagnie de sapeurs pompiers, dont l'organisation remonte à l'année 1855; primitivement composée de 31 membres, elle en compte actuellement 51.

Une société de secours mutuels y existe sous le titre de société de Saint Piat. Elle a été approuvée le 7 Février 1855.

Une société de musique existait en 1838; elle cessa le 1 Décembre 1845, et elle fut reconstituée le 5 juin 1855. Depuis le 1 Décembre 1877 elle porta le titre de Musique Municipale. De plus, il y a une Fanfare au Blanc-Four; elle fut autorisée le 16 Août 1881.

Deux conférences de Saint Vincent de Paul y sont fondées: une pour les dames, le 19 juillet 1870; l'autre pour les hommes, le 29 Novembre 1891.

Par rapport au commerce et à l'industrie, il y a une filature de lin et un tissage de drap, trois tissages mécaniques de

toiles, deux fabriques de toile à la main, deux briqueteries, deux brasseries, une taillanderie et une tuilerie.

Le plus ancien document où figure le nom de Roncq, date du commencement du douzième siècle. Entre les années 1101 et 1105, Baudry, évêque de Tournai, donne l'autel de Roncq au Chapitre de Saint Pierre à Lille. Dans cet acte ainsi que dans la bulle de Célestin II, qui confirme les possessions de ce Chapitre le 3 Mars 1144, la dénomination de cette localité est *Runch*. Plus tard, en 1209, dans le cartulaire du même Chapitre, sa désignation est *Ronc*, et enfin la forme actuelle *Roncq* apparaît en 1330, dans un document du cartulaire de l'abbaye de Marquette.

Pour connaître l'étymologie d'un mot, il faut remonter à sa forme primitive. Que signifie donc *Runch*? Nous ne le savons pas, mais nous croyons que c'est un mot germanique qui a un sens déterminé, puisque nous le retrouvons dans la composition de noms de communes, comme *Ronquières* (*Runcheria*) et *Ronchin*.

La dîme du Chapitre de Saint Pierre de Lille était divisée en 1790 en quinze branches. Les voici : 1. branche des wattines; 2. des nearts; 3. du coulombier; 4. du riche vinage; 5. du chatel; 6. de la vallée; 7. de la pendue; 8. du boulois; 9. du pied de bœuf; 10. hérin; 11. des chats huants; 12. du plat vinage; 13. du forest; 14. des Francs le portion, et 15. des Francs 2e portion.

Il y avait sept chemins vicinaux en 1825, savoir : ceux du Dronkaert, du Blanc four, de la Latte, de Billemont, de Bousbecque, de Linselles et des chats huants. Ceux de la Latte et du Bellemont étaient Pavés.

Les principaux hameaux sont actuellement: le Blanc four, le Billemont, le riche vinage, la briqueterie et le faubourg, la Rousselle, les pendus, le boulois, les chats huants, le plat vinage.





CHAPITRE II.

POPULATION.

La répartition entre les paroisses des aides que le souverain demandait aux Etats de la province, se faisait d'après le nombre de feux, de bonniers et de bestiaux qu'elles contenaient et sur la déclaration des gens de loi et du pasteur de chaque localité. De là des dénombrements et récolements périodiques, que nous allons résumer et dans lesquels perce toujours l'intention calculée des magistrats de diminuer l'importance de leur endroit, afin de lui éviter une trop forte augmentation.

L'impôt réglé par paroisse, les gens de loi en faisaient eux-mêmes la répartition entre les habitants qui y étaient sujets. Chaque chef de famille était taxé pour son feu, pour la quantité de terre qu'il occupait et pour les bestiaux qu'il nourrissait.

Suivant la déclaration, faite le 25 Septembre 1449, par Jehan Mouton, collecteur de la taille, Théry Luppard, Bertram Roberts Guilbert Fremault, Bertram du Mortier, Jehan Cazier, Gossart Despierre et autres habitants de Roncq, le village avait été taxé en l'an 1448, à 34 livres de 40 gros la livre; environ cent personnes payaient la taille et environ vingt la petite taille; maintenant environ quatorze ménages qui avaient payé la taille, prenaient des biens des pauvres; les principaux imposés étaient: la veuve Michel Bernard, qui avait 40 bonniers de terre et payait 10 livres 16 sous, Jehan du Castel qui avait 15 bonniers et payait 4 livres 14 sous, Bertram Robert qui

avait 13 bonniers et payait 4 livres 13 sous, Collard Bonte qui avait 8 bonniers et payait 40 sous; Gossart Despierre qui avait 12 bonniers et payait 24 sous. Les terres de la paroisse valaient l'une parmi l'autre en cense chacun an 4 livres et en rente 80 livres le bonnier, et devaient en rente l'une parmi l'autre deux rasières de blé le bonnier. (1)

Un état du nombre de feux dans la Flandre en 1469, indique 80 feux à Roncq. (2)

Dans l'information faite en 1485, Jacquossaert Picavet, dit Cavelier, Jehan Bouche, Jehan de le Val, Josse de le Dale et Guillebert du Forest, affirmèrent qu'au village et paroisse de Roncq, il y avait avant la guerre cent huit feux et qu'à présent il y en avait encore plus que moins, et que de vingt-quatre à trente ménages prenaient des biens des pauvres; ils disent qu'ils sont fort chargés à cause du grand ouvrage qu'ils ont fait faire dans leur église. Ils ajoutent qu'il y a à Roncq dix-sept attelées, qu'ils paient pour leur portion de la grande aide soixante-douze livres douze sols, et que pendant la guerre les Français avaient pris vingt-huit prisonniers qui furent mis à rançon. (3)

Dans l'information faite en 1491, Josse van Dalle, bailli ; Jacquemart Picavet, Roger Viane et Jehan de le Val affirmèrent qu'il y avait à Roncq cent six feux, dont vingt-neuf prenaient des aumônes des pauvres; ils disent que de coutume il y avait plus de feux mais que c'étaient des gens du quartier vers Artois qui s'y étaient retirés, lesquels étaient retournés en leurs lieux. Ils ajoutent qu'ils ont une brasserie et deux hôtelleries et qu'ils n'ont guère davantage, car ils ont grande charge de logis de gens de guerre et de pauvres gens. (4)

Dans l'information faite en 1498, Bernard Crucque, curé ; Josse de le Dalle, Jacquemart Picavet, Rogier Vienne, Jacquemart Delannoit et Théry Bouche déclarent qu'à Roncq «il y a cent dix feux, dont les trente prennent les biens de la

¹ Archives Départementales du Nord à Lille, ancien L, 285.

² Idem, B, 196.

³ Idem, ancien D, 234.

⁴ Idem. ancien D, 234.

carité des pauvres entre lesquels en y a aucuns en petit nombre qui vont demander l'aumône journallement pour eux vivre et le demorant sont labouriers, gens de mestiers et manouvriers au mieulx qu'ils peuvent.»⁽¹⁾

Dans l'information de 1505, Jehan du Forest, Philippe Steen, Lienart Clerbault, Jacqmart Delannoit, Wartier Billet, Jehan Dumortier affirment qu'à Roncq « il y a cent soixante dix feux dont les trente deux prennent les biens de la carité des povres, desquels les dix ou douze vont quérir leur pain de maison en maison et le surplus se vivent de labour et de manœuvre. » Ils disent que les habitants travaillent 508 bonniers I I cents et demi de terre à labour et I ictawes, qu'ils ont 37 bonniers 5 cents de manoirs, jardins, prés et boc ; le bonnier des terres à labour peut valoir cent sous par an et en vente quatre-vingts livres et le bonnier des manoirs, jardins et prés vingt livres par an, et en vente trois cent soixante livres. Ils ajoutent que les habitants possèdent 198 vaches, 33 bêtes chevalines et 460 blanches bêtes. Ils disent qu'il n'y a point de pâturage commun.⁽²⁾

Dans le rapport fait en 1544, par Anthoine de Houplines, bailli, Willaurne Catrie, Jacques Viseur, Jacques Bouche et Jehan Vienne, échevins de la justice et seigneurie de Roncq, on trouve le recensement suivant : «nombre de vaches 214; blanches bêtes 319; et environ 30 chevaux; nombre de feulx 288, desquelz il y en a bien cinquante deux qui prennent des biens des pauvres et bien autant qui gagnent leur vie a manouvrer devant labouriers, que plusieurs sont aussi pauvres que cheux que dessus et le surplus de labourer et gaigner leur vie honnestement. »⁽³⁾

Il y avait donc à Roncq en 1448 cent et vingt maisons, soit une Population de 600 à 700 habitants.

La Population était un peu diminuée en 1498 Par suite des guerres, puisqu'il n'y avait plus que cent et dix maisons habitées. La Population augmenta bien vite, puisqu'en 1505 il y

¹ Archives Départementales du Nord à Lille, ancien D, 293.

² Idem, ancien A, 103.

³ Idem, ancien D, 284.

avait 170 maisons, soit environ mille habitants et en 1544 il y avait 288 maisons et ainsi une population de 1,500 habitants.

Une statistique a été faite pour juger de l'instruction dans le siècle passé. Il y eut à Roncq 292 mariages de 1750 à 1790. Sur ce nombre il y eut 118 conjoints et 87. conjointes qui ont signé.

En 1789 il y eut 18 mariages, dans lesquels 7 conjoints et 5 conjointes ont apposé leur signature.

Le recensement de 1800 donne 2,600 habitants.

Le recensement fait en Septembre 1824 donne une population de 2,870 habitants, répartis en 616 familles.

Le recensement de	1851	indique	3637	habitants.
»	1861	»	4948	»
»	1866	»	5479	»
»	1872	»	5490	»
»	1876	»	5825	»
»	1881	»	5716	»

Le recensement du	30 juin 1886	»	6104	»
»	25 Mai 1891	»	6734	»
»	1896	»	6726	»
»	1901	»	6678	»

Le recensement de 1886 accuse 1286 maisons et 1301 ménages. Celui de 1891 indique 1453 maisons et 1438 ménages. Celui de 1896 donne 1493 maisons et 1446 ménages. Celui de 1901 déclare 1587 maisons et 1492 ménages.





CHAPITRE III.

L'EGLISE.

L'origine des paroisses peut remonter au-delà du huitième siècle, mais elles ne furent véritablement constituées que sous Charlemagne, qui leur assigna pour circonscription le territoire des fonds dont chaque église percevait les dîmes. Du reste, par son capitulaire de Salz, le monarque permettait à chacun d'élever une église dans sa propriété avec l'assentiment de l'Évêque.

Il est impossible de fixer l'origine de la paroisse de Roncq. Son organisation apparaît complète à la fin du onzième siècle et devait l'être depuis longtemps, car les revenus d'une église ne s'accumulent pas en quelques années. Baudri qui occupa le siège épiscopal de Tournai de 1098 à 1115, fit don de l'autel de Roncq, c'est-à-dire des revenus de l'église, au chapitre de Saint Pierre de Lille. L'église de Roncq existait donc à cette époque.

Nous n'avons point trouvé de document concernant l'église avant le seizième siècle. Nous lisons dans les archives du chapitre de Saint Pierre à Lille, que ce chapitre fit un don de dix livres de gros pour les réparations du chœur de l'église de Roncq, à condition que les égliseurs et manants seraient tenus d'entretenir à leurs frais pendant cent ans ce chœur et l'église; ce que ceux-ci acceptèrent le 7 Novembre 1520.

Voici quelques renseignements que, nous avons puisé dans les archives de l'Evêché de Tournai:

Il y avait à Roncq une fondation qui obligeait de chanter toutes les semaines une messe en l'honneur du Saint Sacrement.

Le 7 Mai 1601, à la requête du curé, Monseigneur Michel d'Esne, évêque de Tournai, porta la décision suivante : "Attendu la diminution de la rente donnée pour chanter chasque semaine la messe du S. Sacrement, Monseigneur la réduit de la chanter une fois par mois pour sept livres x sous par an, dont le curé aura cinq livres et le clerc le surplus, asscavoir XXV patars et ce par provision et jusqu'au rappel."

Le 23 Novembre 1626, Monseigneur Maximilien Villain de Gand, évêque de Tournai, réduisit à six sous pour le curé l'honoraire de la messe du Saint Sacrement qui n'est plus célébrée que toutes les sept semaines. .

En 1619, le même évêque consacre trois autels le 23 Septembre dans l'église de Marquette, le 25 dans celle de Roncq, le 26 dans celle de Bondues, et le 27 dans celle d'Hellemmes. Partout il y insère des reliques des martyrs de la légion thébaine et des onze mille vierges. A Roncq, l'autel principal est dédié aux apôtres Saint Pierre et Saint Paul, le second à la Sainte Vierge et le troisième à Saint Piat.

Le 23 Novembre 1620, le même évêque érige dans l'église paroissiale de Roncq la confrérie de l'Assomption de la Sainte Vierge avec les règles et statuts approuvés par lui. Le 14 août 1633, il unit à cette confrérie le consort spirituel du Père Dominique de Jésus Marie, carme déchaussé, avec toutes les indulgences qui lui ont été concédées par les Souverains Pontifes.

Le 26 Novembre 1633, le même évêque députe le doyen de chrétienté d'Helchin Wallon, pour bénir une cloche dans l'église paroissiale de Roncq. Le 4 Novembre 1636 il accorde la permission de fondre des cloches pour l'église de Roncq.

Le 28 juillet 1698, Monseigneur François de Caillebot la Salle, évêque de Tournai, autorise le doyen d'Helchin Wallon et le curé de Roncq conjointement, de bénir trois cloches récemment fondues dans l'église de Roncq. Le 27 Septembre suivant, il députe le même doyen pour bénir une cloche nouvellement refondue à Roncq.

On lit la note suivante sur la première page du registre des baptêmes de l'an 1698 à Roncq :

Le XI septembre 1698, la grosse cloche de Guillaume at estez baptisée et remy au clochez cyto, du mesme jour et sonnée, fondu par maitres Toussain et Pierre Cambron demeurans à Lille.

Une convention fut conclue le 22 Septembre 1706 entre Jean François Obert de Chausnes et Pierre Joseph Lhermite, chanoines et députés des doyen et chapitre de Saint Pierre de Lille, d'une part; et maître Antoine de Courouble, bailli, Gilbert Destombes et Pierre de Lannoy, échevins du village de Roncq, députés de leur communauté, d'autre part.

En vertu de cet accord, le chapitre "est chargé du chœur entier et de la sacristie pour l'entretien d'icelle, sauf les linges et ornemens à la charge de la communauté au défaut de la fabrique, et de trois quarts dans les réparations des nefs et clocher jusqu'au dessous des cloches, sauf le recours du chapitre contre les autres décimateurs et ce jusqu'à ce qu'il plaise au Roi faire un règlement général."

Cette convention fut approuvée et ratifiée par le chapitre de Saint Pierre de Lille et par la communauté de Roncq. Ainsi le Sieur François Danyens, Pierre Fremaut, Martin de Bailleul, Julien Selosse, Pierre Franchomme, respectivement lieutenant et échevins de Roncq, Jean-Baptiste Courouble, Jacques Stelandre, Jean François Dumortier, Balthazar Vienne, François Six, Allard Vienne, Jacques Boussemart, Antoine Lepers, Jean Billet, Antoine Cazier, Antoine Couvreur, marguillier, et Jacques Dominique Destombes, tous principaux manants et fermiers de Roncq, approuvent cet accord le 18 Octobre 1706, par devant Alexandre Raoul, notaire à Tourcoing, en présence de Maximilien Dassonville, greffier de Roncq, demeurant à Halluin, et Jacques du Jardin, sergent de Roncq et y demeurant.

De 1710 à 1713, des réparations furent faites à l'église. Les frais s'élevèrent à 2,435 livres 5 sous 6 deniers. Les trois quarts des dépenses furent à la charge du chapitre de Saint Pierre, soit 1,826 livres 15 sous 6 deniers, et l'autre quart à la charge de la communauté de Roncq, soit 608 livres 10 sous.

Il y a actuellement dans le beffroi du clocher un carillon composé de cinq clochettes. Sur deux d'entr'elles on lit la

date 1721 et l'inscription suivante : « Je suis à la communauté de Roncq. »

Le 23 juin 1761, Monseigneur François Ernest de Salm, évêque de Tournai, donna la permission de bénir une cloche pour l'église de Roncq.

En 1780, le clocher qui était au milieu de l'église menaçait ruine. On n'osait plus sonner les trois grosses cloches par crainte d'accident. On se servait de la petite pour appeler les fidèles aux offices divins. Jean-Baptiste Leduc, charpentier à Linselles, fut appelé pour examiner le clocher. Nous lisons dans le livre aux Résolutions du greffe de Roncq, à la date du 8 Novembre 1782 :

Depeché une ordonnance sur ledit Lesage a Jean Bte Le Duc charpentier a Linselles, de sept florins quatre patars pour trois voyages de Roncq faits pendant le mois de juillet 1780, visiter le clocher dudit-lieu pour raison de son ébranlement, avoir calculé les frais de sa démolition et autrement.

Les habitants de Roncq furent invités à se rendre à l'assemblée des gens de loi du Vendredi 10 Juin 1785. On décida de faire examiner le clocher par deux experts et architectes, dont l'un serait nommé par le chapitre de Saint Pierre, en sa qualité de décimateur de la paroisse, et l'autre par le bailli et les gens de loi de Roncq; on résolut aussi de se conformer à leur décision.

Jacques François Lesaffre et Fidèle Archange Joseph Lutun, architectes et experts jurés de la résidence de Lille, nommés le premier par le chapitre de Saint Pierre et l'autre par les bailli et gens de loi de Roncq, firent l'examen du clocher le 3 Novembre 1785 et conclurent à la démolition du clocher et à sa reconstruction en dehors de l'église. D'après leur plan, la tour devait être construite dix-huit pieds en arrière du frontispice actuel de l'église, de façon à allonger la grande nef d'environ vingt-et-un pieds en y comprenant l'épaisseur du frontispice. La tour devait avoir « vingt quatre pieds de largeur en carré hors d'œuvre et dix-huit pieds dans oeuvre sur soixante six pieds de hauteur depuis le dessus du seuil du grand portail jusqu'au dessus de l'entablement. »

Le devis des travaux s'élevait à 16,600 florins.

L'adjudication fut faite le 27 Juin 1785, à Jean-Baptiste

Lecomte, fils de feu Pierre, maçon, demeurant à Quaregnon près de Mons, pour la somme de douze mille florins.

Le Chapitre de Saint Pierre était tenu à payer les trois quarts du prix de ces travaux et la paroisse de Roncq l'autre quart. Cette dernière devait seule payer le clocher, mais le Chapitre s'obligea à payer un quart de la somme qui était fixée par les architectes pour la construction du clocher et qui s'élevait à 2,600 florins.

Outre cette adjudication, il y en eut une autre de 3,000 florins dont les deux tiers étaient fournis par le Chapitre et l'autre tiers par la paroisse, et une troisième de 960 florins payée par le chapitre.

L'adjudicataire de ces travaux, Jean-Baptiste Lecomte convint, pour la somme de cent florins, avec Joachim Ghesquière, lieutenant bailli de Roncq, agissant en son nom et en celui de ses confrères en loi, représentant la communauté de Roncq "de descendre les quatre cloches de la tour, de construire un hangar sur le cimetière, de l'enfermer et couvrir de planches avec une porte fermante et d'y placer et pendre la troisième cloche d'une hauteur convenable pour la faire battre, de monter lesdites quatre cloches en la nouvelle tour sitôt qu'elle sera capable de les supporter le tout à ses risques et périls."

Nous lisons dans le Livre aux Résolutions du Greffe de Roncq :

2 nov. 1787. Une ordonnance sur ledit Vienne à François Desrumaux et Jean Baptiste Le duc de douze livres parisis pour avoir frappé une cloche pendue sur le cimetiere pendant une année eschue le 1 novembre 1787.

1 nov. 1788. Une ordonnance sur ledit Michel Vienne collecteur à Jean François Desrumaux clerc et à Jean Baptiste Le Duc fossoyeur de douze livres parisis pour avoir frappé une cloche pendue sur le cimetiere pendant une année escheant le 1 novembre 1788.

L'agrandissement de l'église et la construction du clocher furent exécutés en 1787 et 1788.

Le 4 Mai 1787, le Chapitre consentit à donner douze cents livres de France pour construire en maçonnerie neuve le vide qui se trouvait au frontispice de l'église; l'adjudicataire demandait deux mille francs pour accomplir ce travail.

La comtesse de Roncq fit aussi quelques libéralités. Elle donna 248 florins "a l'avancement des frais de construction des colonnes et rehaussement des bas cotés de l'église de Roncq" et elle donna 240 florins "a l'avancement des frais de reconstruction du frontispice de ladite église."

Louis François Delannoy, charpentier à Roncq, fut chargé de construire le beffroi du clocher, Nous lisons dans le Livre aux Résolutions du Greffe de Roncq

8 Déc. 1789. Dépêché une ordonnance sur ledit Vienne à Frans Delannoy charpentier, de trois cent trente livres parisis pour livraison de bois pour le beffroit du clocher de Roncq du 8 déc. 1789.

7 Mai 1790. Dépêché une ordonnance sur Martin Lesage ancien collecteur de Roncq a Louis Frans Delannoy charpentier audit lieu, de cent quatre vingt dix florins deux patars et un cinquième pour avoir fait un nouveau beffroy au clocher de Roncq pendant les années 1789 et 1790.

A l'époque de la Grande Révolution, les cloches, du poids de 6,232 livres et les meubles et ornements dont la liste sera donnée plus loin, furent enlevés à l'église et transportés à Lille.

La fabrique d'église acheta pour la somme de 800 francs les orgues de l'église de Saint Jacques à Tourcoing. Elle les fit restaurer et en compléter les jeux. Elles furent inaugurées à la fête du Saint Sacrement, le 26 Mai 1837.

En 1839 deux cloches furent fondues à Linselles pour l'église de Roncq, par les Frères Druot, fondeurs, demeurant à Maironcelle (Marne). La grande pesait 1,574 kilogrammes et demi et coûtait 5,753 francs 30 centimes. La petite pesait 300 kilogrammes; pour celle-ci on a livré deux petites cloches et on a payé 415 francs 30 centimes.

Monsieur Gustave Rapy, directeur du mont-de-piété à Lille, avait légué par son testament du 20 Août 1836, une somme de 3,000 francs pour subvenir à l'acquisition d'une cloche. Une ordonnance royale du 8 Février 1838, autorisa la fabrique d'église à accepter ce leg. A l'aide de cette somme, d'une autre de 1,000 francs, donnée par la fabrique et d'une troisième de 2,168 francs 60 centimes, produit de la souscription des paroissiens, on put solder la somme de 6,168 francs 60 centimes, coût des deux cloches.

La bénédiction de la grande cloche eut lieu le 12 Décembre 1839, par Monsieur Auguste Deleruyelle, grand doyen, curé de Saint Maurice à Lille. Elle porte l'inscription suivante :

Antoinette Adèle; donnée par M. Antoine Gustave Rapy, directeur du mont de piété à Lille et par les paroissiens de Roncq. Parrain: M. Edouard Rapy, capitaine de cavalerie, ancien garde du corps du Roi, chevalier de S. Ferdinand d'Espagne, propriétaire à Roncq. Marraine: Dame Julie Adèle Henriette Joseph Dalle, épouse de M. Pierre Joseph Rouzé, notaire à Roncq. M. Pierre Naninck, curé. M. Louis Ghesquier, maire.

La bénédiction de la petite cloche eut lieu le 29 Décembre 1839, par Monsieur Henri Philippe, doyen, curé de Saint Jacques à Tourcoing. Elle porte l'inscription suivante

Marie Joseph. Parrain Jean Baptiste Casier, fermier à Roncq. Marraine delle Josephine Adèle, fille de M. Ghesquier, maire. M. Naninck curé.

La confrérie de la Sainte Vierge fut érigée le 27 Février 1841, dans l'église de Roncq, et celle du Sacré Cœur de Jésus le 6 Mars suivant. Cette dernière fut affiliée le : 20 Février 1899 à l'archiconfrérie du même nom à Montmartre.

Le 20 Février 1842, Monsieur le curé Naninck procéda à l'érection du chemin de la croix, en vertu d'un rescrit, daté de Rome du 22 Novembre 1841, et de l'autorisation du Vicariat de Cambrai, siège vacant, du 9 Décembre suivant.

La confrérie du Très Saint Sacrement a été érigée le 2 juillet 1893.

La congrégation des Enfants de Marie fut érigée le 22 I4oveinbre 1895 et affiliée à la congrégation primaire de Rome, le 23 janvier suivant.

L'église reçut le 1 Décembre 1842 une relique de Saint Éloi, le 1 Octobre 1843 une relique de Saint Piat, et le 2 Septembre 1849 une importante relique de Saint Eugène, martyr. La première lui fut donnée par Monseigneur René Bousen, évêque de Bruges; la seconde par Monsieur Charles Platevoet, doyen de Seclin; elle avait été extraite de la chasse de ce Saint par Monseigneur Regnier, archevêque de Cambrai ; la troisième par Monsieur Devrainne, curé de Neuville. Cette dernière est une parcelle du corps de ce saint martyr, que

possédait avant la révolution de 1789 le couvent des Pères Carmes déchaussés à Lille. Monsieur Cuvelier, prieur de cette communauté, eut le bonheur de soustraire, ce corps saint aux fureurs démagogiques de cette époque et il le plaça, après le concordat, dans l'église de Neuville en Ferrain, où il était devenu curé. Ce précieux dépôt, joint à, plusieurs autres reliques, fut trouvé sous le maître-autel par Monsieur le curé Devrainne en 1844.

L'église de Roncq était vieille et délabrée : le toit tombait en ruine. Monsieur le curé Delehay, fait la description de cet édifice dans les termes suivants :

Les murs étaient hors d'aplomb. Cinq lourds sommiers traversaient la nef principale et empêchaient la chute des petites nefs. Quatre colonnes étaient en grès, les autres en cailloutis. Il y avait près du chœur quatre gros piliers qui, avant 1787, avaient porté le clocher. Une nef latérale était beaucoup moins large que la nef opposée, les fenêtres n'étaient point en regard l'une de l'autre, le plafond qui était ovale dans la grande nef était plat et prêt à tomber dans les nefs latérales.

La longueur de l'église, clocher non compris, était de 39 mètres 80 centimètres; le chœur avait 7 mètres de long sur 7 mètres 10 centimètres de large. La largeur du transept 20 mètres 30 centimètres et au-delà du transept 15 mètres 30 centimètres. La petite nef du côté de l'Évangile 4 mètres 30 centimètres, celle du côté de l'Épître 3 mètres 65 centimètres. La hauteur de l'église 15 mètres 75 centimètres, du pavé au plafond 13 mètres. La hauteur du pavé au plafond dans la nef de la Sainte Vierge 7 mètres 30 centimètres, dans celle de Saint Piat 7 mètres 40 centimètres.

L'église exigeait donc de nombreuses réparations; de plus elle était trop petite pour la population qui grandissait de jour en jour.

Le conseil de fabrique chargea Monsieur Maillard, architecte à Tourcoing, de visiter l'église. Celui-ci, examen fait, déclara que les réparations nécessaires seraient très coûteuses; qu'un agrandissement ne donnerait pas une entière satisfaction aux besoins, parce qu'il serait insuffisant, qu'il serait aussi très coûteux et que le parti le plus sage à prendre serait de reconstruire l'église en entier.

La fabrique d'église, ne disposant d'aucune ressource, demanda à la commune de payer l'agrandissement ou la reconstruction de l'église.

Monsieur le maire Labbe exposa cette demande au conseil municipal, dans la séance du 9 Mai 1864. Il proposa de nommer une commission de trois membres qui, conjointement avec Monsieur le curé et lui, étudieraient la question relative à l'agrandissement ou à la reconstruction de l'église; il ajouta que ces mêmes membres et lui étudieraient ensuite la question de l'établissement d'un octroi, afin de créer des ressources pour payer les dépenses à intervenir de ce chef.

Messieurs Pierre Joseph Destombes, Henri Dupont et Louis Vienne, furent élus membres de cette commission.

Trois projets furent soumis à la commission. Le premier consistait dans l'agrandissement des deux nefs latérales, en laissant subsister la nef principale, le chœur et les chapelles. Le deuxième dans la reconstruction de l'église sur l'emplacement actuel en laissant le clocher. Le troisième dans la reconstruction totale de l'édifice, qui serait reculé de vingt ou vingt-deux mètres en empruntant une portion du jardin et des bâtiments du presbytère, de manière à former au-devant de l'église une place publique.

Après avoir entendu Monsieur l'architecte Maillard, la commission rejeta le premier projet; le troisième lui paraissait préférable, mais trop coûteux, puisqu'il entraînait la reconstruction du clocher, du presbytère et de la mairie. Elle adopta le deuxième à la condition que, pour satisfaire aux besoins du culte et éviter une dépense trop considérable, cette construction se ferait en deux parties, et que les travaux de la seconde ne seraient commencés qu'après l'entier achèvement de ceux de la première et leur paiement effectué.

Dans la séance du 13 Mai 1864, le conseil municipal adopta les conclusions de la commission, par quatorze voix contre huit, sur les vingt-deux membres présents. Ensuite Il vota l'établissement d'un octroi et le tarif des droits à ce sujet, sur les boissons et les comestibles, le charbon et les matériaux de construction.

Dans la séance du 18 Août 1864, le conseil municipal vota par onze voix contre deux, sur treize membres présents, la

somme de 115,000 francs Pour la reconstruction de l'église, à savoir : 67,200 francs pour la première partie, qui comprenait le chœur, les chapelles, le transept et une travée; et 47,800 pour la seconde partie, qui comprenait l'église depuis cette première travée jusqu'au clocher. Pour couvrir. Cette dépense de 67,200 francs, le conseil vota un emprunt de 40,000 francs et décida que les 27,200 francs restants, seraient acquittés au moyen des recettes produites par l'octroi.

Cette décision du conseil municipal fut entravée par une très forte Opposition. Les habitants du Blanc four, s'avisèrent tout à coup de vouloir une église dans leur hameau et se mirent à en jeter les fondements. Ensuite, peu désireux de contribuer de leurs deniers à la construction de deux églises, ils s'unirent aux habitants de la place qui ne voulaient point une nouvelle église, et de concert avec eux, ils envoyèrent au Préfet rapport sur rapport, afin de faire échouer le projet de la reconstruction de l'église paroissiale. Il s'en suivit que le ministère et la préfecture manifestèrent aussi leur opposition.

Le conseil municipal, tantôt seul, tantôt avec adjonction des plus grands contribuables, avait beau voter la reconstruction de l'église; il arriva quatre fois pour une cause des plus futiles qu'une lettre venant de la préfecture, renvoyait de nouveau l'affaire à leur délibération.

Dans sa courageuse entreprise, Monsieur le curé Delehaye fut admirablement secondé par Monsieur Labbe, maire, et Messieurs Catteau et Vienne, adjoints. Monsieur Jules Leurent alors conseiller général, plus tard député, lui fut aussi d'un grand secours.

Afin d'obtenir plus facilement l'autorisation de cette construction, Monsieur le curé promit de donner 10,000 francs, et la fabrique 2,000 francs, pour payer les frais de la première partie, qui de ce chef étaient réduits à 55,200 francs.

Le 7 Février 1867, le conseil municipal, par treize voix contre sept, sur vingt membres présents, vota la reconstruction de l'église.

Le 16 Août 1867, les vingt-trois membres du conseil municipal, assistés conformément à l'article 112 de la loi du 18 Juillet 1837, des vingt-trois plus imposés légalement convoqués dix jours à l'avance dans l'ordre du tableau et ne formant qu'un

seul corps délibérant, se réuniront au lieu ordinaire des séances du conseil municipal et votèrent par vingt-quatre voix contre vingt-deux :

1° Un emprunt de 35,200 francs, remboursable en quatre, annuités à partir de 1870, pour payer avec d'autres ressources les frais de reconstruction de la première partie de l'église ;

2° Une imposition extraordinaire de seize centimes en 1868, et de vingt centimes de 1869 à 1873, destinée les deux premières au paiement des dépenses ci-dessus, concurremment avec un prélèvement sur le produit de l'octroi, et les quatre dernières annuités au remboursement de l'emprunt avec un prélèvement annuel sur le même produit.

Enfin la cause était gagnée. Les autorités supérieures approuvèrent cette décision et après de longues années d'attente on put mettre la main à l'œuvre.

On commença à démolir l'église, le 18 Février 1868. Messieurs Pennel frères, de Roubaix, furent les entrepreneurs de cette première partie. La première pierre fut posée le Lundi de Pâques 13 Avril; elle est au milieu du transept du côté de la rue. A cette occasion, une très belle cérémonie eut lieu. Monsieur Simon, doyen de Notre -Dame de Tourcoing y fit une allocution.

La prise de possession de cette première partie se fit le Dimanche 14 Novembre 1869, fête de la dédicace des églises. A 9 heures une dernière messe était célébrée dans la partie de l'ancienne église. A 10 heures le clergé en sortait processionnellement, précédé de l'administration municipale et des membres du conseil de fabrique et se rendait au milieu de l'émotion générale, dans la partie récemment construite.

Monsieur le curé procéda à la bénédiction de cette nouvelle maison du Seigneur. Lorsqu'elle fut achevée, le Saint Sacrement vint prendre sa place dans le tabernacle; ensuite commença la messe paroissiale. Après l'Évangile, Monsieur l'abbé Delplanque, professeur au collège de Tourcoing se fit l'éloquent interprète du bonheur de tous en commentant ces paroles du psalmiste : *Loetatus sum in his quoae dicta sunt mihi: in domum Domini ibimus*. Je me suis réjoui à ces paroles qui m'ont été dites : nous entrerons dans la maison du Seigneur.

Ceux qui avaient été opposés à la construction de l'église

se promettaient de remplacer le conseil municipal et ils annonçaient leur intention de laisser l'église inachevée. En présence de ces menaces, Monsieur le curé pria le conseil municipal de faire construire immédiatement la seconde partie de l'église. Afin de ne pas grever la commune à cet effet, il s'engagea à payer les intérêts de la somme à emprunter jusqu'à ce que l'emprunt contracté pour la construction de la première partie fut entièrement payé y c'est-à-dire, jusqu'au 25 janvier 1874. Le conseil acquiesça à cette demande; cette nouvelle disposition valut au zélé pasteur une dépense d'environ 7,000 francs.

Monsieur Augustin Masquillier, de Tourcoing, fut l'entrepreneur de cette seconde partie. Quand on enleva les murs qui tenaient au clocher, celui-ci ne put plus supporter l'ébranlement des cloches, il fut nécessaire d'ajouter une travée de plus que ne portait le devis. Pour faire face à cette dépense imprévue, le ministère promit 5,000 francs et le département 3,000 francs.

La guerre contre la Prusse et la proclamation de la République mirent Monsieur le curé dans une grande inquiétude ; heureusement les subsides arrivèrent plus tard et le nouveau conseil municipal n'apporta aucun obstacle à l'achèvement de l'église.

Dans sa séance du 27 Mars 1871, le conseil municipal approuva les travaux de la première partie, qui s'élevaient à 74,444 francs 61 centimes, et dans celle du 8 Mai 1873, ceux de la seconde partie, qui montaient à 64,812 francs 92 centimes, donc un total de 139,257 francs 53 centimes.

L'église conçue dans le style roman est magnifique. Elle est longue de 54 mètres 50 centimètres et large de 22 mètres, dont 9 dans la grande nef et de 26 mètres au transept. Elle est à 3 nefs et comprend 6 travées du transept au clocher. Elle a six autels : le Maître-autel et les autels du Sacré Cœur de Jésus, de la Sainte Vierge, de Saint Piat, de Saint Joseph et de Saint Vincent de Paul; ces deux derniers sont adossés à la tour.

L'église acquit bientôt un riche mobilier. Les trois autels du chœur furent faits en pierre par Monsieur Vermeulen, sculpteur, à Louvain, et peints par Monsieur Morel, peintre à Lille. Le maître autel a coûté 20,000 francs, et ceux de la

Sainte Vierge et de Saint Piat 16,000 francs. Monsieur Verlinden, sculpteur, à Anvers, fit la chaire (10,000 francs), le confessionnal vis-à-vis de la chaire (2,000 francs), et la devanture de celui qui est derrière la chaire (800 francs), et le chemin de la croix (7,000 francs), qui fut indulgencié le 20 Mars 1881. Les orgues furent construites par Messieurs E. et Th. Delmotte, facteurs d'orgues à Tournai, pour le prix de 12,000 francs; le buffet fut fait par Monsieur Verlinden, pour 7,000 francs; elles furent inaugurées le Lundi de la Pentecôte, 25 Mai 1885. Deux magnifiques vitraux de 1,000 francs chacun, ont été placés, l'un dans le chœur de la Sainte Vierge, et l'autre dans celui de Saint Piat. Enfin les deux grandes rosaces du transept ont été ornées de vitraux mosaïques.

Parmi les bienfaiteurs de l'église, nous devons signaler surtout la famille Leurent-Suin; parmi ses nombreux dons figure l'autel de la Sainte Vierge, donné en souvenir de Mademoiselle Hermance Leurent, qui en avait exprimé le désir avant sa mort, arrivée à Roncq, le 6 Février 1873.

La famille Delannoy-Destombes, de Roubaix, originaire de Roncq, fit don d'un confessionnal. Monsieur le chanoine Henri Naninck, curé de l'Assomption (île de la Réunion), frère du défunt curé de Roncq, offrit une lampe, placée à l'autel de Saint Piat. Les prêtres originaires de Roncq firent don d'un magnifique ostensor. Mademoiselle Amélie Destombes, de Roncq, est la donatrice du vitrail qui se trouve dans le chœur de Saint Piat. Celui du chœur de la Sainte Vierge avait été donné par Monsieur Leurent-Lefort, maire de Roncq.

La consécration de l'église et celle du maître-autel eurent lieu le Lundi 9 Novembre 1874. Elles furent faites par Monseigneur Monnier, évêque de Lydda.

La cérémonie commença à 7 heures et demie. Le cortège se rendit à l'école communale des Frères, où étaient déposées les Saintes Reliques, destinées à être enfermées dans la pierre du maître-autel; sur sa route il put admirer les merveilles que la nuit avait fait éclore. Les arbres plantés dans les rues, se trouvent reliés par des guirlandes de verdure et par de larges bandes d'étoffe blanche, surmontées d'attributs divers et relevées par des nœuds de gaze légère, aux couleurs du Pape et aux couleurs des martyrs, dont les Saintes Reliques

vont recevoir les honneurs du triomphe. La façade de l'église est ornée de deux massifs d'arbustes et de fleurs qui s'élèvent en amphithéâtre et forment en se réunissant au-dessus du portail, un immense piédestal à la statue du Prince des apôtres. En face du presbytère, les enfants de l'asile sont groupés sur une estrade richement décorée et surmontée du chiffre et des armes de Monseigneur de Lydda. On y lit cette parole du Bon Pasteur : «Laissez venir à moi les petits enfants.» Chaque angle de rue a son arc de triomphe. L'un d'eux, placé en face de l'école communale, dirigée par les Frères Maristes, porte cette inscription: "Simon meurt, mais Pierre vit toujours." Toutes ces décorations, d'un goût irréprochable, cadrent merveilleusement avec les dômes et les banderoles qui flottent de toutes parts et offrent un coup d'œil aussi gracieux que pittoresque.

Une foule considérable se presse aux abords de l'église. Le cortège la traverse et entre dans la maison de Dieu. Monseigneur Monnier commence aussitôt les prières liturgiques de cette longue et touchante cérémonie. Dans le tombeau du maître-autel il met des reliques de Saint Piat et de Saint Chrysole. La consécration étant terminée, Monseigneur offre le Saint Sacrifice de la Messe. Elle est célébrée avec une pompe qui rappelait les offices de la métropole. Plus de trente prêtres y assistaient en habit de chœur. Monseigneur voulut encore officier aux Vêpres, ensuite il fit une éloquente allocution, dans laquelle il adressa ses félicitations à l'excellent curé de Roncq, pour avoir mené à bonne fin l'entreprise toujours si pénible de la construction d'une église; à Monsieur Maillard, architecte, au conseil de fabrique, à l'administration municipale et à tous ceux qui avaient concouru à cette belle oeuvre.

Monseigneur Monnier consacra l'autel de la Sainte Vierge le 10 Mai 1875, et celui de Saint Piat, le 14 Mai 1877. Dans le tombeau du premier, il déposa des reliques de Saint Théodore et de Saint Victor, et dans celui du second, celles de Saint Théodore et de Saint Vital.

Le 6 juin 1889, Monsieur le curé Delehaye sollicita du conseil municipal la permission d'ajouter à la sacristie une salle destinée : 1^o à recevoir les objets nécessaires au culte

qu'on ne sait où remiser; 2° faire le catéchisme aux enfants des écoles ; 3° à rétablir la petite chapelle du comte de Roncq, qui avait été démolie lors de, la construction de la nouvelle église. Les autorisations nécessaires furent accordées. Le devis était de 5,190 francs 58 centimes, mais les frais ne s'élevèrent qu'à 4,345 francs 52 centimes.

En 1896, l'église reçut un grand embellissement par la pose des stalles du chœur et d'un banc de communion. Les stalles ont été faites par Monsieur Debert, sculpteur à Bailleul, et ont coûté 7,000 francs. Le banc de communion en marbre blanc, a été fait par Monsieur Verlinden, sculpteur à Roulers, pour le prix de 6,000 francs; il a été payé à l'aide des dons provenant de Monsieur Delehaye, ancien curé, Monsieur Joseph Bonduel, Mademoiselle Amélie Destombes et la famille de Monsieur Leurent-Lefort.

En cette même année, une peinture à la colle simulant la pierre fut donnée aux murs et aux voûtes de l'église, par Monsieur Fournier-Delattre, entrepreneur à Roubaix, pour le prix de 2,400 francs, somme qui fut presque entièrement recueillie dans des quêtes faites à domicile chez les paroissiens.

Un calorifère fut établi vers la fin de l'année 1898. Les frais s'élevèrent à 3,000 francs. L'édifice pour le construire est dû à la munificence de Monsieur Valentin Couvreur.

En 1899, la grosse cloche se fêla. Une souscription faite parmi les paroissiens pour la refondre, fut si abondante qu'elle permit l'achat de deux cloches. La souscription produisit 7,215 francs 50 centimes. L'ancienne grosse cloche du poids de 1,553 kilogrammes, fut reprise par les fondeurs, à raison de 1 franc 50 centimes le kilogramme. Messieurs Drouot et Thurin, fondeurs de cloches à Douai, livrèrent une cloche de 2,100 kilogrammes, et une seconde de 643 kilogrammes, au prix de 3 francs 30 centimes le kilogr.

La première fut bénite le 10 Décembre 1899, par Monsieur le chanoine Debrabant, curé-doyen de Notre-Dame, à Tourcoing. Elle porte l'inscription suivante :

Refondue, je renais notablement augmentée , grâce à la générosité de nombreux paroissiens. J'ai reçu au Baptême le nom de Marie Raphaël, mon Parrain Mr Leurent-Lefort, Président du tribunal de commerce à

Tourcoing, ancien maire de Roncq; ma marraine Mme Anne Marie Ghestem, épouse de Mr Edouard Bonduel, ancien maire de Roncq. Monsieur Allard, étant curé; vicaires Messieurs Vanhoutte, et Lootgieter; Maire, Monsieur Gustave Lepoutre.

La seconde fut bénite le Dimanche de Quasimodo 22 Avril 1900, par Monseigneur Leblanc, prélat de la maison de Sa Sainteté, supérieur de l'institution libre du Sacré Cœur à Tourcoing. Elle porte l'inscription suivante:

Roncq, Saint Piat, 1900.

Étant curé, Mr F. Allard. - Maire Mr Gustave Lepoutre. J'ai reçu au Baptême le nom de Germaine Valentine. Mon Parrain, Mr Valentin Couvreur, Président de la Conférence St Vincent de Paul. Ma Marraine, Dame Germaine Lecomte, épouse de Mr Eugène Duprez, notaire, à Roncq.

La première cloche donne le do, la seconde le sol.

Les frais pour la première furent de 7,230 francs 10 centimes, et pour la seconde de 2,674 francs 90 centimes.

A la fin de 1901, on érigea un magnifique autel au Sacré Cœur de Jésus.





CHAPITRE IV.

LA CHAPELLE NOTRE-DAME.

UN bénéfice était fondé en l'honneur de la Sainte Vierge Marie, dans l'église paroissiale de Roncq. Son titulaire était obligé à y célébrer trois messes par semaine.

Les chapelains de Notre-Dame ne résidaient pas à Roncq. Ils percevaient les revenus attachés à ce bénéfice et faisaient décharger les trois messes de chaque semaine par le curé de la paroisse.

Le nécrologe du chapitre de Saint Pierre de Lille fait mention de deux chapelains de Roncq: Jacques de Zoutin et Hugues.

Nous avons trouvé dans les archives de l'évêché de Tournai, les noms de plusieurs chapelains.

Jean du Fer permuta le 28 Août 1468, le bénéfice de la chapelle de Notre-Dame, à Roncq, avec Guilbert le Maisre, pour le bénéfice de la chapelle de Saint Pierre, à Halluin.

Guilbert le Maisre résigna le bénéfice de la chapelle de Notre-Dame, à Roncq, et Jean de Carnin en devint le possesseur, le 7 juin 1471.

Pierre Étienne résigna ce même bénéfice, et Jean Simon en devint le possesseur, le 16 Mars 1585.

Jean Couenne permute ce bénéfice, le 14 juin 1600, avec Jean Picquery, pour la chapelle, fondée dans l'église de Saint Ursmar, à Binche.

Jean Picquery était en 1603 étudiant à l'université de Louvain. Le 12 Mars 1622, il fit remettre à l'évêché de Tournai, le rapport sur les revenus et les charges de son bénéfice. En voici la teneur :

du XII mars 1622.

Raport des biens appartenans à la chapelle de Notre Dame fondée en l'église paroissiale de Roncq de laquelle est possesseur monsieur maître Jean Picquery.

Premier appartient à ladite chapelle trois bonniers deux cent de terre à labour, si comme xxvi cent en trois pièces gisants à Roncq, aboutans au grand chemin menant dudit Roncq à Bousbecq. Item xxiii cent au grand chemin et cauchie menant audit Bousbecq, faisant ensemble trois bonniers deux cents, le tout tenu par les héritiers de Jean Hespel, demeurant à l'entour de Roncq, pour le pris de quarante deux florins à charge des rentes fonssières et subsides du prince pour le terme de noef ans.

Item deux bonniers de terre labourable aboutant à l'héritage Jean Houbart de deux costé occupé par Charles Wil, demeurant à Haluin, pour le pris de trente six florins et ce pour le terme de noef ans.

Item xiii cent de terre labourable gisante audit Roncq, tenu par la vefve Hughue du Mortier, pour quinze florins l'an, pour le terme de noef ans.

Item environ trois cent de terre à jardinage, tenu par Simon Danset, au pris de noef florins l'an, pour le terme de six ans.

Item appartient à ladite chapelle ung petit dimeron au vilaige de Bousbecq, tenu par Anthoine Claix, demeurant audit Bousbecq, pour le pris de dix huit florins l'an et ce pour ce terme de trois ans.

Charges de ladite chapelle:

Doit ladicte chapelle trois messes par semaine que décharge le pasteur dudit Roncq.

Item au clercq pour servir auxdictes messes est payé annuellement cinq florins dix huit patars.

Les rentes et charges fonssières se déchargent par les fermiers desdits héritages.

*Hoec iia sese habere attestor,
Joannes Picquery, dictae capellaniae, possessor.*

Le 12 janvier 1629, Monseigneur Maximilien Villain de Gand, évêque de Tournai, « accorde aux bailli, eschevins et

manans dudit Roncq, de pouvoir chercher un capelain pour lui estre présenté, lequel estant admis deschargera les trois messes par semaine, auxquelles est obligé Monsieur Picquery, trésorier d'Antoing, à cause de sa chapelle dudict Roncq et ledit chapelain aura douze livres de gros à l'avancement de ses salaires en suite de l'accord fait entre ledit Picquery et les bailli eschevins et manans susdits."

À la mort de Jean Picquery, Antoine de Goris devient possesseur de la chapelle, le 6 Septembre 1653. Il résigne ce bénéfice et Adrien Louvet en devient possesseur, le 18 AoÛt 1654. Celui-ci résigne bientôt aussi ce bénéfice et Ghislain de Flandres en devient le possesseur, le 28 janvier 1656.

Monseigneur Gilbert de Choysel, évêque de Tournai, fut sollicité d'unir ce bénéfice de Notre-Dame à la cure de Roncq, avec obligation pour le curé de prendre à sa charge un vicaire qui, après avoir été approuvé par l'évêché, administrerait les sacrements et exercerait le saint ministère.

Par des lettres citatoriales du 22 Décembre 1682 et du 25 janvier 1683, ce prélat fit comparaître devant lui ceux qui voulaient s'opposer à l'union de ces deux bénéfices; personne ne vint et l'évêque, par un décret du 22 Avril 1683, déclara que ces deux bénéfices seraient unis, avec la condition exposée, après la mort ou la démission de Ghislain de Flandres, chanoine de Saint Pierre de Lille.

Voici le commencement et la fin de ce décret:

Gilbertus.... in causa Pastoris, ballivi et gentium de lege pagi de Roncq ex una et RR. DD.... ecclesiae collegiatae Sti Petri Insulensis, equitum, Melitensium et bonorum capellaniae Dominae nostrae Lauretanae Insulis administratorum, omnium dicte pagi et paraeciae de Roncq decimatorum, reorum ex altera... praefatam Dominae nostrae capellaniam in Ecclesia de Roncq fundatam pastoratui dicti loci post cessum vel decessum dicti D. de Flandres ejus praesentis et actualis possessoris in perpetuum univimus atque annexuimus, unimusque et annectimus per praesentes una cum ipsius juribus ac pertinentiis universis, volumus autera ut ex hac unione nulla servitii divini aliarumque (si quae sint) dictae capellaniae obligationum diminutio sequatur, atque ut parochianorum, dicti loci de Roncq commoditati et utilitati spirituali consulimus, exonerationem missarum ad quas eadem capellania tenetur, pastori ejusdem loci ejusque successoribus in perpetuum affectamus ita ut ex earum retributionibus vicarium a nobis vel vicario nostro generali approbandum, dictus pastor

ejusque successores sustentare semper tenebuntur. Datum Tornaci die 22 aprilis 1683. (1)

Après la mort du bénéficiaire Ghislain de Flandres, le Curé de Roncq perçut donc les revenus de sa Cure et ceux de la chapelle de Notre-Dame.

Il en résulta pour lui une double obligation : l'une de faire exonérer les trois messes par semaine dont cette chapelle était chargée, l'autre de donner un traitement convenable au prêtre qui l'assisterait comme vicaire dans l'exercice de son ministère pastoral.



¹ Archives du Royaume, à Bruxelles. - Ancien évêché de Tournai, n°200, page 384.



CHAPITRE V.

LE CURE ET LE PRESBYTERE.

LA dîme était une certaine partie des fruits de la terre ou du croît des animaux, ordinairement la dixième, que l'on payait aux seigneurs ou aux gens d'église. Son but initial avait été de satisfaire aux besoins matériels du clergé des paroisses, mais dans la suite elle passa presque toute entière aux abbayes ou aux chapitres ecclésiastiques. La dîme s'était ainsi écartée de son but primitif. Cependant les obligations des décimateurs compensaient un peu cette transformation. Ainsi ils devaient intervenir dans les frais de restauration de l'église paroissiale, ils devaient pourvoir à la portion canonique du curé et ils devaient de concert avec celui-ci, supporter les dépenses des réparations à faire aux presbytères; ils étaient aussi obligés de payer la portion congrue, aux vicaires et clercs de la paroisse, si la dîme des curés ne suffisait pas à cet effet.

Le plus grand décimateur de Roncq, était le chapitre de Saint Pierre, de Lille. Dans les archives de ce chapitre, nous trouvons un registre de l'an 1631, qui nous fait connaître la grandeur et l'étendue de la dîme, qu'il prélevait à Roncq, ainsi que les noms des autres décimateurs de Roncq:

Premiers appartient à presdits Srs cinq garbes de neuf à prendre et à cueillir par tout le villaige, sauf et excepté sur la Srie de Wastines et Hollebecque et à répartir allencontre du pasteur qui at une garbe, les enfans

et clerq de Notre-Dame de Laurette à St Etienne qui en ont deux et d'ung Chevalier de Malte qui a l'autre garbe.

Appartiennent aussy à mesdits Srs sur la Srie des Wastines et Hollebecque partout deux gerbes de chacun cent, une au pasteur et les six aultres au Sr des Wastines sur la dime XIe, mais tout le XXX appartient à mesdits Srs et audit pasteur comme dessus.

Sy ont mesdits Srs droict par toute la paroisse de la vive dîme asscavoit de trois les deux et à l'offertoit aussy de trois les deux allencontre du pasteur.

Nous avons trouvé dans les archives de l'évêché de Tournai, trois rapports fournis par les curés de Roncq. Nous les reproduisons ici.

Voici celui de Pierre du Retz, en 1619:

Raport et revenue de la cure parosiale de Roncq.

La maison de la cure contient quartron et demi de terre.

Appartient à ladite cure deux cents et demi de terre à labeur.

La grande disme portant 18 livres de gros.

La petite disme porte huit livres parisis.

La disme de Wasthines 28 livres parisis.

Une autre disme sur trois bonniers en grandeur.

Pour la descharge des obitz tant à la pauvreté que l'église 36 livres parisis.

Ainsi faict le deuxiesme jour d'avril 1619.

Pierre du Retz, pasteur.

Voici celui de Pierre Joly, en 1641 :

Raport et denombrement des biens appartenans à la cure de Roncq, doyenné de Helchin Wallon, diocèse de Tournay que fait M. Pierre Joly, pasteur dudit Roncq en l'an mil six cens quarante et un.

Primes compete et appertient à ladditte cure une maison avec autres édifices seante sur un quartron et demy de terre ou environ, haboutante et tenante d'un plat à la chimetière dudit Roncq, par derrière et de boult aux héritages des hoirs de don Baltazar de Zuniga et d'aultre boult aux héritages des enfans de Marguerite de le Porte,

Item appertiennent à laditte cure trois cens de terres labourables en deux pièces à scavoit : deux cens tenans d'un plat aux jardins bois et héritages de Pierre Cuvillon escuier, sieur de Vlederic, d'aultre plat au chemin qui meine de Roncq au mont de Halluin, lequel chemin appertient aussy à ladditte cure des deux cotés. L'autre pièce contenant un cent ou environ tant de plat au susdit chemin et d'aultre au jardin de la chappelle de N. Dame, fondée à Roncq et d'un boult au chemin qui meine de Roncq à Tourquoin.

Item compete et appartient à ladite cure un droit de lever six de chacun cent jarbes bottes ou waras sur trois bonniers de terres seans sur la paroisse de Linselles aux terres de la cense de Secalus.

Item encore appartient à ladicte cure un droit de lever et percevoir par chacun an une jarbe botte ou wara de neuf de dîsmes sur toutes l'estendue de la paroisse dudit Roncq, sur le dimage de onze et de treize, à repartir allencontre de messieurs les chanoines de S. Pierre à Lille, des clerks de la chapelle de Lorette à S. Estienne à Lille, et d'un chevalier de Malte de la commanderie de Castre.

Item compete et appartient à ladicte cure le droit de lever les rovalles a exclusion des autres dismeurs encore que lesdits dismeurs veuillent y prétendre et les usurper.

Et quant aux vives dismes et drois d'offrande ils appartiennent à ladicte cure encore que les dismeurs de messieurs les chanoines de S. Pierre veuillent en prétendre les deux tiers.

Et pour confirmation Ce tout ce que dit est, aye signé ce présent rapport de mon seigne manuel et aye requis les eschevins tant vieux que modernes avec les principaux paroissiens de y mettre aussy leurs seignes lesquels tous sans contredit ont volontiers accordé ma requeste pour scavoir le contenu de ceste estre véritable, tesmoins

Pierre Joly, pasteur de Roncq 1641

*Charles de Lobel
Franchois Nollet
Jacques de Voldre
Jan le Houcq*

*Jan Louaige
Jean de le Voye
Robert Catel*

Voici celui de Michel du Coulombier :

Ensuite du commandement de Monseigneur le Reverendissime Evesque de Tournay questant pour scavoir les revenus de la cure de Roncq.

Item appartient à la cure dudit Roncq une petite maison avecq une grange, estant et seant proche la cimentiere dudit lieu estant en grandeur d'environ ung cartron de terre, estant chargée ladite maison de quarante gros par chascun an à ladite esglise dudit Roncq, et encore une aultre rente sur ladite maison appartenant à Messieurs les Chanoines de Saint Pierre de Lille.

Item appartient: encore à ladite cure dudit Roncq, trois cent de terre à labeur, estant et seant proche le jardin de la chapellenie dudit Roncq allant dudit Roncq vers le mont de Hallewin, chargée pareillement aussy de rente appartenant à monsieur le Comte de Wuattou.

Item appartient encorre à ladite cure dudit Roncq une garbe par tout le dismage de ladite paroisse estant prinse des novalles desquels lesdits messieurs les Chanoines dismeurs de la plus grande partie des dismes et aultres dismeurs emportent par le tout lesdites novalles.

Item appartient encore à ladite cure six garbes du cent, estant sur la

paroisse de Linselles, contenant sur trois bonniers à prendre sur la cense des Escalus sur ladite paroisse dudit Linselles menant de ladite cense à la Vignette du costé droict vers Bousbecq.

Item appartient: à monsieur le pasteur une chandeille par an pour la Chandeuse pesant livre et demy, de cire blanche à prendre sur le revenu de l'église.

D'où il est facile à voir et considérer le peu de revenu que at ledit pasteur, estant nonobstant ladite cure chargée de environ mille communians et la plus part sont pauvres gens comme il est facile à prouver.

Ita est ego suscriptus pastor ejusdern loci, Micael du Coulombier.

Nous avons trouvé dans les archives du chapitre de Saint-Pierre de Lille, le document suivant, daté de 1660, qui a aussi rapport aux revenus de la cure :

Nous soussignés, lieutenant et eschevins du village de Roncq, certifions à tous ceux qu'il appartiendra, que monsieur M. Michel du Coulombier, prestre pasteur propriétaire de Roncq, n'auroit pour son entretienement de pasteur que une garbe de cent, dont ladite garbe ne lui revien droit qu'à deux cents florins par an, à proportion de ce que messieurs les Chanoines de S. Pierre à Lille louent leurs cinq, qui est mille florins, sans toutefois ce que leurs fermiers peuvent prétendre de diminution, comme aussi ledit pasteur n'at pas la jouissance des novalles sinon que la noefviesme ce que toutefois il debvroit appartenir audit pasteur, comme il se pratique ailleurs, comme aussi n'at que deux à trois cent de terre appartenant à sa cure et chargé de grande rente, estant nonobstant ledit pasteur chargé plus de noef cens communians, qui est une grande charge et peu de récompense de la pluspart desdits parochiens pauvres de leur qualilé, ainsy est:

*Jacques de le Cour 1660
par moy Jan du Castel
A. du Crocquet*

*Jan Billiet
Jan Vienne
Mahieu Waignon*

Les mêmes archives contiennent un accord, conclu le 22 Septembre 1706, entre le chapitre de Saint Pierre et le curé de Winghe, par lequel celui -ci abandonne tout son droit de novalles sur les terres, dans lesquelles s'étend le droit du chapitre, qui est de cinq gerbes de neuf et il s'engage à payer un tiers de tous les frais de réparations, qui devront jamais être faites à la maison pastorale, pourvu qu'on lui fournisse une pension de 60 florins. Son successeur, le curé Cachar accepta aussi cet accord.

Nous lisons dans les archives de l'évêché de Tournai, que le 2 Août 1610, les paroissiens de Roncq offrent de bâtir le presbytère. Cette offre fut sans doute agréée, puisque le 25 Mai de l'année suivante, l'évêque de Tournai charge le doyen d'Helchin wallon, de prendre les informations au sujet de la permutation du fonds de la cure de Roncq avec un autre appartenant à l'église.

Un siècle plus tard, cette maison pastorale menaçait ruine et il fut question d'en bâtir une nouvelle sur un autre emplacement. Voici les documents que nous avons trouvés à ce sujet, dans les archives du chapitre de Saint Pierre de Lille.

Le curé Cachar envoie la lettre suivante à l'évêque de Tournai

A son Altesse Mgr. l'Evesque de Tournai,

Remontre très humblement Mre Joseph Cachar, pasteur de la paroisse de Roncq, que la maison pastorale est fort caduque, menaçant ruine, qui n'est que de paillotage, aiant besoin plusieurs réparations qui ne la rendroient guère plus solide à cause qu'elle est fort ancienne, d'ailleurs elle est trop incommode dans le lieu ou elle est scituée, n'y ayant point de gardin à cause que le terrain est trop étroit, de plus que ladite maison est exposée au feu, car il y a tout joignant une brasserie ou il y a ue du feu, il n'y a pas longtems, mais par bonheur il a esté éteint dans son commencement. Toutes ces raisons ont donné lieu à penser d'établir une autre maison dans un endroit plus commode sur le fond presbiteral de la même cure assez voisin de l'église, pourvu que la vieille maison pastorale avec le fond contenant environ quatre vingts verges, soit vendue et que le prix en provenant soit employé ait bâtiment de la nouvelle maison, à quoy messieurs du chapitre de S. Pierre à Lille, qui sont les gros décimateurs, sont assez disposez moiennant que les choses s'exécutent sur le pied représenté cy dessus et que le suppliant paie le tiers des frais dans le surplus du bâtiment de laditte maison ainsi qu'il contribue dans les refectons suivant le traité fait avec messieurs du chapitre, qui est favorable à la cure. A ces causes il prend son recours

vers son Altesse,

La priant avec toute humilité de permettre que laditte vieille maison pastorale avec le fond soit vendue aux condions ci dessus mentionnées, eu égard s'il vous plaise, que ledit fond autrefois a appartenu à l'église dudit Roncq, paiant pour cette maison un arrentement de trente sous par an au profit de ladite église, aussi que dans une pareille occasion son prédécesseur avoit obtenu de Monseigneur son Evesque la permission, du moins la promesse de pouvoir faire laditte vente et de bâtir une nouvelle

maison, ce qui n'a pas été effectué à cause de quelque changement arrivé dans ledit chapitre de Lille.

Quoi faisant, etc Jos. Cachar, pasteur de Roncq.

Cette requête reçut l'apostille suivante :

Avant faire droit, ordonnons que le lieu où l'on prétend bâtir la nouvelle maison pastorale sera visité par le doyen de chrétienté pour nous en faire son rapport aussi bien que de l'état de l'ancienne maison et qu'il nous sera envoyé une copie du traité à faire avec messieurs de St Pierre, pour le tout nous étant rapporté, être par nous disposé ainsi qu'il conviendra. Fait à Tournay au Vicariat 30 may 1719.

Voici le rapport du doyen de chrétienté, curé de Tourcoing:

Nous avons examiné l'exposé de cette requeste et l'avons trouvé véritable dans toutes ses parties, nous avons aussi lu le traité fait avec le prédécesseur du suppliant que nous avons trouvé avantageux à la cure, par lequel il est obligé à un tiers des frais, soit pour réparations soit pour nouvelle construction de maison et c'est en vertu de ce traité qu'il est actuellement occupé à s'accommoder avec messieurs du chapitre de St Pierre, qui lui offrent huit cents florins pour tout entreprendre avec toits les deniers qu'il pourra tirer de l'ancienne maison et terrain.

J. B. Le Clercq, past. et doien à Tourcoing.

La permission fut alors accordée dans les termes suivants:

Nous Vicaires Généraux de S. A. Monseigneur Jean Ernest, Prince du St Empire. Evesque de Tournay, administrateur de Stavelot et veu la requeste ci dessus et l'avis du doien de chrétienté, autorisons le remorçant à vendre au plus offrant la maison pastorale dont est question pour le prix en provenant être employé avec la somme fournie par messieurs les doien et chapitre de l'église collégiale de St Pierre de Lille, à la construction d'une nouvelle maison pastorale, conformément à la transaction faite avec eux et ratifiée treizième octobre dernier. Le surplus des frais nécessaires étant à la charge dudit remorçant qui sera tenu de rendre compte de l'employ. Fait u Vicariat à Tournay, le quatorzième jour de novembre mil sept cens dix neuf.

de la Bassardrie, vic-gen.

Le presbytère, construit à cette époque, est celui qui fut démoli en 1883 et qui se trouvait derrière le chœur de l'église.

Pans la séance du 10 Février 1881, le conseil municipal, considérant le mauvais état de ce presbytère, invita le maire à

l'acquisition d'une autre habitation.

Le presbytère actuel fut bâti en 1882, d'après les plans de Monsieur Leroux, architecte à Tourcoing, par Monsieur Ange Laperre, entrepreneur à Bousbecque.

Il est placé au sud du jardin de la cure, tandis que l'ancien presbytère était à l'ouest de ce jardin.

Le curé Delehaye en prit possession en juin 1883.

Le conseil municipal approuva le 4 juin 1885 la réception définitive des travaux qui s'élevaient à 23,401 francs 33 cent.





CHAPITRE VI.

LE VICAIRE ET LE CLERC DES FONDATIONS.

IL est question de l'établissement d'un chapelain à Roncq, dès le commencement du seizième siècle. Par des lettres en date du II Avril 1521, le chapitre de Saint Pierre de Lille, autorise l'église de Roncq, à faire l'acquisition d'un quartier et demi de terre, pris en un cent et un quartron de terre, tenus du chapitre, à charge de nommer un homme vivant et mourant et de payer le relief à sa mort. Ce quartier et demi de terre était donné à l'église de Roncq, dans le but d'y bâtir une demeure pour un chapelain.

Y eut-il depuis lors constamment un vicaire à Roncq? Nous ne le pensons pas, car sa présence n'était nécessaire que lorsque le curé était dans l'impossibilité d'exercer seul les fonctions de son ministère.

Nous avons dit plus haut, page 15, que les bailli, échevins et manants de Roncq, furent autorisés ; le 12 janvier 1629, par Monseigneur l'évêque de Tournai, à chercher un chapelain pour leur paroisse.

Le premier prêtre que nous trouvons comme chapelain à Roncq, est Jean Membien en 1647. Viennent ensuite Charles Le Barbier, à la date du 20 Mars 1658, et Pierre de Coeur,

le I Mai 1669.

Le 4 Octobre 1642, une convention est conclue entre le chapitre de Saint Pierre, le curé et la communauté de Roncq, pour donner au vicaire un supplément à sa portion congrue. La communauté de Roncq s'engage à lui fournir annuellement 20 florins, le curé 18 et le chapitre de Saint Pierre 22.

Dans le 18^{me} siècle, le vicaire habitait une maison « tenante de bise aux maisons et héritages de Marie-Jeanne Catteau, de midy à l'héritage du seigneur comte de Roncq, de couchant au sentier conduisant de la place seigneuriale de Roncq à Tourcoing et de nord à la place. »

Cette maison avait été donnée à la communauté de Roncq, le 14 janvier 1689, par Jean-Robert Cuvillon, écuyer, seigneur de Roncq, moyennant de faire décharger trois obits tous les ans à perpétuité.

Les gens de loi, considérant que cette maison « est très caduque, construite en partie de paillotis et couverte de paille, que les échevins de Roncq ont employé en réparation pendant l'année mil sept cent soixante neuf, cent treize florins, en sorte que les loyers sont absorbés par les réparations que la caducité et la vétusté de la maison exigent » jugèrent « qu'il serait plus avantageux à la communauté de Roncq, de vendre cette maison qui lui est plus onéreuse que profitable pour employer le prix d'icelle à la décharge des trois obits à perpétuité dus aux seigneurs de Roncq, et le surplus être employé à l'avantage de la communauté » et demandèrent au roi Louis XV, l'autorisation nécessaire à cet effet.

Le roi, par des lettres datées de Douai, le 6 Avril 1771, accorda la permission sollicitée.

Il est à croire que cette vente n'eut pas lieu, puisque nous lisons le fait suivant à la date du 9 juillet 1779, dans le *Livre aux Résolutions du Greffe* :

Le même jour nous avons reçu dit sieur Rouzé, prêtre, vicaire de la paroisse de Roncq, deux cent quatre livres parisis pour deux années de loier écheues le 23 mai 1779 de la maison qu'il occupe, appartenante à ladite paroisse, laquelle somme sera employée aux besoins des pauvres de notre paroisse.

Notre opinion est confirmée par l'ordonnance suivante du

25 Avril 1793 et consignée dans le *Livre aux Résolutions du Greffe* :

Dépêché une ordonnance sur ledit Duchatel au citoyen Leroy, curé constitutionnel de Roncq de six livres tournois pour avoir déchargé trois obits attachés à la maison vicariale dudit Roncq pour l'année 1791.

Le conseil municipal, dans sa séance du 15 Mai 1856, vota à l'article 49 du budget une somme de 250 francs pour le traitement d'un second vicaire. Dans la séance du 22 Décembre suivant, il constate qu'il y a opportunité pour la paroisse de Roncq, d'être pourvue d'un second vicaire et il sollicite de l'autorité supérieure la réalisation de ce vœu.

Un second vicaire fut nommé en Mars 1858.

Nous devons mentionner ici une personne attachée à l'église et connue sous le nom de clerc, coute, et en latin *custos*. C'était le gardien de l'église, des ornements, du trésor, des linges, etc. Il était chantre et en outre assez souvent chargé d'instruire la jeunesse.

Voici les noms des clercs connus :

Jean Callewaert, 1592.

Jean de la Dessoubs, 1649, décédé en 1667.

Pierre van Heule, fils de Jean, natif d'Halluin, reçoit le 20 Mai - 1667, de la part de l'évêque de Tournai, la permission d'exercer provisionnellement l'office de clerc, vacant par la mort de maître Jean de la Dessoubs, et la faculté de porter le surplis, bien qu'il ne soit pas encore tonsuré; il doit se représenter avant un an devant l'évêque, afin d'obtenir des lettres de commission pour recevoir la tonsure. Il est encore clerc le 28 juillet 1702.

Dominique van Heule, 1702, meurt le 11 Avril 1732.

Augustin Paul van Heule, 1732, 1737.

Allard de Lannoy, 1737, 1739.

Pierre Joseph van Heule, 1740.

Pierre Antoine Selosse, prêtre, coute, 1773.

Pierre François Derumeaux, 1791, meurt le 27 Août 1815,
agé de 49 ans.

Toussaint Lesage, 1815, meurt le 9 Février 1843, agé de 82 ans.

Jean Baptiste Lesage, 1843, meurt le 29 Août 1870, agé de 81 ans.

Henri Lesage, 1870, décédé le 19 oct. 1896, âgé de 71 ans.
Emile Menaert, 1896.

Un mot des fondations. Les unes assuraient à l'église paroissiale de Roncq des biens et des rentes peu considérables sans doute, mais qui lui permettaient dans une certaine mesure de faire face à des charges ordinaires, à la rétribution du personnel comme à l'entretien des ornements et du linge. D'autres assuraient à la table des pauvres des biens et des revenus toujours insuffisants, on le conçoit, mais témoignant de la sollicitude des riches pour la classe indigente. Une faible partie de ces donations était destinée à couvrir les frais d'un ou de plusieurs obits annuels et perpétuels pour le repos des âmes des fondateurs.

Nous avons mentionné dans ce chapitre les trois obits attachés à la maison vicariale. Aucun compte de l'église ne nous est parvenu; nous ne pouvons donc pas indiquer le nombre d'obits qui étaient à la charge de la fabrique; quant à ceux qui étaient à la charge de la table des pauvres, l'extrait suivant du *Livre aux Résolutions du Greffe*, nous fera juger de leur importance :

Assemblée du 28 avril 1793.

Dépêché une ordonnance sur ledit Duchatel au citoyen Leroy, curé constitutionnel de Roncq, de soixante sept livres quatre sols parisis pour avoir déchargé les obits à la charge de la pauvreté depuis la St J-Bte 1791 jusqu'à pareil jour 1792, y compris un service et un salut à la charge de ladite pauvreté.

Dépêché une ordonnance sur ledit Duchatel à François Derurneaux, clerc, de trente une livres quatre sols parisis, pour avoir assisté aux obits à charge de la pauvreté d'une année, échue le jour de St J-Bt, 1792.



CHAPITRE VII.

LE CIMETIERE.

L'Église aime à rapprocher ses enfants; près du temple où elle réunit les vivants, elle a voulu un jardin où elle dépose ses morts. Aussi à Roncq, comme partout ailleurs, le cimetière entourait la maison de Dieu. Cet état dura jusqu'en 1844.

Le 6 Novembre 1683, Monseigneur Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, permet d'abattre les arbres du cimetière, pour réparer l'église et lui fournir des ornements « pro reficienda ecclesia et ornamentis. »

Le 11 juin 1765, Monseigneur François Ernest de Salm, évêque de Tournai, accorde l'autorisation de prendre quatre verges du cimetière pour agrandir la place publique de Roncq « pro dilatanda platea in Roncq. »

Dans leur assemblée du 26 juillet 1790, les maire, officiers municipaux et notables, prennent l'arrêté suivant « que pendant l'hiver prochain, il sera procédé à la vente des arbres montans croissant sur le cimetière de Roncq, pour par ce moyen procurer plus grand jour à l'église dudit lieu. » A cette époque le cimetière était fermé par des haies et contenait 300 verges (26 ares 60 centiares).

Dans la séance du conseil municipal du 6 janvier 1843,

Monsieur Auguste Duquesnoy maire, dit « qu'il y a urgence de faire l'acquisition d'un terrain destiné à un nouveau cimetière, attendu que le cimetière actuel se trouve trop petit, eu égard à la population de la commune, et sert de passage public dans tous les sens. »

Un terrain de 29 ares 68 centiares, longeant le pavé de Bousbecque, fut acheté par la commune pour servir de cimetière.

La cérémonie de la bénédiction eut lieu le 30 Mai 1844. Voici la relation de cette fête dans le registre du curé Naninck :

L'an mil huit cent quarante quatre, le trente de mai a eu lieu la bénédiction du cimetière et celle du calvaire qui y est placé; le calvaire a été donné par Monsieur Henri Delmotte, marchand d'écangues, à Roncq. Les susdites bénédictiones ont eu lieu après la messe solennelle qui a été chantée par Monsieur et Maître Simon, doyen, curé de Saint Jacques à Tourcoing, par Monsieur et Maître Auguste Deleruyelle, grand doyen, curé de Saint -Maurice à Lille. Le sermon a été prêché par le révérend Père Alexis Possoz, jésuite, prêtre du diocèse de Cambrai, natif de Douai.

Depuis l'église jusqu'au cimetière, on avait planté deux rangs de sapins au nombre de 600, des draperies de diverses couleurs, étaient suspendues aux sapins avec des guirlandes de fleurs, de distance en distance s'élevaient des arcs de triomphe d'une beauté remarquable; entre les arcs de triomphe il y avait des dômes élégants; des inscriptions, des bannières décoraient les côtés; des tapis de mousse et de fleurs, artistement travaillés et représentant les divers instruments de la passion de Jésus-Christ couvraient la route depuis l'église jusqu'aux pieds de la croix. Il est presque impossible de donner une idée juste de la beauté des décorations que la piété et le zèle des paroissiens de Roncq ont élevées pour honorer Jésus-Christ crucifié; au dire du Père prédicateur qui avait, dans ses nombreuses missions, parcouru bien des villes et des villages et assisté à des cérémonies religieuses, il n'avait jamais rien vu d'aussi beau et surtout il n'avait jamais vu une aussi grande piété dans les assistants.

Le cortège sortit de l'église vers midi. D'abord marchait la croix, ensuite la musique, toutes les confréries des arbalétriers, des archers, ainsi qu'un grand nombre de fidèles marchaient sur deux rangs, un cierge allumé à la main, au moins au nombre de six cents; dans le milieu marchaient des jeunes filles vêtues de noir et portant des croix, ensuite une autre troupe de jeunes filles en blanc et voilées, portant des étendards sur lesquels étaient représentés les emblèmes de la passion, puis une troisième troupe portant les stations; venait ensuite l'Agneau de Dieu, couché sur une croix, porté par seize demoiselles; en dernier lieu s'avançait le Christ couché sur un superbe lit de soie couvert de batisse et de tulle, dont

Madame Duquennoy, épouse de Monsieur le Maire, avait fait cadeau. Le Christ était porté par le donateur du Calvaire et par trois Marguilliers; les coins du poêle étaient tenus par Messieurs les doyens de Saint Jacques et de Saint Christophe de Tourcoing, et Messieurs les curés de Linselles et de Neuville-en-Ferrain. Quatre petits enfants habillés en anges marchaient devant le Christ; sur les deux côtés marchait le clergé, et derrière, le célébrant avec diacre et sous-diacre; ensuite le maire et les autorités municipales. Une foule immense accourue de toutes les paroisses voisines était venue assister à cette sainte cérémonie. La procession arrivée au cimetière, Monsieur le grand doyen a procédé à sa bénédiction, ensuite, trois hommes, habillés en soldats romains ont attaché le Christ à la croix. Dans ce moment on n'entendait que les sanglots de la foule immense qui entourait le Calvaire. Alors le Père Possoz a adressé quelques paroles à l'auditoire, elles ont été écoutées avec un religieux silence. La croix a été bénite solennellement. Puis au chant du Te Deum on est retourné à l'église.

Tous les paroissiens de Roncq ont concouru avec zèle à la pompe de cette fête et on n'a pas épargné la dépense. Puisse le Seigneur leur accorder sa bénédiction pour tout ce qu'ils ont fait pour la gloire de la croix de Jésus son divin Fils.

Le cimetière fut agrandi en 1864, par l'adjonction de deux parcelles de terrain, de la contenance de 34 ares 30 centiares, appartenants à Messieurs Jean-Baptiste Boussemart, rentier, et Jean-Baptiste Haquette, cultivateur. L'arrêté du préfet qui permet d'exproprier ces propriétés est daté du 19 janvier 1863.

Le cimetière contient donc 63 ares 98 centiares. Le règlement actuellement en vigueur pour la concession des sépultures fut voté dans la séance du conseil municipal du 11 Août 1864. Il y est stipulé que les deux tiers du prix de chaque concession seront pour la commune et l'autre tiers pour le bureau de bienfaisance. Quelques articles de ce règlement furent modifiés dans la séance du 13 Mai 1867. On désigna l'emplacement des terrains à affecter aux concessions perpétuelles et de ceux à affecter aux concessions trentenaires. On fixa le prix des premières à 50 francs le mètre carré, et des secondes à 25 francs le mètre carré.





CHAPITRE VIII.

L'ECOLE DES GARCONS.

CONTRAIREMENT à l'opinion, généralement accréditée de nos jours, il y avait dans la contrée, avant 1789, un véritable enseignement populaire, et tout le pays, de la plus grande ville au plus simple hameau, était pourvu d'écoles élémentaires. On peut à cet effet consulter avec fruit l'ouvrage de M. le Comte de Fontaine de Resbecq: « Histoire de l'enseignement primaire avant 1789, dans les communes qui ont formé le, département du Nord. »

Bien que les documents anciens, concernant le village de Roncq, nous soient parvenus en très petit nombre, ils nous suffisent pour affirmer que cette localité eut son école dans les siècles passés.

En effet, nous lisons dans l'acte de rémission de Jean Callewart, en 1595, qu'il avait été clerc paroissial de Roncq, et y avait donné l'instruction à la jeunesse. Nous reproduisons cet acte au Chapitre II de la 2^{me} partie de cette histoire.

De plus, nous trouvons dans le Livre aux Résolutions du Greffe de Roncq, qu'il existait à Roncq en 1770 une école dominicale. C'était une fondation pieuse, qui avait été gratifiée autrefois de plusieurs donations et qui par conséquent remontait à une date beaucoup plus ancienne que 1770.

Cette école possédait une maison, située le long du pavé de Lille à Menin, occupée par Jacques Philippe Mary, perruquier. Gilbert Dumortier, administrateur de l'école dominicale, « crut profitable à l'intérêt de ladite école de vendre la maison appartenant à icelle, tenue en cotterie des franchises de Roncq, située audit lieu, le long du pavé qui conduit de Lille à Menin, et qu'il serait nuisible de la conserver, parce qu'elle est caducque et que les réparations annuelles qu'on est obligé de faire absorbent une bonne partie du loyer. » - Il obtint le 6 Avril 1771 les lettres royales pour la vendre, et après avoir reçu le consentement des gens de loi, il la vendit pour la somme de quinze cents livres parisis, à Jacques Philippe Mary, marchand - perruquier, par acte passé le 29 Avril suivant, devant le notaire Carton.

Cette école dominicale ne doit pas être prise dans le sens strict d'école du Dimanche, mais dans celui d'école quotidienne. Voici une preuve de notre assertion : M. le Comte de Fontaine de Resbecq, à la page 249 de son ouvrage que nous venons de citer, rapporte qu'une personne qui ne voulut pas être nommée, fonda en 1673, dix prébendes de 8 patars chacune par semaine, pour dix pauvres garçons, âgés de moins de dix ans, fréquentant « journallement les écoles dominicales des paroisses Saint Estienne et Saint Sauveur » pour « les ayder à apprendre un bon mestier ou bien à estudier. »

De plus, nous lisons à la page 35 de cet ouvrage, que son auteur est « porté à croire qu'à la fin du dix-septième siècle, on désignait sous le nom d'*écoles dominicales*, les classes journalières d'une heure pour les enfants des fabriques et quelque fois même toutes les écoles. La plupart de ces écoles du Dimanche avaient fini par s'ouvrir chaque jour et leur dénomination primitive était restée. Cette transformation du sens des mots s'opère souvent dans le langage populaire, « la chose change, le nom demeure. »

Le Livre aux Résolutions du Greffe de Roncq nous fait connaître le nom d'un maître d'école.

Dans leur assemblée du 4 Novembre 1774, les gens de loi allouent un traitement à Nicolas François Bertin, pour l'enseignement qu'il a donné aux enfants :

Depêche une ordonnance sur Joachim Ghesquier, receveur de l'octroy de Roncq, à Nicolas François Bertin, portante trente quatre florins, pour avoir enseigné à lire et écrire les pauvres enfans de la paroisse pendant dix sept mois, escheus le premier octobre mil sept cens soixante quatorze.

Dans les actes de l'état civil, nous voyons figurer comme témoin, Pierre-François Derumaux, le 5 messidor an 9, le 4 prairial an 12, et le 14 Novembre 1806, avec la désignation de maître de pension, et le 25 Décembre 1810, avec celle d'instituteur.

En 1812, il avait quarante élèves, dont le minerval était d'environ 80 frs.; la commune lui allouait 100 frs. Il cessa d'être instituteur en 1814, et il fut remplacé par Henri-Désiré-Joseph Lefebvre, âgé de 26 ans, instituteur, natif de Quesnoy. Celui-ci fit construire en 1830 une maison à usage d'école « le long du pavé de Bilmon, au centre de la commune et retirée de 27 mètres de la grand route. »

Dans la séance du 9 juillet 1841, le conseil municipal accepta de prendre en location la maison d'école d'Henri-Désiré-Joseph Lefebvre, instituteur primaire, par bail de deux ans, moyennant de lui payer la somme de deux cents francs chaque année. C'était là tout le traitement de l'instituteur.

Dans la séance du 12 Mai 1849, Monsieur le maire Duquesnoy, donna lecture de la circulaire de Monsieur le préfet du Nord, en date du 18 Avril précédent. Dans cette lettre Monsieur le préfet annonçait que le délai accordé aux communes, pour se rendre propriétaire des maisons d'école, expirait le 1 janvier 1850; qu'il importait donc que les conseils municipaux qui ne se sont point encore conformés à l'obligation imposée sous ce rapport, par la loi du 28 juin 1833, s'occupassent immédiatement des moyens d'y satisfaire; que le conseil général a maintenu pour 1849, les subsides aux deux tiers de la dépense pour les communes pauvres, et au tiers pour les autres, et qu'il avait à craindre que ces subventions ne fussent ou supprimées ou réduites dans une notable proportion, si les communes laissaient passer le délai déterminé.

Dans la séance du 25 Mai suivant, le conseil nomme une commission de trois membres, pris dans son sein, afin de chercher une maison convenable, pour servir d'école communale de garçons ou un terrain propre à en faire construire une.

Dans la séance du 5 Février 1850, le conseil autorisa Monsieur le maire Duquesnoy à faire, « l'acquisition d'une maison composée de divers bâtiments et d'un terrain de la contenance de dix ares quarante centiares quatre vingt dix milliars, sis en cette commune à front de la route de Lille à Menin, pour y établir une maison d'école de garçons. » Cette propriété appartenait aux héritiers des époux Loridan-Bouton.

Dans la séance du 1 Avril suivant, Monsieur le maire Duquesnoy, déclara qu'il s'était rendu adjudicataire de cette propriété, au nom de la commune, pour la somme de 4,000 francs. Il annonça que le devis des travaux à effectuer, dressé par Monsieur de Warlez, aîné, architecte, s'élevait à la somme de 6,681 francs 60 centimes.

L'école fut bâtie pendant le courant de l'été de cette année.

Dans la séance du 17 Novembre 1850, Monsieur le maire Duquesnoy, donna lecture d'une lettre de Monsieur le préfet, en date du 16 Novembre, dans laquelle ce magistrat dit qu'il est prévenu que l'instituteur communal depuis longtemps laisse beaucoup à désirer et ne remplit plus les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions, que d'après les informations qui lui ont été fournies, son remplacement serait devenu indispensable et qu'il est informé qu'une partie de la population semble désirer des instituteurs appartenant à une communauté religieuse.

Monsieur le maire fit procéder au vote pour le choix des instituteurs. Sur quinze membres présents, douze votèrent pour des instituteurs congréganistes, un pour les instituteurs laïques et deux s'abstinrent de voter.

Trois frères de la société des Petits Frères de Marie, dont la maison-mère est à Notre-Dame de l'Hermitage sur Saint Chamond (Loire), vinrent au mois d'Avril 1851, donner l'instruction aux garçons de Roncq. Le conseil municipal leur alloua de ce chef une somme de quinze cents francs.

Le 26 janvier 1852, le conseil municipal accorda à Monsieur Henri Lefebvre une pension de retraite de cent francs annuellement, à compter du 1 janvier 1852. Celui-ci accepta et il donna aussitôt sa démission d'instituteur.

Par suite du nombre toujours croissant d'enfants, il fallut bâtir une troisième classe. Le devis estimatif des travaux à cet

effet, s'éleva à 3,300 francs, et était dressé par Monsieur Contamine, architecte, à Lille. Cette classe, contiguë aux autres, fut bâtie en 1858. Le besoin d'une quatrième classe se fit bientôt sentir.

Dans la séance du 19 Février 1866, Monsieur le maire Labbe annonce « que Monsieur Delehaye, curé de cette commune, se propose de faire donation à la commune de Roncq, d'un terrain de la contenance de 13 ares 29 centiares, sis audit Roncq, contigu à l'école communale des garçons, sur lequel pourrait être érigée une quatrième classe devenue aujourd'hui nécessaire; que ce terrain sert actuellement au patronage des jeunes garçons, qui s'y réunissent chaque Dimanche pour assister à une classe d'adultes, s'y livrer à différents jeux de leur âge et éviter ainsi la fréquentation du cabaret, que Monsieur le curé, de Roncq, impose pour condition à la commune, que la nouvelle classe à construire, servira de lieu de réunion à ce patronage; que le terrain non occupé par la construction sera consacré aux divers jeux qui y sont établis et que la commune prendra à sa charge les mêmes frais que ce patronage peut occasionner, évalués à environ 50 francs par an. »

Un arrêté préfectoral en date du 25 juin 1866, autorisa la commune à accepter cette donation aux conditions indiquées.

Le devis estimatif des travaux à exécuter, dressé par Monsieur Maillard, architecte à Tourcoing, s'éleva à 7,602 francs. Cette classe fut bâtie en 1867, et le cinquième frère arriva en 1868.

La commune payait à chacun des cinq frères 550 francs annuellement. Un sixième frère fut accepté par le conseil municipal, le 16 Novembre 1876.

Le 17 juin 1888, Monsieur Saisset-Schneider, préfet du Nord, expulsa les frères de l'école communale et les remplaça par des laïques, au nombre de six.

Par un mémoire déposé à la préfecture, le 9 juin 1888, Monsieur le curé Delehaye annonce son intention d'introduire devant les tribunaux une action judiciaire contre la commune de Roncq, à l'effet d'obtenir la révocation d'une donation faite par lui à la commune, et dont les conditions ne sont pas exécutées.

Le 6 juin de l'année suivante, le conseil municipal accepta

la transaction offerte par Monsieur le curé, de laisser la commune propriétaire absolue de ce terrain, moyennant le paiement d'une somme de 2,800 francs et de plus, les frais occasionnés par l'instance, l'expertise et ceux de l'acte à intervenir.

En même temps le conseil vota à l'unanimité des remerciements pour cette nouvelle générosité de Monsieur le curé envers la commune. Il nous suffira de dire que les experts avaient estimé la valeur du terrain à 6,810 francs.

Cet acte fut passé le 15 Novembre 1889, devant Monsieur Verhaeghe, notaire à Roncq.

A la suite de cette laïcisation, Monsieur le curé et les bonnes personnes de Roncq se cotisèrent pour bâtir une école libre de garçons. Parmi les généreux bienfaiteurs, nous devons citer Monsieur Désiré Leurent-Lefort, qui y contribua pour une somme de dix mille francs,

On acheta un terrain situé à proximité de la gare, à gauche du pavé de Roncq à Lille, retiré de cent mètres de la route. On y construisit cinq classes, une maison d'habitation pour les frères et un local de patronage pour les garçons.

Six frères donnent actuellement l'instruction à 280 enfants, à la grande satisfaction des habitants de Roncq.





CHAPITRE IX.

L'ECOLE DES FILLES.

Au commencement du chapitre précédent, nous avons prouvé l'existence d'une école à Roncq en 1595, et d'une école dominicale en 1770. Rien n'indique que cette école dominicale était pour les garçons; il est tout aussi vraisemblable qu'elle était pour les filles. Quoiqu'il en soit, il n'est pas à supposer que les filles de Roncq fussent dépourvues du bienfait de l'instruction. S'il n'y avait pas d'école à leur usage exclusif, il faut admettre que l'école existante recevait les enfants des deux sexes. D'ailleurs c'est là le système qui a prévalu dans les campagnes autrefois, et même durant la première moitié de ce siècle,

Nous trouvons Marie-Jeanne Duvillier, maîtresse d'école à Roncq. Elle mourut le 19 Décembre 1773.

Les comptes communaux nous apprennent que Catherine Honoré était maîtresse d'école en 1780 et encore en 1791 :

Art. 48, (payé) à Catherine Joseph Honorez vingt quatre florins pour avoir enseigné à lire et écrire les enfans pauvres de la paroisse de Roncq pendant quatre ans echez le dix juin 1784 ci 24.

Art. 82. à ladite Catherine Honorez dix huit florins pour avoir pendant trois ans echez le 6 juin 1787 enseigné les enfans pauvres de la communauté les principes de la religion, à lire et écrire, ce par ordonnance et quittance du 7 mars 1788 18.

Dans le recensement de l'année 1824, nous trouvons les noms de deux institutrices, ayant chacune leur école : Agnès Couvreur, célibataire, âgée de 70 ans, née à Neuville; Marie Thérèse Duchatel, veuve Castel, âgée de 34 ans, née à Roncq et chargée de deux enfants en bas-âge.

Des personnes encore vivantes, nous ont affirmé que l'école d'Henri Lefebvre, dont il a été fait mention au chapitre précédant, était une école où les enfants des deux sexes étaient admis.

Pour la bonne éducation de l'enfance et de la jeunesse, il n'est rien de plus important pour une localité, que de posséder des établissements scolaires dirigés par des membres des congrégations religieuses. C'est ce que comprenaient Monsieur le curé Naninck et son vicaire Monsieur Delehay; aussi ils mirent tout en oeuvre, pour doter la paroisse de Roncq d'une école congréganiste de filles. Dieu favorisa leur saint projet.

Mademoiselle Françoise Frémaux et Madame Veuve Delmotte donnèrent chacune trois mille francs pour la future école. On acheta un terrain Pour 2,548 francs, à Monsieur Pierre Joseph Rouzé, notaire, à Roncq. On commença les constructions le 20 Septembre 1846.

Au mois de Mai 1847, Mademoiselle Françoise Fremaux fit un nouveau don de 3,000 francs. On put achever le bâtiment.

Une souscription fut faite dans la paroisse pour fournir l'ameublement; elle produisit 1,448 francs

Les frais de la construction s'élevèrent à 10,465 francs.

Le total des dépenses monte donc à 14,461 francs.

Le nouvel établissement fut confié aux Soeurs de la Providence, dites de Sainte Thérèse, dont la maison-mère est à Avesnes. Elles y furent installées, au nombre de trois, le Mardi 5 Octobre 1847; à l'issue de la messe du Saint-Esprit, elles furent conduites processionnellement à leur couvent, par Messieurs les doyens de Tourcoing, les curés et les vicaires du canton. Monsieur Simon, doyen de Saint-Jacques, à Tourcoing, bénit la maison.

Le 25 Mai 1849, le conseil municipal alloua une somme annuelle de 400 francs, à la religieuse chargée de la classe des

filles indigentes, et une somme de 300 francs pour payer le mobilier de cette classe.

Les religieuses de la congrégation des Sœurs de la Providence, dites de Sainte Thérèse, à Avesnes, furent autorisées en 1855, par le gouvernement à accepter la donation du couvent de Roncq, pour l'instruction des jeunes filles.

L'école des filles, à Roncq, est libre. Les religieuses y annexèrent une salle d'asile libre, établie dans les meilleures conditions hygiéniques. Elles proposèrent à la commune de la rendre publique et gratuite, moyennant un traitement de 400 francs pour une sœur, et de 300 francs pour une femme de service. Pour ces 700 francs, les religieuses s'engageaient à prêter un local qui comprenait deux salles réglementaires, et un préau à ciel ouvert, et de plus à fournir le mobilier suffisant à la tenue d'une salle d'asile d'après la méthode rigoureuse. Le conseil municipal, dans sa séance du 12 Mai 1863, agréa cette proposition et vota la subvention sollicitée.

En 1886, les religieuses firent construire deux classes. Elles ont coûté frs-4,263-70. La famille Leurent donna 1,200 francs et Monsieur le curé Delehayé fournit le mobilier.

Les religieuses sont actuellement au nombre de huit et elles procurent l'enseignement à 600 enfants, dont 350 dans les classes et 250 dans les salles d'asile.

Puissent elles longtemps encore continuer leur fécond apostolat !





CHAPITRE X.

L'HOSPICE.

UN hospice est sans contredit un établissement des plus utiles et des plus précieux pour une localité. Des vieillards, dénués de toute ressource et n'ayant en partage que la misère, y trouvent un refuge pour leurs souffrances et un abri pour les derniers jours de leur vie. Ce bienfait est pour eux plus appréciable encore lorsqu'il leur est procuré par d'humbles filles qui, renonçant à toutes les joies du monde s'engagent au service de ces infortunés et n'ont pour d'autre mobile de leur action que la charité et le dévouement.

La ville de Roncq se glorifie de posséder un tel établissement et elle en est redevable à ses curés Naninck et Delehayé et à ses généreux habitants.

Par actes passés devant Maître Labbe, notaire, à Roncq, le 31 Mai 1857, Monsieur Jean-Baptiste Vienne, ancien charron, rentier, demeurant à Roncq, et Monsieur Flenri-Joseph Delmotte, fabricant d'écangs, et Madame Joséphine Piat, son épouse, demeurant ensemble à Roncq, ont fait donation entre vifs et irrévocable à la commune de Roncq, savoir :

Monsieur Jean-Baptiste Vienne : 1° d'un terrain en fonds de bâtiment et potager, sis à Roncq, repris au cadastre section

A, n^{os} 598, 599, 600 et 604, pour une contenance de 27 ares 60 centiares, et 2^o d'une partie de terre en labour, sise à Roncq, reprise au cadastre section A, nos 667 et 668, pour une contenance de 36 ares 56 centiares.

Et Monsieur et Madame Delmotte-Piat, d'un terrain, sis à Roncq, contenant 50 ares 30 centiares aux conditions suivantes : 1^o de permettre qu'il soit érigé par des personnes charitables, sur le bien repris, article premier, un bâtiment à usage d'hospice pour les vieillards des deux sexes de la commune de Roncq; 2^o d'employer comme jardin potager la portion dudit bien article premier, sur laquelle les constructions ne seront pas élevées; 3^o d'affecter le revenu de 36 ares 50 centiares, donnés par Monsieur Vienne, à l'entretien des pensionnaires dudit hospice, à moins que la commune de Roncq n'aime mieux faire cultiver ce bien par ledit hospice, et 4^o d'employer aussi le bien donné par Monsieur et Madame Delmotte-Piat, comme jardin potager dudit hospice.

La commune fut autorisée par un arrêté du préfet du Nord en date du 24 juin 1857, à accepter ces deux donations aux conditions imposées et elle les accepta le 30 juin suivant, par deux actes passés devant Maître Labbe.

Une souscription fut faite dans la commune pour l'érection de l'hospice et elle produisit 20,286 francs.

L'hospice fut construit dans le courant de l'année 1858, d'après le plan dressé par Monsieur Contamine, architecte, à Lille.

Les travaux de construction furent entrepris par Monsieur Wallerand, entrepreneur, à Roncq, pour la somme de 20,115 francs.

Le 15 Novembre 1858, Monsieur le chanoine Simon, doyen de Notre-Dame, à Tourcoing, procéda à la bénédiction de l'hospice, assisté de Messieurs les curés et les vicaires des paroisses voisines.

La direction de l'établissement fut confiée aux Sœurs de Sainte Thérèse d'Avesnes.

Dans la séance du 16 Mai 1859, le conseil municipal, réuni pour la formation du budget de 1860, décida qu'une somme de 1,500 francs sera allouée chaque année par la commune, au profit de l'hospice, pour l'entretien des vieillards qui y

seront admis. Il savait que cette allocation était insuffisante pour subvenir aux besoins de l'hospice, mais il comptait sur les autres ressources dont celui-ci pouvait disposer, comme le produit du travail des vieillards, les récoltes provenant des terres exploitées, les pensions payées par les particuliers qui y seraient admis, les donations et les legs.

Et en effet le nouvel asile reçut de nombreuses marques de générosité de la part des habitants de Roncq. Les noms de ces bienfaiteurs méritent d'être inscrits en lettres d'or dans les annales de l'hospice. Nous les insérerons ici, afin de perpétuer leur souvenir dans la paroisse.

Monsieur Philippe-Joseph Fauvarque, décédé à Roncq, le 26 Avril 1858, lègue par son testament du 9 Avril précédent, une somme de cinq cents francs, pour la construction ou le service de l'hospice.

Le 16 Février 1860, le conseil municipal autorise l'hospice à accepter le legs de mille francs, fait par Monsieur Louis-François Lesage.

Le 13 Février 1862, il l'autorise à accepter la donation faite par Madame Sophie-Joseph Suin, veuve de Monsieur André-Jean-Félix Leurent, propriétaire, à Roncq. Celle-ci donne à l'hospice de Roncq, une rente de trois cents francs sur l'État, produisant un intérêt de quatre et demi pour cent, à la condition que l'hospice sera tenu de faire célébrer à perpétuité, chaque année, en l'église de Roncq, après le décès de la donatrice, un obit solennel pour le repos de son âme, de celle de son mari et de celles des membres de leur famille.

Monsieur Jean-Baptiste-Joseph Dunortier, cultivateur, décédé à Roncq, le 9 janvier 1864, lègue dans son testament du 8 Novembre 1858, une somme de trois cents francs, pour la construction ou le service de l'hospice.

Monsieur Cyrille-Louis Haquette, laboureur, décédé à Roncq, le 13 Février 1864, stipula dans son testament du 2 Février 1862, que le reliquat libre de sa succession fut divisé en trois parts et que la moitié de l'une de ces trois parts fut donnée à l'hospice, à la condition que chaque année à perpétuité, l'administration de l'hospice ferait célébrer une messe chantée dans l'église de Roncq, pour le repos de son âme et de celles de son père, de sa mère et de sa sœur.

Dans la séance du 11 Août 1864, le conseil municipal autorise l'hospice à recevoir de la part d'un anonyme, trois obligations communales de cinq cents francs du crédit foncier de France.

Monsieur Jean-Baptiste Desurmont, décédé à Roncq, le 5 Septembre 1870, fait un legs de mille francs à l'hospice.

Monsieur Louis-Joseph Destombes, originaire de Roncq décédé à Roubaix, le 1 janvier 1874, lègue à l'hospice de Roncq, un lit d'incurable pour un homme, une somme de deux cents francs de rente et trois cents francs pour frais d'établissement de ce lit, et un autre lit d'incurable pour une femme, une somme de deux cents francs de rente et trois cents francs pour frais d'établissement de ce lit.

Monsieur Henri-Félix Ghesquier, originaire de Roncq, curé d'Aix, où il meurt le 13 Avril 1874, donne à l'hospice de Roncq une rente perpétuelle de cent cinquante francs.

Mademoiselle Augustine Hovelaque, décédée le 24 Février 1876, lègue quatre cents francs à l'église et trois cents francs à l'hospice.

Monsieur Édouard Desurmont, décédé à Roncq, le 22 Août 1885, fait un legs de mille francs à l'hospice.

Mademoiselle Eugénie-Hermance Leurent, décédée à Roncq, le 13 juillet 1888, donne à l'hospice un titre de cent francs de rente sur l'État, rapportant cinq pour cent, moyennant la charge de faire célébrer deux messes chantées par an, pendant 25 ans, pour le repos de son âme.

Puissent de tels exemples trouver des imitateurs!



CHAPITRE XI.

LA PAROISSE DE ST. ROCH.

Le hameau du Blanc Four existe au moins depuis trois siècles. Nous trouvons en effet l'existence de la taverne du Pied de Boeuf, en 1608, et du chemin du Blanc Four vers Tourcoing, en 1631. La désignation du Blanc Four, donnée à ce hameau, provient du nom d'un cabaret situé en cet endroit. Nous verrons plus loin qu'une société de Saint Sébastien était érigée en 1754, dans un cabaret ayant pour enseigne : Le Nouveau Blanc Four.

Les hameaux de la Rousselle et de Saint Roch existaient déjà en 1785.

Ces trois hameaux réunis forment la paroisse actuelle de Saint Roch, qui est due à l'initiative des habitants eux - mêmes.

C'est en 1857, que la pensée leur vint de posséder une église à proximité de leurs habitations. Mais, effrayés de la grandeur de l'entreprise, ils ne la mirent point à exécution.

Le projet fut repris en 1864. Quelques notables ouvrirent une souscription pour la construction de l'église, et chacun s'empessa de donner son nom et de fixer son offrande.

Trente trois habitants se réunirent le 11 Février 1864 et nommèrent une commission de neuf membres, pour recevoir

le produit des souscriptions et des dons et en régler l'emploi.

Cette commission élit Monsieur Désiré Delahousse, comme président-trésorier, et Monsieur Jean-Baptiste Dutilleul pour secrétaire.

Un terrain d'un demi hectare fut acheté à Monsieur Peuvion, de Lille, pour le prix de 3,000 francs.

Monsieur Louis Leblan, de Tourcoing, fut choisi comme architecte, et Monsieur Augustin Masquillier, de Tourcoing, comme entrepreneur pour la maçonnerie.

Une députation se rendit auprès de Monsieur le préfet, à Lille, et une autre auprès de Monseigneur l'archevêque à Cambrai pour leur donner connaissance de la construction projetée.

La première pierre de l'église fut posée par Monsieur Simon, doyen de Notre-Dame, à Tourcoing, le Mardi de la Pentecôte, 17 Mai 1865.

La première partie de l'église fut bénite le 29 juin 1867.

Monsieur Jean-Baptiste Villain, vicaire de Roncq, depuis le 22 Mai 1862, fut nommé curé de la nouvelle paroisse.

Un décret du président de la République, en date du 24 juillet 1872, et une ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Cambrai, datée du 1^{er} Août suivant, érigent en succursale l'église de Saint Roch à Roncq.

Monsieur Simon, doyen de Notre-Dame à Tourcoing, bénit le cimetière de la nouvelle paroisse, le Dimanche 26 Octobre 1873.

On commença à bâtir la seconde partie de l'église en 1874 et elle ne fut achevée qu'en 1877. Le service divin eut lieu pour la première fois le Dimanche dans l'octave de Saint Roch, 19 Août.

Le clocher était à la hauteur de la toiture de l'église et il était abrité sous un toit informe de planches. Monsieur Louis Dassonville-Dhalluin, de Tourcoing, ayant fixé sa résidence d'été dans la paroisse de Saint Roch, voulut, pour don de son arrivée, compléter le clocher. Ce travail fut exécuté en 1897.

Monsieur Louis Delmasure-Dervaux, qui avait quitté Tourcoing et était venu se fixer dans la paroisse de Saint Roch, fit don d'une nouvelle cloche. Elle pèse 680 kilos,

donne la note de sol ; elle fut fondue par Charles Drouot, à Douai. Elle fut bénite le 10 Octobre 1897, par Monsieur Joseph Vandebeulque, chanoine de Cambrai.

Cette cloche présente sur un de ses côtés l'image de Marie Immaculée, et sur un autre côté, celle de Saint Louis, roi de France patron du parrain et du donateur de la cloche.

Elle contient trois inscriptions :

La première. Reconnaissance à Marie.

La deuxième: Je chante, je prie, je pleure.

La troisième: Je me nomme Léonie Louise Florence Marie,

Mon parrain et ma marraine sont :

Louis Dassonville-Dhalluin, donateur

de la tour qui m'abrite,

Léonie Dervaux, épouse de M. Louis Delmasure

qui m'a donnée à la paroisse.

J'ai été baptisée et consacrée le 10 du mois d'Octobre 1897

par M. Joseph Vandebeulque, chanoine de la cathédrale de Cambrai..

Mgr. Sonnois, étant archevêque de Cambrai,

M. J.-Bte Villain, curé de la paroisse S. Roch,

M. Gustave Lepoutre, maire de la commune.

Grâce aux soins de son zélé curé, l'église est ornée d'un riche mobilier. On y admire trois autels en pierre, un confessionnal, une chaire de vérité, des stalles et un banc de communion.

La commune de Roncq fit construire en 1873, une école de filles, avec une salle d'asile pour les enfants des deux sexes, elles furent confiées aux Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint André, et elles furent ouvertes en Novembre 1875.

La commune fit construire en 1876, une école de garçons, et elle fut confiée le 17 Mai de l'année suivante aux Petits Frères de Marie.

Un décret préfectoral du 16 Mai 1888, laïcisa les écoles de Roncq.

Deux écoles libres furent aussitôt créées et confiées aux mêmes religieux et religieuses.

Les deux classes des Frères, comprennent 120 élèves, les deux classes des Sœurs ont 116 élèves et l'asile 90 enfants.





DEUXIEME PARTIE.



CHAPITRE I.



LES DATES LES PLUS ANCIENNES

DE RONCQ.



LE nom de la ville de Roncq, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est probablement d'origine celtique ou germanique, et prouverait l'existence de cette localité avant l'arrivée des Romains en notre pays, donc avant la naissance de N. S. Jésus-Christ.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, il est certain qu'on peut faire remonter l'existence de Roncq à l'époque de la domination romaine dans notre contrée.

L'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger mentionnent une route allant de Tournai à Wervicq. La statistique archéologique du département du Nord, indique que cette voie passait par Roncq.

D'après la carte archéologique de Belgique, publiée par Monsieur Van der Maelen, le tracé de cette route traverse Templeuve, Lannoy, Roubaix, Tourcoing, Roncq et Bousbecque.

Bien que le passage d'une route romaine par une localité, ne prouve nullement que cette localité ait eu des habitants à l'époque romaine, il est néanmoins intéressant de savoir que les chars des vainqueurs du monde ont parcouru le territoire de Roncq, et il n'est pas inadmissible que quelques maisons y aient été établies pour le relais des voyageurs.

La première fois que le nom de Roncq apparaît dans l'histoire, c'est en 1055. Wielant, dans ses chroniques, nous apprend qu'en cette année Roncquart de Roncq se joignit à Brulant de Montigny, pour porter secours au roi de France, qui avait pris les armes contre les Saxons.

Nous trouvons ensuite le nom de Roncq dans un titre qui est sans date, mais qui, par la signature des témoins dont il est revêtu, indique son origine dans le cours des années 1101 à 1105. Par cette charte, Baudry, évêque de Tournai, donne au chapitre de la collégiale de Saint Pierre, à Lille, la totalité de l'autel de Roncq et la moitié de ceux d'Haluin et de Bousbecque « altare de Runch totum, de Haluin dimidium, de Bosbeka dimidium »

Voici la traduction de cette charte latine

Au nom de la sainte et indivisible Trinité du Père, du Fils et du Saint Esprit, moi, Baudry, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon et de Tournai, instruit par la doctrine de l'Évangile, que celui qui aura fait aux disciples du Christ même la plus petite oeuvre de dévote charité, ne sera pas frustré de sa récompense, j'ai jugé utile pour le salut de mon âme, de céder aux serviteurs de l'église de Dieu une certaine portion de mes droits, et afin qu'ils ne puissent d'aucune façon en être dépouillés, de fixer cette cession d'une manière stable et de la consigner par écrit pour la postérité, Sachent donc tous les enfants de l'église, tant présents que futurs, que parle conseil de notre fils Lambert, archidiacre et de nos autres clercs, nous avons transféré à l'église de Saint Pierre de Lille, pour l'usage des frères l'autel de Runch en entier, et la moitié de celui d'Haluin et de celui de Bosbeka, et cela à la demande et requête de Walter, jouissant de ces bénéfices, pourvu toutefois que les chanoines rendent chaque année les prestations de ces autels, légitimement dues à l'évêque, et l'évêque accordera à quiconque les chanoines auront constitué dans ce bénéfice la juridiction pastorale, sans exiger aucune somme. Pour que cette cession demeure inébranlable, nous l'avons confirmée par l'apposition de notre sceau et nous avons ordonné qu'elle fut contresignée par des hommes dont le témoignage fait foi.

Seing de Baudry, évêque. Seings de Lambert, archidiacre. Gérard, archidiacre. Ruzelin doyen. Widon, chancelier. Rorgon, prévôt, Désiré, Bernard. (1)

Le 3 Mars 1144, le pape Célestin II confirme les possessions de l'église de Saint Pierre, à Lille, et la prend sous la protection du siège apostolique. Parmi ces biens il mentionne les autels de Roncq, d'Halluin et de Bousbecque, « *Altare de Runch, altare de Haluivin et de Busbeka.* »

Au moyen âge, il n'était pas rare de voir des personnes nobles qui ambitionnaient la servitude de l'église. Pour l'amour de Dieu, elles sacrifiaient volontairement leur propre liberté et se donnaient à une église, aimant mieux, suivant le langage des chartes, « être les esclaves de Dieu que les affranchis du siècle, *magis esse servus Dei quam libertus seculi.* »

Il y avait à Tourcoing, vers le milieu du douzième siècle, « une noble matrone, du nom de Ledelde, issue de nobles et libres parents » qui, poussée par un motif de dévotion, se rendit à l'église paroissiale et là, devant l'autel, fit don de sa personne et de toute sa postérité à Saint Vaast, patron de l'église. Cet acte la rendait, elle avec ses descendants, tributaire de l'église au profit de la mense épiscopale de Tournai, et il en résultait pour chaque membre de la famille, l'obligation de payer deux deniers par an, une pareille somme toutes les fois qu'on voulait obtenir la permission de se marier, et six deniers à la mort de quelqu'un des membres de la famille.

Cette redevance devait être déposée sur l'autel de l'église Saint Vaast, le jour des bienheureux apôtres Philippe et Jacques, et être remise au receveur de l'évêque, chargé de la perception de ses autres revenus à Tourcoing.

Cette servitude était dans bien des cas un avantage. Dans les idées du temps, ce n'était pas même une servitude. La preuve en est qu'au mois de juin 1203, Etienne, évêque de Tournai, déclarait que la postérité de Ledelde, bien qu'ayant depuis longtemps payé chaque année la redevance promise,

¹ Cet acte et les suivants sont tirés du Cartulaire de l'église collégiale de Saint Pierre de Lille, par Monseigneur E. Hauteceur.

était restée néanmoins exempte de toute exaction servile et avait joui de la liberté, dont jouissaient ceux qui dans la contrée, devaient payer de libres mains un cens capital aux églises des saints, *censum ex liberis manibus capitale*.

L'évêque de Tournai, patron et collateur de la cure, percevait la redevance de ces tributaires de l'église, de ces hommes de Saint Vaast, de là l'intérêt que l'évêque Étienne prenait à la postérité de Ledelde.

Il avait eu recours, pour constater sa condition libre, au témoignage du prêtre ou curé de Tourcoing, Everard, le plus ancien pasteur connu de cette ville, et au serment d'hommes probes de Roncq et d'Halluin, savoir : Michel et Libert de le Beecke, Gontier le Desreet et Disder de le Boe.

Il avait ensuite recherché exactement toutes les personnes issues de Ledelde et en avait fait l'énumération dans son diplôme. Cette noble dame avait en 1203 des arrière-petits-fils, et il y avait *longtemps*, est-il dit, que ses descendants prêtaient leur hommage à Saint Vaast, assurés, en retour de ce tribut, de la protection constante et efficace de l'évêque. ⁽¹⁾

Sous le paganisme, l'esclave n'était pas compris dans la classe des hommes, il était considéré comme, une chose et vendu comme tel. Par le travail lent et béni de l'église, l'esclave disparaît et fait place au serf; la servitude est changée en servage. Le serf ne doit plus à son maître son corps et son bien, mais une partie de son travail et de ses revenus, il n'est plus en réalité qu'un tributaire; il possède l'héritage qu'il cultive et il ne doit à son maître que les cens, rentes ou redevances.

L'église agissait lentement, afin d'éviter toute commotion et tout bouleversement dans la société. Après avoir obtenu la transformation de la servitude en servage, elle tourna tous ses efforts pour procurer l'affranchissement des serfs.

Plusieurs seigneurs, cédant à ses instances, les affranchirent entièrement; d'autres les donnèrent à des églises ou à des monastères, en leur imposant une légère redevance, ce qui

¹ Archives de l'État, à Mons. - Ancien Evêché de Tournai, n° 51, page 71.

équivalait à un affranchissement complet. Ainsi au mois de Mai 1209, Baudouin de Comines et son fils affranchissent Mabille de Roncq et ses cinq filles et les offrent à l'église de Saint Pierre à Lille.

Voici la traduction de cette charte latine :

Moi, Baudouin, seigneur de Comines et mon fils Baudouin, le jeune, chatelain d'Aire, nous voulons faire savoir à tous, tant futurs que présents, que pour le salut et le remède de nos âmes et aussi de nos prédécesseurs et successeurs, nous avons donné en aumône à l'église de Saint Pierre à Lille, Mabille de Ronc et ses cinq filles, savoir : Clémence, Adelidis, Adelida, Ève et Yda, et nous les avons proclamées franches, libres et quittes de toute servitude, à charge par elles et leurs descendants de payer à ladite église deux deniers par an et douze deniers à leur mort. Afin donc que l'aumône de cette donation ne s'efface point de la mémoire de la postérité, par la longue succession du temps, nous avons fait confirmer ce présent écrit par l'empreinte de sceaux. Fait en l'an MCCIX de l'Incarnation du Christ, au mois de Mai.

En Février 1217, Yderus de Holebecca, avec l'assentiment de Gertrude, sa femme, et de Jean, son fils unique, donne aux Frères de la Milice du Temple, la dîme qu'il possédait dans la paroisse de Roncq. ⁽¹⁾

Au mois de Décembre 1243, Robert, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, déclare et approuve en sa qualité de seigneur, que Jean, chevalier d'Halluin, a engagé au chapitre de Saint Pierre de Lille, pour la somme de cent livres, le quart de la dîme qu'il avait à Roncq, « *invadiationens quarte partis decime de Ronc quam Johannes miles de Haluin fecit.* »

Le rachat en était facultatif après quatre ans, avant la mi-Mars, pour jouir de la récolte d'Août. Walter, évêque de Tournai, confirme cet engagement au mois d'Avril 1247.

En 1244, un différend s'éleva entre l'évêque et l'archidiacre de Tournai d'une part, et le doyen et le chapitre de Saint Pierre de Lille d'autre part.

¹ DE VILLERS. - Inventaire Analytique des Archives des Commanderies Belges, page 181.

Les premiers réclamaient pour la procuration qui leur était due en vertu de la visite canonique, huit rasières d'avoine de l'église d'Halluin et quatre de celle de Roncq; les seconds soutenaient que l'église d'Halluin n'était tenue qu'à quatre rasières, et celle de Roncq à deux.

Pour terminer le différend, les parties prirent pour arbitre, maître Walter de Gand, chanoine et official de Tournai.

Celui-ci s'informa avec soin auprès des personnes âgées de ces deux paroisses, afin de connaître le paiement qu'on avait coutume de faire pour ces églises en raison de la procuration et il porta ensuite la sentence suivante : L'Évêque et l'archidiacre ne doivent recevoir pour leur procuration de l'église d'Halluin, que quatre rasières d'avoine et de celle de Roncq deux, mesure de Courtrai, quand l'année n'est pas bissextile; mais quand l'année est bissextile, l'église d'Halluin doit leur en livrer huit et celle de Roncq quatre, « *et in anno bissextili, octo ab ecclesia de Halewin et quatuor ab ecclesia de Ronc ad mensuram supradictam.* » La sentence arbitrale est datée du Vendredi 21 Octobre 1244.

Au mois de janvier 1268, par devant Michel, dit Li Lons, bailli de Warneton, à ce spécialement commis, Willaume de le Lis et Marie, sa femme, vendent au chapitre de Saint Pierre à Lille, une dîme, sise à Roncq et tenue en fief de Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre.

Les vendeurs donnent garantie suffisante pour le paiement d'une somme de 120 livres de Flandre, due au seigneur comme compensation du service féodal. Parmi les témoins de cet acte, tous hommes de fief de Robert de Béthune, on voit Philippe de Roncq, bourgeois de Lille et Ida de la Cour, de Roncq, ayant pour avoué Simon, dit d'Arдинpret... *Presentibus... Philippo de Ronc, opidano insulensi... Ida de Curte de Ronc, mediante Symone dicto d'Ardenpret ejus advocato.* »

Dans un autre acte daté du même mois, Willaume de le Lis, chevalier, et Marie sa femme, attestent la vente ci-dessus de la dîme de Roncq, faite moyennant la somme de 700 livres de Flandre dont ils donnent quittance. La femme renonce à son droit de douaire, reconnaissant qu'elle a reçu compensation par suite de l'achat qu'elle et son mari ont fait à Roger de

Rume, chevalier, de certaines terrés situées à Bousbecque, au moyen de l'argent provenant de la vente de la dîme de Roncq.

Au mois de Février suivant, Robert de Bethune ratifie comme seigneur, la vente ci-dessus et accorde l'exemption des droits féodaux. Le II de ce mois, l'official de Tournai constate la vente de la dîme de Roncq et la renonciation de la femme a tous ses droits.

Par des lettres données à Damme, près de Bruges, le 26 Décembre 1321, Robert de Flandre acquit de Robert, sire de Nevele, un fief gisant « en la paroiche de Ronc, » tenu de Waleran de Luxembourg, seigneur de Huy en la châtellenie de Lille, et de dame Guye de Lille, sa femme.

Cet acte était passé par devant Jehan du Mortier, lieutenant de Pieron du Mortier, bailli, et Jaqueme de le Wastine, Estievene Kanart et Martin Bon Vallet, hommes de fief de Waleran de Luxembourg et de Guye de Lille.

Baudouin de Senebeque, prévôt de Furnes, fonda la chapelle de Sainte Walburge dans l'église collégiale de Saint Pierre à Lille. Le titulaire était chargé de célébrer trois messes par semaine à l'autel de Saint Paul (plus tard Saint Hubert). Les biens de cette chapelle consistaient en douze bonniers, situés à Roncq. Les lettres d'amortissement et quittance de finances furent données le 16 Décembre 1329 et confirmées par le roi de France, en Octobre 1332. En voici la teneur :

Philippe par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir que nous avons veu les lettres cy dessus escriptes, contenant la forme que sensuit : Sachent tout que nous Renars de Choissuel, chevaliers, gouverneres et baillieus de Lille et des appartenances, avons eu et recheu de Lotin de Senebieque, de Lille, pour cause de finance pour douze bonniers de terre on environ que messire Baudoyne de Senebieque ses frères ordena en son testament pour une chapelenie tenues à rente du roy nostre sire gisans à le Roe à Ronc, à Durmont et entre Ronc et Lysielles en plusieurs pieches; et lesquelles terres le dis messire Baudoyne fist retraire par proirneté par ledit Lotin et les avoient vendues li hoir Jehan Lietart, Henris Robelée et Bernars de Castel, prisiet le bonnier par bonnes gens du lieu, trente sols paresis par an, se doivent au roy nostre sire en aveyne et en deniers vint et quatre sols paresis par an,

restat seze livres seze sols de rente, pour trois ans cinquante livres huit sols, de laquelle somme d'argent en finance, nous nos tenons absouz et apayé pour le roy par le tesmoing de ces presentes lettres faites et données à Lille le sezième jour de Décembre l'an de grâce mil CCC vint et neuf. Et nous ladite finance et toutes les choses contenues es dites lettrse aienz fermes et agréables ycelles volons loons approvons ratefions et de nostre auctorité royal par la teneur de ces lettres confermons sauf nostre droict en autres choses et en toutes choses le droit d'autrui. Et pour chou que cheste chose soit ferme et estable à tous jours nous avons fait metre nostre scel en ces lettres faites et données à Paris l'an de grâce mil CCC trente et deus, au mois d'octobre, (1)

En 1340, Petronille de Paris, abbesse de Marquette, arrente à Watier Stien, un bonnier et demi, sis à Roncq, tenant à la voie qui va de Roncq au moustier de Linselles. (2)

Jean Danset était cultivateur à Roncq en 1389. Son fils Hugues Danset, natif de Roncq, devint bourgeois de Lille, par achat fait en 1425; de son mariage avec Marguerite de Rosimbois, il eut un fils, nommé Jean Danset. Celui-ci releva sa bourgeoisie de Lille, le 17 Avril 1456, et parvint rapidement aux premières fonctions du magistrat de cette ville : il devint rewart en 1448, mayeur en 1459, et fut proclamé roi de l'Épinette en 1460; il fut prévôt de Lille, de 1460 à 1466, et fut aussi conseiller du duc de Bourgogne. Il épousa vers 1464, Philippine Fremault, dame du Petit-Wasquehal et il décéda vers 1467. (3)

Le 7 Octobre 1395, Philippe, duc de Bourgogne, ordonna de faire des réparations à la chaussée de Menin à Lille.

Voici la teneur des lettres données à ce sujet :

Philippe, filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres a noz bailli et receveur de Lille salut. Nous avons entendu par la relacion et assercion de pluseurs noz officiers et autres, que le grand chemin d'entre noz villes de Lille et de Menin, par ce que piéça il n'a esté refait, est fort empiré et enfondrez et est taillié de encores plus empirer

¹ Cartulaire de l'église collégiale de Saint Pierre de Lille, par Monseigneur IIAUTCOEUR.

² Marquette et l'abbaye du Reclinatoire ou Bon-Repos de Notre Dame, par C. S. SPRIET, page 66.

³ Loos, ses abbés, ses seigneurs, par S. C. SPRIET, Page 88

et enfondrer que l'on n'y porra aucunement aler ne passer à charroi et à paines à cheval en yver, ne mener les denrées et marchandises de l'une desdictes villes à l'autre, contre le bien publique de nos subgez et par espécial de ceulx qui demeurent prez dudit grand chemin et que de jour en jour ont a aler et mener leurs denrées aux marchiés desdites villes, se briefment ledit grand chemin n'estoit refait et réparé par nostre provision. Pourquoi nous, qui voulons toujours entendre au prouffit commun de nos subgés et à l'avancement de la marchandise vous mandons et enjoignons en commettant par ces présentes, que vous signifiez ou faites signifier aux paroisses de Wasquehal, Croix, Ronk, Linselles, Neuville, Menin, Haluin, Bonduez, Bousebeque, Marquette et de Marque delez ledit lieu de Lille, qui sont les plus prochaines assises si comme l'on dist dudit grand chemin, qu'ilz envoient aux jour et lieu que sur ce vous leur ferez savoir jusques à trois personnes, soient eschevins ou autres gens des plus notables de chascune desdites parroisses et assemblez illecques avecques eulx pour aviser comment et en quelle maniere l'on porra mieulx et plustost refaire ledit chemin es lieux ou besoing sera, et Pour imposer sur chacune desdites parroisses telles sommes d'argent comme l'on avisera qu'ilz porront en ce contribuer selon les possibilitez des dites parroisses Donné audit lieu de Lille le VIIe jour d'octobre l'an de grâce mil CCC IIIXX et quinze. (1)

Nous trouvons dans cette charte le nom de la paroisse de Neuville. Nous devons faire remarquer que le cartulaire du chapitre de Saint Pierre à Lille, ne fait aucune mention de la donation de l'autel de Neuville à ce chapitre, auquel il appartenait cependant. Il faut en conclure que les habitants de Neuville ont primitivement appartenu à la paroisse de Roncq ou à celle d'Haluin, et que dans la suite ils en ont été détachés pour constituer une paroisse spéciale.

A ce sujet il n'est pas hors de propos de rapporter ici succinctement la manière dont les paroisses se sont formées. Les évêques et les monastères qui possédaient loin de leur siège principal des domaines considérables, avaient soin d'y placer un prévôt ou prieur ecclésiastique qui régissait les biens et qui pourvoyait aux besoins spirituels des hôtes attachés à ces domaines par la construction d'une chapelle, ayant pour ressort toutes les possessions de la prévôté.

¹ Archives Départementales du Nord, à Lille. - Original sur parchemin, sceau perdu.

Les propriétaires laïcs imitèrent l'exemple des évêques et des abbayes et sollicitèrent la permission de bâtir aussi des églises dans leurs villas ou propriétés. La délimitation du ressort spirituel demeurait variable au gré du propriétaire de l'église, mais Charlemagne le détermina d'une manière fixe en le composant de tous les fonds dont chaque église percevait les dîmes.

Il arriva alors que des habitants circonvoisins d'une villa dont le propriétaire n'avait pas la force ou la volonté d'en bâtir une sur sa propriété, sollicitèrent la permission d'aller cueillir les secours spirituels dans l'église voisine, à la charge de lui payer aussi la dîme de leurs récoltes.

De cette manière il se fit que plusieurs villas se trouvaient assujetties à une même paroisse et il en fut ainsi jusqu'à ce que l'accroissement de la population et des ressources permit d'augmenter le nombre des paroisses en divisant celles qui se composaient de plusieurs villas.

En 1229, la paroisse de Saint-Nicolas en Pévèle fut détachée de celle de Templeuve. De même il est à croire que la paroisse de Notre Dame à Neuville, se sera détachée de celle de Roncq ou de celle d'Halluin. (¹)

Il est à remarquer que Neuville a un territoire bien restreint en comparaison de celui des paroisses voisines. Il ne comprend que 614 hectares, tandis que Roncq en a 1,056; Halluin 1,248; Linselles 1,160; Bousbecque 638; Tourcoing 1,511; Reckem 818, et Mouscron 1,336.

On peut donc supposer que la villa de Neuville aura été établie après celles des environs et qu'elle reçut ainsi le nom de *nova villa*, nouvelle villa, de là Neuville.

Son propriétaire dépourvu de ressources pour bâtir une église ou pour constituer une dotation suffisante au prêtre chargé de la desservir, aura demandé au propriétaire de

¹ Nous trouvons la désignation de l'église de Notre Dame de Neuville, dans les registres des rentes de la seigneurie de Péruwelz à Halluin, en 1418 et en 1457. On trouve Saint Quirin honoïé à Neuville, au 17^e siècle.

l'église de Roncq ou à celui de l'église d'Halluin, les bienfaits l'église spirituels de celle-ci pour les habitants de sa villa.

Dans la suite, un de ses successeurs plus favorisé que lui, aura bâti une église.

Le chapitre de Saint Pierre de Lille, qui avait le patronat des églises de Roncq et d'Halluin, aura donné son assentiment à l'érection de la nouvelle paroisse de Neuville et aura joui du droit de patronat de cette nouvelle église.





CHAPITRE II.

EXTRAITS DES ACTES DE REMISSIONS.

Les passions humaines accompagnent toute société. Il n'est donc pas étonnant que Roncq n'ait été parfois le théâtre de violentes disputes et de meurtres. Quand le crime ne dénotait pas une trop grande perversité, le coupable obtenait assez souvent sa grâce; c'est ainsi que d'après les registres des chartes de l'audience, reposant aux archives du département du Nord à Lille, il a été accordé rémission ou rappel de ban aux seize individus suivants.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant le texte même de ces actes de rémission; ils auront une peinture fidèle des mœurs de l'époque :

.... de Willot Bouche, natif de nostre chastellenie de Lille, contenant comment ou mois daoust dernièrement passé et ung an ledit suppliant et pluseurs compaignons avoient disné et fait bonne chièrre par ung jour de dimenche en la parroiche de Roncq en la maison de ung nommé Pierart Caisier et apres diner ledit suppliant et ung nommé Alardin de Laubel se feussent dillec partis et venuz esbatre pour danser a unes nopces qui estoient lors auvinage de Questen en la parroiche de Bondues ou estoient aussi dansans Huchon leMaistre cousin germain dudit suppliant et Michault des Champs... tua avec ses complices Alard Roussel... et quant audit Huchon le Maistre et Alardin de Laubel ils ont pour ledit cas obtenu la grace remission et pardon de monseigneur le daulphin a son joyeux adve-

nement et entrée qu'il fist en nostre ville de Wervy donné en nostre ville de Bruxelles le sixième jour de septembre l'an de grâce mil IIII soixante. (1)

.....de Willemet Steen povre compaignon de guerre demourant à Ronck chastellenie de Lille contenant comme il soit que en l'an IIIIXX VIII dernièrement passé icellui suppliant se trouva audit lieu de Ronck en une taverne illecq en la compaignie de X ou XII autres compaignons entre lesquels estoient Hacquinet Steen son frère, Jehan Ballinc leur beau frère et feu Leurin Millescamps natif de Torcoing, auquel lieu tous lesdits compaignons qui aussi estoient gens de guerre firent bonne et joyeuse chièrre aians plusieurs langaiges et devises entre eulx et entre autres après qu'ils eulrent longuement esté assis et qu'ils avoient bien beu a cause que ung peu paravant ledit Leurin avoit eu en ses mains ung prisonnier de Courtray a la prise duquel ledit Ballinc avoit esté et aussi ledit Hacquinet lesquels en devoient avoir chacun une livre de gros, icellui Ballinc demanda audit Leurin sa part dudit prisonnier a quoy il respondi qu'il n'avoit riens receu et qu'il avoit ledit prisonnier donné et livré au seigneur d'Estrées et sur ce eulrent grans parolles l'un contre l'autre tellement que a cause de ce que ledit Ballinc lui dit une fois ou deux qu'il n'en estoit riens et qu'il avoit receu sa dite porcion et aussi celle dudit Hacquinet, ledit Leurin disant ces parolles ou autres semblables tu m'as desmenty hancha ung pot estant devant lui pour frapper en la teste ledit Ballinc, quoy voyant ledit Hacquinet et que son dit beau frère estoit ainsi injurié se leva de la table et de chaude colle bailla ung cop dune dagghe ou d'autre baston audit Leurin et l'assena au col dont certains jours après il termina vie par mort donné en nostre ville de Lyere ou mois d'octobre l'an de grace mil CCCquatre vings et neuf. (2)

..... de Josquin Bouche fils de Olivier, josne homme à marier, natif et nagaires résident en la paroisse de Roncq termes de nostre chastellenie de Lille contenant comme ledit suppliant soit allé avec Jehan Bouche son frère, Jehan Steen demourant à Hallewin aussi termes de nostre chastellenie et feu lors vivant Grardin de Res son serviteur et anes a intencion de charger du charbon de marissal en notre ville et cité de Tournay et le dimence XXXVIe jour de juillet XVe XXVIII ils se soient logiés a lostellerie du cinge située es faulxbourgs d'icelle notre dite ville et cité de Tournay la ou estant en recreacion de parolles au grand tort dudit feu Grardin... meu de colere print ung pot destaing estant sur la table et en frapa ung cop sur le chief dudit feu Grardin.... a raison de laquelle bleschure qui en soy nestoit mortelle ledit feu aiant allé et venu.... seroit environ trois semaines

¹ Archives départementales du Nord, à Lille, B. 1690, p. 12.

² Idem, B. 1706, p. 40v

ensuivant terminé vie par mort donné en notre ville de Malines le jour du bon vendredi saint au mois d'avril lan de grace mil cinc cens vingt neuf. (1)

.....de Thomas Vyane jeusne homme a marier contenant comme ung an a ledit suppliant, Josse Bouche et feu lors vivant Rogier Steen fils de Rogier, ayans fait bonne chièere ensemble au villaige de Roncq, se sont du soir departi lung de lauttre en intention daller vers leur logis et alla ledit feu Rogier sans leur sceu devant et venant sur les playnes rues audit village savañça arrester par la bride du cheval ung nommé Christoffle Lombart qui venoit de notre ville de Lille et lui print sa javeline dont ledit Christoffle grans cris et entre autres dit messieurs me laissez vous murdrir, ce voyant ledit suppliant et son dit compaignon non sachant aultrre chose sinon quil le volsist mettre à mort, pour sauver audit Christoffle la vie demanderent soubit audit feu sil estoit aguetteur de chemin lui disant quit laisist aller ledit Christoffle et qu'il lui rendist sa dite javeline. Ce qu'il ne volut faire mais fist son effort les grever au corps dicelle javeline.... ledit suppliant affin que dessus frappa ung seul coup après ledit Rogier et de malheur l'atraindit sur le chief, duquel il termina vie par mort... donné en notre ville de Bruxelles ou mois de fevrier lan de grâce mit cinq cens trente ung (2)

.....de Josse Bouche jeusne homme à marier contenant comme a ledit suppliant Thomas Viane et feu lors vivant Rogier Steen, fils de Rogier... (la suite comme dans l'acte précédent) mismes qu'il n'a donné le cop... donné en notre ville de Bruxelles ou mois de fevrier lan de grâce mil cinq cens trente ung. (3)

.... de Pierchon Casier josne fils à marier de vingt à vingt ung an ou environ natif du villaige de Ronc terme de nostre chastellenie de Lille, a present prisonnier es prisons de notre gouvernante dudit Lille contenant que a certain jour passé ayant trouvé feu lors vivant Jacques de Prez assis en certain siege dessoubs ung arbre près du chimentiere de l'église dudit Ronc, lequel ou autres à son aide et assistance le avoit le jour présédent, sans cause ne occasion vaillable batu navré et quasi affollé de lune de ses mains, auroit poursui icelluy Jacques et le ayant rataint lui donna ung coup de cousteau au dos sans autre coup et depuis ledit Depretz auroit allé camp et voye, hanté femmes tavernes et cabarets et sans soy garder lespace de huit mois et plus, (pendant lesquels ledit suppliant... at esté apprehendé au corps par ung des officiers de notre gouvernance... et aucuns jours après sondit emprisonnement ledit Jacques du Pretz comme

¹ Archives départementales du Nord, à Lille, B. 1741, p. 128.

² Idem, B. 1743, p. 5 vo.

³ Idem, p. 7.

a entendu est terminé vie par mort... donné en notre ville de Bruxelles le jour du vendredi saint ou mois de mars lan de grace mil cinq cens et trente quatre, (1)

....de Adrien Castel josne compaignon à marier soy pestant de labeur, contenant comme le mardi es festes de pentecouste XVc XLII il suppliant, Philippe Castel son frere, Arnoult Depret, Ricquar le Mahieu, Jacquet du Castel, Noel Ghesquiere, Gillis Galland dit Mousquin et autres compaignons du village de Bondues allèrent au villaige de Roncq termes de nostre chastellenie de Lille ou il estoit jour de dédicasse en la compagnie de Hacquinet et Jasquin Nollet freres, enfans de Jacques labourier demourant audit Roncq cousins germainz audit Jacques du Castel donna un coup mortel a Noel Ghekiere qui mourtit quinze jours après... donné en nostre ville de Louvain au mois daoust mil cinq cens quarante trois. (2)

....de Maillin Hollebecque povre homme chargé de femme et trois petits enfans, de son stil sayeteur, parcidevant demourant en la paroiche de Ronck près Hallewin en nostre pays de Flandres contenant comme il s'est toujours porté et conduit en homme de bien faisant son stil et labeur sans oncques avoir commis cas digne de punition sauf que au mois daoust de lan XVc soixante deux, ledit suppliant se partit des l'apres dîner environ les six heures du soir de son logis, portant certaine quantité de sayette a filer a une de ses fillereses demourant aupres de l'esglise dudit Ronck et venu aupres de la maison de Jehan Vaulin aussi scituée en ladite paroiche rencontra deffun et lors vivant Noel du Mortier garny d'un bourdon noir il fut attaqué par celui ci et il le tua... (3)

.... de Jacques Bouche, demourant en la paroiche de Roncq contenant comment seroit advenu ou mois de juing dernier que sestant le suppliant trouvé en compaignie de plusieurs autres au logis de heulme en la paroiche de Halewin ou lors il demouroit tua dans sa maison Wille Capelle.... donné en notre ville d'Anvers ou mois de mars lan de grace mil cinq cens soixante dix neuf. (4)

.... de Jehan Callewaert prisonnier en notre ville de Menin notre pays de Flandre ayant deservi l'office de clerqc parochial tant a Dottegnies, Roncq que Morsele donnant instructions à la jeunesse contenant que passé environ sept a huit mois sur ung jour de dimenche se seroit trouvé avec plusieurs personnes a la maison de Gilles Seguardt hoste audit

¹ Archives départementales du Nord, à Lille, B. I746, p. 9I vo.

² Idem, B. I754, p. I38.

³ Idem, B. I774, pages 76 et I43.

⁴ Idem, B. I784, p. 2I.

Roncq et apres y avoir honnestement pour leur refections contenté la femme dudit Seguardt ladite compaignie se départit saulf ledit suppliant et ung aultre dicelle compaignie en attendant lung laultre et requerant ledit suppliant une chandelle pour luminer son compaignon dormant sur la table et icelle apportée soudainement ledit Seguardt sortant de sa cuisine avec fulmination et grand courroux les injuria pour ladite chandelle qu'ils avoient pour eulx deux et pour éviter noise et debat ledit suppliant donna audit hoste ung patart pour icelle chandelle afin qu'il cessa jurer et proferer des injures, a quoy il ne désista ny cessa ains continuellement sefforçoit à blasphemer et renier le nom de Dieu, de sorte que sa femme lui impositoit la main au devant sa bouche pour l'enormité de sesdits blasphèmes , nonobstant que icelluy suppliant lui reproit aussi doucement, toutesfois se veillant approcher audit suppliant muni de son cousteau en sa main, sadite femme fit son effort à le tenir, laquelle fut menacée (ce faisant) d'avoir ledit cousteau en son ventre, et presentement rua ledit Seguard apres ledit suppliant ung pot de biere qu'il en fut blessé, secondement encoires ung pot et tiercement un voire de glace en son visaige qu'il en fut aussi blessé, et encoires ledit Seguard non content par grandes invasions vient apres ledit suppliant disant avec grand jurement qu'il le homicideroit ou que luy mesmes seroit homicidé et ne trouvant ledit suppliant commodité de s'enfuyr, finablement forcé de combatre et se mectre en deffence contre icelluy Seguardt avec son costel duquel il lui infera ung coup en la poitrine dont il termina vie par mort environ demie heure après. donné en nostre ville de Bruxelles au mois d'octobre XVc nonante cinq. (1)

.....de Jacques le Doulx, labourier de la paroiche de Roncq, chastellenie de Lille, contenant que la veille des Rois cinquieme de janvier XVc nonante quatre estant le suppliant en la maison de Mre Antoine des Rvau chirurgien audit Roncq ... donna un coup mortel à Philippe Danset, qui mourut environ deux jours après.... Donné en nostre ville de Bruxelles, au mois de decembre lan de grace mil six cens et ung. (2)

....de Louys Dessauvaige, soyeur demeurant en la paroisse de Roncq, chastellenie de notre ville de Lille, contenant que le unzième de may XVIc huit retournant il suppliant de veoir tirer l'oiselet au village de Bondues.... entra dans la taverne du pied de boeuf, se mit au jeu de boules et tua Pasquier Rohart.... donné en nostre ville de Bruxelles au mois de septembre l'an de grace mil six cens et neuf. (3)

¹ Archives départementales du Nord, à Lille, B. 1791, p. 204 vo

² Idem, B. 1793, p. 114 vo.

³ Idem, B. 1796, p. 281.

.....de Robert Boscard, fils de Martin, demeurant à Roncq, terme de nostre chastellenie de Lille contenant que le unzième jour de febvrier dernier jour des Caresmeaux, il se seroit trouvé au cabaret d'Antoine le Plat, demeurant audit Roncq en compagnie de Pierre Motte, fils de Jehan joyeusement sans avoir eu querelle ny propos de et aultres, eux recreans comme forcé et hors noise fors que tout a coup ledit Pierre Motte devint de sens, disant par la mort de Dieu je prendray mon cousteau et le frapperay au corps d'ung bougre, et lors survenant illecq ledit Antoine Le Plat hoste (qui servant ses gens d'une assiette a aultre) dit: a qui en avez vous, du moins ce n'est pas à moy, à quoy ledit Pierre repondit: c'est à un bougre de bouracher (qu'estoit le remontrant)... ce que voiant le remontrant et se sentant interessé pour eviter sa mort apparente fut contrainct se defendre et prendre son cousteau et en donna un coup audit Pierre Motte (qui fort l'aggressoit) dont peu de jours après il seroit decedé au grand regret du remontrant... donné en notre ville de Bruxelles. Au mois de juillet mil six cens et quatorze. (1)

....de Pierre Dessauvaiges, fils de feu Charles, jeune homme à marier de son stil bourrachier, demeurant en la paroiche de Roncq, terme de nostre chastellenie de Lille, contenant que le 7e du mois de decembre 1614 ayant beu quelque pot de bierre en la maison de Jehan Picavet hoste avec Josse Roussel, Jehan Goubert, Jean Casteau, à present deffunct Gilles Malfait et aultres, ou ledict Gilles print plusieurs fois propos semblant vouloir tendre a noise, comme il se retireroit pour aller en sa maison avec lesdits Gobert et Roussel, auroit apperçu que lesdits Gilles Malfait et Jehan Casteau les poursuivoient, garny ledit Casteau d'une espée et ledit Malfait d'un baston les aggressans et injurians, de quoy non contentz sestans ledit Gilles saisy de ladite espée dégaynée auroyent commencé a frapper dessus ledit remontrant et ses compaignons.... surquoy icelluy remontrant... seroit esté contrainct lui lancer de son dit piedtin un aultre coup le touchant au visage, dont il seroit environ trois sepmaines après, allé de vie a trépas.... donné en notre ville de Bruxelles au mois d'Octobre lan de grace mille six cens et seize. (2)

....de Jehan Motte, jeune homme eaigé environ XXIII ans, contenant que le XXVIII jour de juing 1618, sestant trouvé en la compagnie de feu Adrien Vienne, jeune homme, Hubert du Blare, Walrant de Lobbeau et plusieurs aultres au logis de la couronne à Roncq et voulant partir disoit audit feu Vienne et du Blare : je pensois que vous nous accompagneriez, nous avons payé et vous faites payer sur l'erbre pensans que nous accompagnerions l'un l'autre.... sur quoy ledit Adrien Vienne donna plusieurs coups de pied audit suppliant le poussant rudement hors de la chambre,

¹ Archives départementales du Nord, à Lille, B. 1801, p. 66vo.

² Idem, B. 1803, p. II8vo.

et estant poussé hors de ladite chambre icelluy Vienne ayant un pot en sa main frappant pour atteindre ledit suppliant ne l'atteint point ains rompit ledit pot parmy le lateau de l'huyt que lors ledit suppliant tira sa dague pour se defendre et en donna un coup en la poictrine dudit Adrien Vienne si que trois ou quatre jours après la mort en suivit ... donné en notre ville de Bruxelles au mois de novembre lan de grace mil six cens dix noeuf. (1)

....de Nicolas de Reu, fils de Jehan, de la résidence de Roncq, chastellenie de Lille, contenant que le jour S. Simon et S. Jude de l'an 1624, s'estant à present deffunc Pierre Bouche trouvé avecq autres au logis et taverne nommé le pied de boeuf audit Roncq environ les six heures au soir, estant sorti de ladite taverne avec ung demi picque de douze ou treize pieds de long et dicelle frappa plusieurs fois en terre cherchant querelle.... eurent aucun propos ensemble, lui mesadvint de avecq son espée se mettre en deffence et en donner un coup en la teste dudit Bouche qui en fut blessé a playe ouverte et a sang coulant et quelque jour apres seroit allé de vie a trépas au grand regret dudit remontrant ... donné en notre ville de Bruxelles au mois de mars lan de grace 1626. (2)



¹ Archives départementales du Nord, à Lille, B. 1807, p 2 vo.

² Idem, B. 1811, p 51.



CHAPITRE III.

LE PROTESTANTISME.

Sous prétexte de réforme, un moine apostat fit en Allemagne un appel à toutes les passions, que l'Église travaillait depuis longtemps à réprimer. L'audacieux hérésiarque jeta l'incertitude dans le dogme et amena le relâchement dans la morale, la destruction du culte, le mépris de toute autorité.

De l'Allemagne les funestes doctrines de Luther envahirent rapidement les Pays-Bas, pénétrant surtout dans les cités commerciales et industrielles, où affluaient un grand nombre d'étrangers ; elles gagnèrent bientôt notre contrée, où s'insinuèrent aussi les dogmes désespérants de Calvin et les monstrueuses rêveries des anabaptistes.

Le village de Roncq fournit un adepte à l'hérésie. Il s'appelait Jacques Coisne et était cultivateur. Pour avoir fréquenté des gens suspects d'hérésie, qui parlaient contre le culte des images et des Saints ; pour avoir publiquement approuvé la réforme, et de son aveu chanté une chanson contre les idoles et leurs prêtres, il fut condamné, le 11 Août 1542, à avoir la langue percée et à être interné pour trois ans dans la paroisse

de Roncq, avec défense de hanter les cabarets, sous peine de la hart (¹).

On pourra, dit M. Brun-Lavainne, juger diversement les rigueurs déployées dans le principe contre les fauteurs d'hérésie. Les supplices pour semblables causes ne sont plus dans nos lois, ni surtout dans nos mœurs, mais si l'on tient compte de la différence des temps ; si l'on considère que partout, où pénétrait la religion nouvelle, l'anarchie s'introduisait à sa suite, l'autorité civile perdait toute sa force, les citoyens s'armaient les uns contre les autres ; le meurtre, l'incendie, le pillage succédaient à la concorde, à la paix, détruisaient les relations sociales, anéantissaient le commerce et ne produisaient que des ruines ; on reconnaîtra que le devoir de tout bon magistrat était de s'opposer par tous les moyens que la loi mettait à son pouvoir, à la propagation d'une secte si dangereuse.... il fallait frapper ou être frappé.... la liberté de conscience n'était qu'un mensonge ; les protestants l'invoquaient, quand ils ne formaient qu'un point imperceptible dans la population et dès qu'ils l'emportaient par le nombre ou par l'audace, ils persécutaient les catholiques (²).

C'est alors qu'eut lieu cette terrible dévastation des images dans la Flandre. Le 14 Août 1566, les gueux ravagent les églises dans les environs de Saint-Omer et d'Ypres ; le 15, les églises et monastères d'Ypres ; le 16, les églises de Menin, Comines, Wervicq, l'abbaye de Marquette, les églises de Bondues, Leers, Lannoy, Flers, Marcq, Wasquehal, Roubaix, Wattrelos, Croix, Tourcoing, etc. Ils étendent autour de Lille le cercle de leurs ravages et laissent partout des traces de leur impiété sacrilège.

Dès le 22 Août, la gouvernante Marguerite de Parme écrivait au roi Philippe II : " je ne puis délaisser d'advertir Votre Majesté, de la continuation des saccagemens des esglises, cloistres et monastères de par deça, où ces sectaires brisent toutes les images, autels, épitaphes, sépultures et

¹ Archives de Lille. Sentences criminelles.

² *De l'invasion du protestantisme en Flandre.*

ornemens d'esglise, tellement que l'on m'asseure que, en Flandre seule, ils ont déjà saccagé plus de 400 esglises " (1).

Bien que les documents et les livres que nous avons consultés par rapport à cette dévastation, ne fassent pas mention de l'église de Roncq, il n'y a pas de doute qu'elle n'ait subi le sort commun des églises voisines.

Les hérétiques rendus plus insolents par leur triomphe, continuent à menacer et à maltraiter les catholiques; les troubles et les séditions persistent dans toutes les provinces.

Bientôt des bandes de sectaires se forment en différents endroits de la contrée, mais elles sont successivement battues à Marcq-en-Baroeul, à Wattrelos et à Lys-lez-Lannoy. Après ce dernier combat elles se dispersent de toutes parts.

Cinquante-trois habitants de diverses localités de la châtellenie de Lille, gravement compromis et redoutant les informations du conseil des Troubles s'étaient prudemment exilés. Une sentence du 10 Mars 1568, avait condamné ces accusés contumaces à un bannissement perpétuel, pour avoir fréquenté les prêches des sectaires, traité et logé les prédicants, favorisé la nouvelle religion, amené par séduction de simples gens à suivre ladite religion nouvelle et distribué les aumônes, exercé des offices dans les consistoires, fait baptiser leurs enfants aux prêches, demandé des temples, pris part aux troubles, rébellions et désordres, brisé les images des églises, porté les armes contre Sa Majesté, usé de menaces contre les catholiques, s'être tenus dans les bois avec d'autres meurtriers et brigands. Parmi ces cinquante-trois accusés il y en avait deux de Roncq. (2)

Tant de calamités n'auraient pas accablé notre pays, si Guillaume de Nassau, prince d'Orange, ne l'avait pas poussé au protestantisme, pour arriver de là à la révolte et de là à l'expulsion des Espagnols des Pays-Bas, où il voulait lui-même devenir souverain.

C'est par ses conseils que les Gueux, qui faisaient la guerre aux soldats de Philippe II, avaient appelé le célèbre

¹ KERVYN, *Histoire de Flandre*, V, 217.

² TH. LEURIDAN, *Essai religieux sur la Flandre Wallonne*.

guerrier français La Noue et lui avaient donné l'office de maître de camp général.

Plusieurs combats furent livrés dans nos environs vers la fin de l'année 1579. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les opérations militaires de cette campagne. Cependant nous ne pouvons omettre la journée du 19 Novembre.

Ce jour-là, La Noue vint avec ses troupes et dix pièces de canon de gros calibre à Quesnoy, dont il prit le château et brûla l'église; il se dirigea ensuite vers Marquette, où il avait appris que beaucoup de soldats Wallons s'étaient retirés après la prise de Menin, mais il dut rebrousser chemin devant les héroïques débris de l'armée catholique et il alla camper à Roncq pour revenir ensuite à Comines et dans les environs, pillant et rançonnant sans pitié nos malheureuses populations.

Jamais la Flandre n'avait été plus malheureuse qu'à cette époque. Nous avons entendu raconter par un vieillard, dit DE MEESTER, dans son *Histoire de l'Évêché d'Ypres*, que pendant quatre ans, les paroisses, les fermes, les maisons étaient désertes, les champs abandonnés, les laboureurs en fuite et les terres transformées en forêts. Un grand nombre de loups erraient dans les campagnes, semblables à des chiens enragés; chiens et loups se croisaient, disait-on, et se jetaient sur les hommes qu'ils rencontraient pour les dévorer. C'est probablement à cette époque que le mont d'Halluin, alors presque complètement boisé, aura reçu le nom de mont des Louvières, par suite du grand nombre de loups dont il était le repaire.

Le 8 janvier 1597, un hôtelier de Roncq, Guislain de Haluwin, fils de Nicolas, accusé d'avoir souffert dans sa maison une assemblée de protestants et d'être réformé, fut élargi, à charge de se constituer prisonnier s'il en était requis.

Le 5 janvier 1600, les archiducs Albert et Isabelle firent leur joyeuse entrée à Lille. Un nombreux cortège de gentils hommes alla jusqu'à Halluin, à la rencontre de ces augustes visiteurs. Les habitants de Roncq eurent le bonheur de contempler ce brillant cortège et d'acclamer leurs bien-aimés souverains.

Un manuscrit des archives de Lille relate cette joyeuse entrée. En voici le commencement

Messire Jean de Robles, chevalier, comte d'Annapes, baron de Billy, gouverneur et capitaine des villes de Lille, Douay, Orchies, convoqua les seigneurs et gentilshommes demeurant sous son commandement, pour l'accompagner et aller recevoir leurs Altezes ès limites de sa juridiction, tellement que, accompagné des députés, des ecclésiastiques et nobles, des baillis des quatre haultz justiciers et grand nombre de nobles tant de la ville que de la châellenie, de ses lieutenans, ensemble des bailly et prevost de Lille, suivis de leurs sergens accoustrés si comme : ceux du bailliage d'habits de couleur violet, passémentés de soye blanche et ceulx de la prevosté de même couleur à passémentés d'argent, se acheminèrent, tous montés à cheval, le samedi cinquième de fevrier vers Halluin, distant de la ville trois lieuwes. Auquel lieu avoit ledit sieur gouverneur fait venir des bourgs et plus prochains villages, hommes montés d'armes jusques à cinq à six mil. Environ le midi vindrent de Courtray par Menin L. A. audit Hallewin, tirés en coche de six chevaulx blancqs, et après que ledit sieur gouverneur eut fait les complimens et congratulations, firent lesdits paysans retentir l'air de coups d'arquebusades.

Une semblable réception fut faite à Halluin, le 22 Mai 1670, au roi Louis XIV, accompagné de la reine et des princes de la maison royale. Nous la décrivons dans notre Histoire d'Halluin. Dans l'après-midi, le roi et tout son brillant cortège passa par Roncq pour se rendre à Lille.

Mentionnons ici une sentence des archiducs Albert et Isabelle, datée du 12 Mars 1609, portant que certains ouvrages de sayeterie et de bourgeterie pourront être fabriqués dans les bourgs, villages et paroisses de Roubaix, Tourcoing, Wattrelos, Mouvaux, Roncq, Neuville-en-Ferrain, Linselles, Marcq, Wasquehal, Flers, Hem, Lys-lez-Lannoy., Leers, Toufflers et Sailly. (¹)



¹ Archives départementales de Lille, B, 1836.



CHAPITRE IV.

LE JANSENISME.

UNE nouvelle hérésie peu différente au fond, mais plus subtile encore, plus dangereuse que celle de Luther et de Calvin, vint alors affliger l'Église : elle porte le nom de jansénisme.

Cette erreur si funeste avait surtout ses adeptes dans les rangs du clergé. Arnold Jacques Van Winghe et Dieudonné Joseph Cachar, qui furent successivement curés de Roncq, étaient imbus de cette dangereuse doctrine, et le premier parvint même à la faire épouser à son vicaire Jean-Baptiste de Badts; celui-ci quoique fort jeune et sans expérience, fut nommé curé de Roubaix en 1709; il provoqua de grands troubles dans cette paroisse par son jansénisme et il fut forcé de la quitter.

Tournai était passé sous la domination Autrichienne par le traité d'Utrecht, du 11 Avril 1713. Les princes Allemands avaient remplacé sur le siège épiscopal de cette ville les évêques français envoyés par la cour de Versailles.

Jean Ernest, prince de Lowenstein, avait succédé à François de Beauveau, que les états généraux avaient refusé de recevoir et qui avait résilié l'évêché.

Ce très-pieux prélat mit fin aux progrès du jansénisme dans le diocèse, par son adhésion complète à la bulle *Unigenitus* et par l'obligation à laquelle il soumit tous les prêtres de son clergé, de reconnaître et d'embrasser la doctrine du Saint Siège, mais il n'y parvint point sans rencontrer de la part de quelques curés réfractaires, une résistance obstinée, qui fit naître, particulièrement dans notre contrée, les plus violentes agitations.

Les faits regrettables dont cette obstination fut la cause et que nous ne prétendons justifier en aucune manière, sont rapportés dans un libelle du temps fort rare, intitulé : Histoire du nouveau fanatisme prouvé par les faits, découvert dans le diocèse de Tournai, sous l'épiscopat de S.A. Monseigneur de Lowenstein.

Cet ouvrage, écrit dans le style de nos journalistes de bas étage, est l'œuvre d'un pamphlétaire janséniste de la pire espèce. Par fanatisme, il entend surtout le zèle avec lequel les Jésuites et les Franciscains combattaient dans leurs sermons et leurs entretiens, les erreurs des jansénistes et Quesnellistes appelant de la bulle *Unigenitus*. Tout y est à prendre au contre-pied de la lettre. Les critiques acerbes qu'il adresse à certains personnages sont des titres qui les recommandent; et les éloges qu'il distribue généreusement à ses amis les rendent au moins suspects. C'est ainsi que nous avons interprété ce libelle.

L'auteur de ce pamphlet ne manque pas de faire un grand éloge de Dieudonné Joseph Cachar, curé de Roncq. Il rapporte ensuite que ce curé avait donné refuge chez lui à Jean-François Van Biesbrouck, curé de Wevelghem, qui avait été chassé de sa paroisse par ses paroissiens.

Des habitants de Roncq résolurent de suivre l'exemple de ceux de Wevelghem, et de chasser aussi leur curé. Ils affichèrent aux portes de l'église, du presbytère et de plusieurs maisons des billets, où ils avertissaient leur curé que s'il soutenait encore les sentiments du Père Quesnel, il lui faudrait songer à quitter la paroisse. Voici la teneur de ces billets :

Avertissement pour Mr le curé de Roncq.

Si vous soutenez encore les sentimens de Quesnel il faudra songer à quitter la paroisse au premier jour. Nous ne voulons plus de dévotes,

cette canaille qui infecte la religion catholique apostolique et romaine. Vous osez soutenir contre les ordres de Notre Saint Père le Pape.

Nous ne voulons plus que vous lisiez les Évangiles et donniez des livres comme vous faites, car vous serez surpris que nous suivrons ceux de Wevelghem. Nous ne voulons point d'imposteurs contre l'Église. Rayez ce passage, plusieurs sont appelés, fort peu d'élus. Et si vous lisez encore l'Évangile avant le sermon, nous vous casserons sans délai. Nous nous soumettons au souverain Pontife. Prenez garde, Quesnel.

Dès que monsieur Dragon, seigneur de Roncq, qui habitait Mons en Baroeul, eut connaissance de ces billets, il donna ordre au bailli et au greffier de Roncq, d'en rechercher les auteurs et les distributeurs, mais malgré tous leurs soins, ils ne purent parvenir à les connaître.

Dans cette même année 1720, Ces individus soutenus par plusieurs autres des villages voisins, annoncèrent que pendant la procession du jour de l'octave du Saint Sacrement, ils troubleraient la cérémonie, puis se saisiraient du curé et le chasseraient comme l'avait été celui de Wevelghem.

Averti de ces bruits, monsieur Dragon, seigneur de Roncq, en donna avis à monsieur le comte de Lille, commandant pour le roi dans les ville et châtelainie de Lille. Celui-ci envoya le 20 juin un officier à la tête d'un détachement de dragons. Le sieur Le Barbier, greffier du village qui avait ordre d'accompagner cette troupe, se comporta avec beaucoup de sagesse et de prudence. Il s'assura des principaux de la localité et ceux-ci promirent de veiller soigneusement sur les mutins afin d'empêcher tout désordre.

Les dragons étaient chargés de rester dans le village jusqu'à nouvel ordre et d'y vivre aux dépens de la commune, mais ils se retirèrent sur la certitude donnée par monsieur Le Barbier, que la paix ne serait pas troublée.

Quelque temps après, le curé fut cité devant l'official; il y comparut au jour fixé, mais comme c'était après la déclaration royale du 4 Août 1720, qui prescrivait le silence, il s'en prévalut et refusa de répondre à la requête du promoteur, pour ce qui regardait la constitution *Unigenitus*.

Tels sont les renseignements que nous avons puisés dans le libelle janséniste.

Nous avons aussi consulté un autre livre janséniste fort

rare, intitulé : Mémoires Historiques sur l'affaire de la Bulle *Unigenitus* dans les Pays-Bas Autrichiens.

L'auteur de ce livre rapporte dans le tome IV, page 156 et suivants, qu'il possède trois actes d'appels de la constitution, *Unigenitus*, interjetés en différents temps au futur concile général par plus de trente ecclésiastiques du diocèse de Tournai.

Le premier est du 31 Août 1717, le deuxième du mois de Novembre 1718, et le troisième du 29 Mars 1719.

Il donne ensuite les noms des trente-un appelants, qui ont signé l'un ou l'autre de ces actes d'appel.

Plusieurs de ces noms lui sont connus par les signatures posées au bas des copies qu'il possédait; les autres figurent sur une liste qui lui était parvenue et qui méritait toute croyance. On y remarque : Jos. Cachar, ancien pasteur de Genech, présentement pasteur de Roncq, bachelier en théologie de l'Université de Louvain; A. J. Van Winghe, licencié en théologie, ancien pasteur de Roncq, chanoine de Saint Pierre de Lille.

Dans le tome I, page 530 et suivants, l'auteur reproduit les requêtes, adressées en juin 1721, par Dominique des Marescaux, curé de Mouscron, au conseil de Flandre et la lettre de ce conseil au vicariat de Tournai, à l'occasion d'une mission que les Pères Jésuites Henri et Van Oye, à ce qu'il semble, voulaient donner à Mouscron contre le gré du curé.

Dans ces documents on voit que ces Pères ont fait des missions à Flers, Bondues et Roncq, que des troubles s'y sont produits et que le gouvernement français avait dû envoyer main forte, pour rétablir le calme et la paix.

« Vous n'ignorez pas aussi, Messieurs, écrivait le 5 juillet 1721, le conseil de Flandre au vicariat de Tournai, comment la France a été obligée, passés quelques mois, d'envoyer mainforte à Ronke, pour contenir ses sujets que la même mission avoit émus contre leur curé. »

Le curé Cachar quitta en 1732 la paroisse de Roncq. Le jour de son départ, on alluma à Roncq, dit-on, un grand feu de joie. Le curé Cachar se retira à Paris, où il mourut en 1763.

Le jansénisme ne tarda pas à tomber sous le ridicule et la réprobation. Il avait porté l'orgueil à son comble. Dieu, l'humilia profondément et permit qu'après une honteuse agonie il expirât dans la fange.

Mais son influence est loin d'être anéantie. Ses principes désastreux ont survécu ; transformés par l'esprit Parlementaire et généralisés par le philosophisme, ils ont ouvert la voie à l'incrédulité.

Invoqués d'abord contre le Souverain Pontife et l'Église, on les a tournés contre Dieu même et contre la Révélation.





CHAPITRE V.

EXTRAITS DES REGISTRES PAROISSIAUX SOCIETE DE SAINT GEORGES.

EN explorant les registres des baptêmes, des mariages et des décès de la paroisse de Roncq, nous avons relevé quelques particularités que nous reproduisons ici.

Le 10 Février 1708, mourut Adrien Nolet, fils de Waleran, connu publiquement comme hérétique; il n'entrait presque jamais dans l'église de Roncq, mais il fréquentait les conventicules et les prêches des hérétiques dans la ville de Menin. Ses parents n'appelèrent point le curé pour le visiter dans sa maladie et ce malheureux mourut sans sacrements et fut privé de la sépulture ecclésiastique.

Le 23 Février 1733, mourut Marie Desrousseau; elle était veuve et centenaire.

Le 24 Septembre de la même année, un enfant fut trouvé dans un endroit appelé le *Boulois*, près de la route du *Dronkaert*, on lui imposa le nom de Delahay. Le 27 de ce mois il fut baptisé sous condition ; Guillaume Courouble et Anne-Catherine Honoré, le tinrent sur les fonts du baptême et lui donnèrent le nom de Cosme-Joseph Delahay.

Le 26 Février 1743, deux veufs reçurent chacun pour la troisième fois le sacrement de mariage. André Derveau, journalier,

âgé de 70 ans, né et domicilié à Roncq, fils de Denis et de Marguerite Lepiere, veuf en premières noces de Marie Angélique Holbecq, et en secondes noces de Caroline Despature, épousa Marie-Madeleine-Françoise Lecroart, âgée de 70 ans, née à Halluin et domiciliée à Roncq, veuve en premières noces de Philippe Wanion, et en secondes noces d'Antoine Duchatelle.

Le 19 Août 1764, une touchante cérémonie eut lieu dans l'église de Roncq. Elle est décrite dans les termes suivants et sous ce titre : Abjuration et profession de foi de Marguerite Élisabeth Luther

L'an mil sept cent soixante quatre le dix neuvième du mois d'aoust, dans l'église paroissiale de Roncq, diocèse de Tournay, juridiction de Lille en Flandre, Marguerite Elisabeth Luther, fille de Martin Luther et de Wilhelmine Frédérique Heyghel, née de parens réformés ou calvinistes, dont elle avoit professé publiquement les erreurs en la ville de Minden dans la Westphalie, épouse du nommé Antoine Delannoy, natif de cette paroisse et y demeurant, maître cordonnier, s'étant fait instruire dans la doctrine catholique romaine et par ce moien a reconnu les erreurs et la fausseté de ladite religion réformée, les a abjuré, détesté et rejeté, et professé publiquement entre les mains de M. Jean Thomas, prêtre, chanoine de Saint Pierre de Lille, la foi catholique apostolique et romaine, en présence de M. Joseph Constantin Baron, curé de la paroisse de Roncq, M. Hubert Parent, vicaire dudit lieu et d'Antoine Delannoy son mari, témoins à ce requis et appelés, au moien de laquelle profession de foi ladite Marguerite Elisabeth Luther à été relevée des censures de l'Église qu'elle avoit encourues par la profession publique de l'hérésie et en conséquence absoute, réunie et incorporée à l'Église et à la participation des Sacremens. En témoin de tout quoi ledit sieur Thomas a signé au présent registre avec les témoins cy-dessus nommés ainsi que ladite Marguerite Elisabeth Luther.

Le 16 janvier 1776, le curé Charlet, célébra le mariage de sa sœur, Marie-Anne-Joseph Charlet, âgée de 35 ans, native de Lille et y demeurant en la paroisse de Sainte Catherine, avec Archange Joseph Lutun, en présence de ses frères Gaspar Charlet, prieur de l'abbaye de Phalempin et Emmanuel Charlet, chanoine régulier de l'abbaye de Cysoing.

Aux quinzième et seizième siècles, dans beaucoup de villes et de villages se sont formées des sociétés franches d'arcs ou d'arbalètes, sous le nom de serments ou confréries de Saint Sébastien et de Saint Georges.

Les documents suivants nous apprennent qu'une société de Saint Sébastien et une de Saint Georges existaient à Roncq, pendant le dix-huitième siècle :

Accord du 14 janvier 1754.

Furent présens Alexandre Catteau, Jean Baptiste Joseph Lepoutre, Allard Bole et Alibert Catteau, Roi Connétable et doyen de la confrérie de S. Sébastien érigée par monsieur Potteau seigneur de Courtisempire et d'autres lieux lesquels comparans en leur dite qualité et représentant ladite confrérie reconnurent et déclarèrent qu'ayant fait intention aux avances qu'auroient fait Marie Anne Voreux et Pierre François Vienne pour la nouvelle enseigne déclarèrent par cet qu'au cas qu'eux ou leurs successeurs en ladite confrérie viendroient sortir du cabaret ayant pour enseigne le nouveau Blanc four, appartenant audit Vienne d'ici à douze ans, à compter du jour de ce dicit qu'iceux premiers comparans s'engagent par cet de refournir et satisfaire avant que d'en sortir, savoir à ladite Voreux septante six livres seize sols et audit Vienne trente huit livres huit sols pour pareille somme qu'ils confessent d'avoir eue et reçue desdits seconds comparans en avancement de ladite nouvelle enseigne, cessant cette condition, ladite somme ne lui auroit été donnée ; de plus il fut conditionné qu'au cas que ladite Voreux ou ses successeurs au bail dudit cabaret viendroient à sortir avant l'expiration des dites douze années que ladite somme par elle donnée en avancement de ladite enseigne leur sera remboursée par le nouveau locataire, ce que ledit Pierre François Vienne propriétaire dudit cabaret, promet et a promis de ne le louer à d'autres, qu'aux conditions susdites à peine d'être poursuivi en son propre et privé nom, de plus il est conditionné expressément que lesdits premiers comparans leurs successeurs et confrères devront exercer ledit jeu d'arc dans ledit cabaret lesdites douze années consécutives comme à coutume de pareille confrérie appartient, au défaut de quoy lesdits seconds comparans retiennent le pouvoir et faculté de réclamer ladite somme sur les plus clairs et apparens biens meubles de ladite confrérie, et pour à ce parvenir lesdits premiers comparans ont accordé toutes mises de faits ou autres exploits judiciaires être faits et décrétés sur iceux aux frais de ladite compagnie, renonçant à toutes choses contraires. Ainsi fait et passé audit Roncq, le quatorze janvier mil sept cens cinquante quatre par devant Pierre Philippe Carton notaire royal résident à Neufville en ferrain soussigné en présence de Jean Baptiste Carton fils à moi notaire, et de Jacques du Mortier laboureur audit Roncq, pris pour tesmoins après qu'il fut conditionné qu'à l'expiration des douze ans ladite somme demeurera confuse auxdits confrères, le tout sous les obligations que dessus.

24 Avril 1770.

Sont comparus les Empereur, roy, doien et connétable de la confrérie de Saint Georges, érigée à l'auberge de la Tête d'Or à Roncq, lesquels moiennant la somme de seize petits écus de quarante huit patars

chacun qu'ils ont reçus de Pierre Joseph Desrumaux fils de Maximilien icy aussi comparant et de sondit père pareillement comparant deument autorisé à l'effet des présentes luy en passant quittance par cette, ont déclaré d'avoir accordé audit Pierre Joseph Desrumaux la place de porte enseigne de ladite confrérie pendant sa vie seulement sans pouvoir par luy donner sa place en avant à qui que ce soit sinon que de l'agrération des principaux de la même confrérie. Sera obligé ledit Desrumaux de porter le drapeau de ladite confrérie aux jours ordinaires et autres jours qui lui seront indiqués, auxquels jours il sera exempt de son écot et par dessus ne paiera aucune chose pour le prix qu'il aura droit de tirer pendant l'été de chaque année et au cas que ladite confrérie s'anéantiroit, ledit Desrumaux aura droit de prendre lesdits seize petits écus sur ledit drapeau et autres biens de ladite confrérie, s'il s'en trouve, et comme il est dit cy dessus que ledit Desrumaux sera exempt de son écot aux jours qu'il portera le drapeau, c'est bien entendu lorsqu'il y aura assemblée et compagnie, et lorsqu'il n'y en aura point, il aura droit de dépenser quatre patars à ladite auberge de la dite tête d'or sur ladite confrérie, bien entendu que ledit Desrumaux ne sera soumis à aucuns frais soit de tirage d'oiseaux, combats, nouveaux drapeaux et autrement; à l'entretien, garantie et exécution de tout quoy les comparans ont obligé leurs biens, savoir, les premiers ceux de ladite confrérie et les seconds les leurs propres, renonçans a toutes choses contraires. Ainsi fait et passé audit Roncq le vingt quatre avril mil sept cens soixante dix par devant le notaire présens les témoins soussignés. (¹)

Nous avons trouvé le document suivant concernant le fermage des chaises à l'église de Roncq :

Le 2 novembre 1771 en suite de publication et affixion de billets tant audit Roncq qu'aux villages circonvoisins.

Adjugé à Jean Baptiste Wagon sergent audit Roncq, pour la somme de 400 florins.

Il ne peut exiger qu'un liard ou double par personne les dimanches et fêtes.

Le nombre des chaises sera toujours fixé à 600 chaises. (²)

L'adjudication est faite au même le 30 Décembre 1783, pour 480 florins par an. Le nombre des chaises était de sept cents.



¹ Archives notariales de Roncq, n° 680.

² Idem, n° 1004.



CHAPITRE VI.

ETABLISSEMENT D'UN OCTROI.

DE graves motifs nécessitèrent la création d'un octroi à Roncq. A l'assemblée du Mardi 3 Avril 1770, le comte de Roncq « fait connoître que ce qui l'avoit engagé à faire assembler aujourd'hui les gens de loy représentans par état la communauté de cette paroisse étoit de leur faire envisager le besoin urgent de chercher les plus prompts moiens de soulager les pauvres dont le nombre et la misère s'etoit considérablement accru depuis quelques années. » Il parle ensuite de « la construction d'une maison eschevinale dont la privation a obligé jusqu'ici à tenir les plaids tantôt dans un cabaret tantôt dans un autre. » Il propose enfin d'établir un octroi sur les différentes espèces de boissons.

Le lieutenant-bailli et les échevins résolurent de s'adresser au roi, afin de pouvoir établir cet octroi sur le vin, la bière et l'eau-de-vie « scavoir, deux patars sur chaque pot de vin renfermé par les cabaretiers, un patar sur chaque pot de vin renfermé par les particuliers non cabaretiers, vingt patars à la rondelle de forte bière de cabaretiers, dix patars à la rondelle de forte bière de la consommation des habitants non cabaretiers et quatre patars au pot d'eau de vie. »

Dans leur requête au roi, ils sollicitent la création de cet octroi dans leur village, afin de subvenir aux charges considérables qui pesaient sur les contribuables et aux frais qui résulteraient des constructions nécessaires, comme l'agrandissement de l'église devenue trop petite pour une population de dix-huit cents communicants, la construction d'un hôtel-de-ville, pour y tenir leur réunion et y conserver les papiers et documents du greffe, l'érection de plusieurs branches de pavé dans des endroits impraticables, et enfin au soulagement des pauvres qui année commune exigeait une dépense de deux mille florins, tandis que les revenus qui leur étaient affectés, ne consistaient que dans deux cent et seize florins par an. Ils font valoir que ces charges communales étaient réparties sur les habitants de Roncq, en forme d'impositions sur les terres, à raison de plus ou de moins au bonnier, selon l'exigence de la somme à répartir, de sorte que les seuls laboureurs se trouvaient cottisés à raison de ce que chacun d'eux faisait valoir de terre et que ceux qui n'en occupaient point étaient totalement exempts de contribuer à ces charges publiques.

Le roi accorda cet octroi pour douze ans, le 21 Août 1770, à commencer du premier Octobre suivant. Dans cet arrêt, le roi avait ordonné de cesser l'imposition qui était faite chaque année sur les habitants de Roncq, pour subvenir aux charges annuelles, mais sur une nouvelle requête du lieutenant et des échevins qui n'avaient point demandé cette suppression d'impôts, laquelle aurait rendu leur situation pire qu'auparavant, le roi dans un arrêt du 23 Avril 1771, leur permit la continuation de cet impôt.

Entretemps 39 habitants de Roncq, dans une requête souscrite par eux le 1 Décembre 1770, s'opposèrent « à l'effet de l'arrêt qui pourroit octroyer la perception de certains droits sur les bieres, vins et eaux de vie qui se débiteront et consommeront dans l'étendue de leur paroisse. »

Par suite de cette requête, monsieur de Caumartin, intendant de Flandres et d'Artois, ordonna à monsieur Charles d'Haffregues, subdélégué à Lille, de convoquer les habitants de Roncq, pour délibérer en présence de ce dernier sur l'opposition motivée en la dite requête.

Le jour fut fixé au Dimanche 13 janvier 1771. La réunion

se fit « au lieu servant de halle ordinaire aux assemblées de la loi. ». Les échevins du village persistèrent dans leur demande d'octroi. Les opposans renouvelèrent les motifs d'opposition déclarés dans leur requête. Enfin les échevins « persistent dans leur demande en octroi pour les raisons et motifs exposés dans leur requête au conseil, motifs de nécessité, de convenance et d'utilité publique, dont la considération prévaloit à tout intérêt particulier et spécialement à l'opposition des coinparans, composés pour la plupart des cabaretiers et des brasseurs qui n'agissent que pour leur intérêt personnel, que si parmi lesdits opposans il se trouve quelques fermiers, leurs occupations respectives sont de si petite importance, relativement au nombre des terres de la paroisse, montant à sept cens bonniers et plus, qu'elles ne méritent pas d'être considérées, surtout dans la circonstance que le nombre des opposans n'est pas comparable à celui des acquiesçans ou censés tels par leur silence dans une paroisse composée de dix huit cens commumans ou environ. »

Le roi n'eut point égard à l'opposition formée par ces habitants de Roncq, il les débouta de leur demande et par un arrêt du 23 Avril 1771, il promit la prorogation de l'imposition qui était faite chaque année sur les habitants de Roncq, pour satisfaire aux charges de la communauté.

La perception des droits d'octroi produisit dans les dix premières années, la somme de 8,847 florins 19 patars 10 deniers. Le soulagement des pauvres pendant ces dix ans exigea une somme de 6,927 florins 13 patars 6 deniers; le surplus fut employé en grande partie à l'entretien des pavés, et d'après le compte du 11 Avril 1782, il ne restait en caisse que 594 florins 16 patars 4 deniers.

Les motifs qui avaient déterminé la première concession de l'octroi subsistaient encore, et même les besoins des pauvres augmentaient en raison tant de leur nombre que de la durée de la cherté des denrées; c'est pourquoi les gens de loi sollicitèrent du roi une prorogation de l'octroi jusqu'au 31 Décembre 1795. Le roi, par un arrêt du 21 Décembre 1784, leur accorda la prorogation de cet octroi pendant neuf ans consécutifs, à commencer du 1 janvier 1785.



CHAPITRE VII.

EXTRAITS DU LIVRE AUX RESOLUTIONS.

Nous inscrivons ici quelques renseignements puisés dans le registre conservé à l'Hôtel-de-Ville de Roncq, et intitulé: Livre aux Résolutions du Greffe de Roncq, commençant au Saint Remy mil sept cens soixante neuf.

La commune de Roncq récompensait les services des révérends pères Capucins de Menin, et Récollets de Tourcoing, qui venaient prêcher et entendre les confessions dans l'église aux jours déterminés.

Voici quelques extraits du registre à ce sujet :

Assemblée du sept septembre 1770.

Arrêté ledit jour qu'à commencer depuis le premier jour de juillet de cet an mil sept cens soixante dix, depuis lequel jour Mr Charlet, curé de Roncq, ne veut plus recevoir chez lui ny donner aucune nourriture aux pères Capucins de Menin, il sera déduit sur les quarante huit livres revenans audit Mr Charlet, par la taille de faux frais pour nourriture donnée aux pauvres Religieux, à rate de temps, en observant pour faire la supputation de ce que dessus, que lesdits Capucins viennent audit Roncq, régulièrement une fois chaque mois, un Père accompagné d'un Frère, et qu'il vient un Père Récolet de Tourcoing tous les deux mois.

Assemblée du 3 juillet 1772.

Le 24 dudit mois depêché une ordonnance à Marie Jeanne Cateau,

sur le collecteur portante cent trente six livres parisis pour nourritures données aux pauvres Religieux, rendans service à la paroisse en prédications et confessions, savoir trente six livres depuis le 1 nov. 1770, jus. qu'aux pâques 1771 et cent livres depuis les dittes pâques jusqu'à celles de 1772, le curé ne voulant plus les recevoir chez lui.

Assemblée du 14 Mars 1777.

Le même jour convenus verbalement avec Mr l'abbé Selosse, que moiennant septante deux florins il logera et nourrira les Récollets et Capucins rendans services à la paroisse en confessions et prédications pendant une année à commencer aux pasques de cet an mil sept cens septante sept.

Assemblée du 7 septembre 1787.

Une ordo sur ledit Vienne aux Capucins de Menin, de soixante livres parisis, scavoit quarante huit livres pour services par eux rendus en prédication et confessions par deux ans escheus le 1 Juillet 1787 et douze livres pour avoir prêché la passion l'année 1786.

Assemblée du 2 mai 1788.

Une orde aux Récollets de Tourcoing de trente six livres parlais, scavoit vingt quatre livres pour services rendus en prédications et confessions et douze livres pour avoir prêché la passion le Dimanche des Rameaux, le tout pendant l'année 1787.

Assemblée du 4 mars 1791.

Au Sr Selosse contre prêtre de la paroisse dudit Roncq, scavoit deux cens seize livres pour dix huit mois de nourritures fournies aux pauvres Religieux rendans service à ladite paroisse echeus au St Remy 1789, soixante treize livres pour une année d'avoir gouverné l'horloge de l'église et vingt quatre livres pour une année d'avoir carillonné les dimanches et fêtes.

Le document suivant nous fait connaître les noms des possesseurs d'un fusil à Roncq en 1777 :

Nous lieutenant et eschevins, du village de Roncq en conséquence de l'ordonnance de Mr le Prince de Robecq, du 13 juillet 1777, lue et publiée par trois dimanches consécutifs déclarons qu'au dépôt établi en notre paroisse a été déposé le fusil suivant

savoir

La veuve Jacques Franchomme un fusil.

Sensuivent les noms des personnes qui par leur naissance et emplois ont droit de port d'armes : Mr le comte de Roncq. Jean Baptiste Gadenne comme bailli de la seigneurie des Cretons s'extendante audit Roncq, aiant droit de chasse.

Joseph Vital Duquesnoy, comme bailli de la seigneurie du Forest, aiant droit de chasse.

Me Jacques Albert Joseph Carton, notaire roial résidant audit Roncq, comme bailli des village terres et seigneurie de Neuville en ferrain aiant droit de chasse.

Mathieu Bonte aiant droit de chasse sur la seigneurie du Chatel, à Roncq.

Michel Joseph Selosse comme chasseur de Mr le président de Lussart sur la seigneurie de Douay audit Roncq.

André Joseph Le Saffre et Jean Baptiste Wagnon comme sergeans du village de Roncq.

Charles Honorez comme sergeans de la seigneurie du Petit-Bar et d'autres seigneuries audit Roncq et Linselles.

Et le nommé Joseph Platte sergeant de la seigneurie de Douay.

Ainsi fait et déclaré ce neuf septembre mil sept cens soixante dix sept par nous nommés au texte après avoir fait signer ces présentes lettres par notre greffier.

CARTON.

La commune allouait un traitement au vicaire :

Assemblée du 9 juillet 1779.

Martin-Joseph Le Sage, collecteur de Roncq, vous paierez au Sr Rouzé, prêtre, vicaire de ce lieu la somme de deux cens quarante livres parisis pour deux années echeues le 1 mai de cet an mil sept cens soixante dix neuf pour la commodité de sa messe les dimanches et fêtes et pour le contingent de la communauté en augmentation de sa portion congrue pour lui tenir lieu de logement, laquelle somme acquittée vous passera en compte.





CHAPITRE VIII.

CONSTRUCTION D'UN HOTEL-DE-VILLE.

LA commune de Roncq n'avait point de maison échevinale, où les gens de loi pouvaient tenir leurs assemblées et conserver les archives. Ils se réunissaient tantôt dans un cabaret, tantôt dans un autre.

Le I Octobre 1770, ils eurent un lieu de réunion fixe.

Nous lisons dans le Livre aux Résolutions, à la date du 5 Octobre :

Convenu avec la veuve Pierre Joseph Van Heulle, de nous laisser trois places de la maison du bâtiment de derrière, scavoir la place au dessus de la cave, une chambre au dessus et le grenier au dessus d'icelle chambre pour servir à usage de greffe, moiennant vingt quatre florins de loier annuel, commencé au St Remy de cet an 1770, pour une année seulement.

La veuve Van Heule reçut le prix de ce loyer jusqu'au I Octobre 1778.

Les gens de loi louèrent une place de la maison de Félix du Chatel, mais celui-ci, après quelques années, eut besoin de cette place et les gens de loi se virent de nouveau forcés de tenir leurs assemblées dans un cabaret.

Pierre-Joseph Vandeboulque, leur accorda une place de sa maison, moyennant un loyer annuel de vingt-huit florins seize

patars, mais après quelques années, ayant besoin de cette place, il fit savoir aux gens de loi, qu'il la leur reprenait le I Octobre 1782; cependant sur leurs vives instances, il consentit à la leur laisser encore pendant quelques mois.

Alors les gens de loi s'adressèrent à la comtesse de Roncq et cette dame leur donna une somme de seize cents florins, et le terrain pour la construction d'un Hôtel- de-Ville. A cette somme ils pouvaient ajouter celle de 594 florins, produite par la recette de l'octroi, comme nous avons indiqué plus haut.

Ils résolurent de commencer immédiatement les travaux, et d'en diriger eux-mêmes l'exécution par esprit d'économie, mais voyant que leur projet entraînait plusieurs inconvénients, ils donnèrent l'entreprise de cette construction à Pierre Courouble, maître-maçon, à Roubaix, pour la somme de 2,200 florins.

Nous reproduisons ici deux ordonnances du Livre aux Résolutions :

30 septembre 1783.

Dépêché une ordonnance sur Lesage collecteur, à Pierre Courouble, maçon à Roubaix, de la somme de onze cents florins pour la moitié du prix de l'entreprise de la construction d'un hôtel de loi audit Roncq, le tout sans préjudice à la visite à faire par expert, à effet de connaitre si les ouvrages sont faits conformément les plans et devis et aussi à la déduction d'une somme de deux cents florins reprise audit devis, pour raison que les ouvrages n'ont point été faits et achevés au terme y fixé, le toit en ardoise n'ayant été achevé que le vingt sept du présent mois et an.

7 novembre 1783.

Dépêché une ordonnance sur ledit Ghesquier à Charles Louis Billet, de trente une livres seize sols parisis pour avoir chargé septante deux mille cent briques au rivage de Pierre Martin Mulie à Halluin, pour la construction d'un hôtel de loi cette année.

Nous trouvons les paiements suivants dans les comptes communaux, conservés dans les archives notariales :

Payé à Pierre Courouble, maçon, demeurant à Roubaix, trois cents florins en déduction de la somme de deux mille deux cents florins, prix de l'entreprise qu'il a faite pour la construction d'un hôtel de loi audit Roncq par quittance du 19 mai 1784. *300*

à Jean François Dupré., plombier à Roubaix, soixante cinq florins trois patars, pour une nochère audit hôtel de loi. *65.3.0*

à madame la Veuve Laloi, marchand de briques à Deulemont, cinq cent trente sept florins douze patars six deniers, pour soixante dix mille cinq cent briques par elle fournies, pour ledit hôtel de loi, par quittance du 24 mai 1784.
537.11.6

à Pierre Martin Mullie, pour soixante douze mille briques, déchargées sur son rivage à Halluin, par quittance du 7 nov. 1783, et ordonnance sept florins et un patar.
7.1.0

à Louis Frans Delannoy, charpentier à Roncq, cent neuf florins cinq patars trois deniers pour livrances et travail de sa profession, non compris dans l'entreprise dudit Pierre Courouble par ordonnance et quittance du 7 juillet 1786.
109.5.3

à Philippe de Warlez, serrurier à Lille, soixante dix florins, pour le prix d'un balcon pour l'hôtel de loi de Roncq, par ordonnance et quittance du 21 août 1784.
70

à Michel Ange Cousin, huit florins huit patars, prix d'une girouette placée sur l'hôtel de loi de Roncq par quittance du 12 sept. 1783.
8 8.0

En comptant ces différentes sommes, on obtient un total de 3.032 florins, prix de la construction de l'Hôtel-de-Ville actuel de Roncq en 1783.





CHAPITRE IX.

LA REVOLUTION FRANCAISE.

NOUS sommes arrivés à la Révolution Française. Nous ne dépeindrons point les malheurs et les calamités de cette triste et néfaste époque. S'il en est parmi nos lecteurs qui désirent les connaître, nous les envoyons à notre Histoire de Mouscron. ⁽¹⁾

Nous nous contenterons de reproduire quelques extraits du Livre aux Résolutions du greffe de Roncq, qui est pour nous l'unique source où nous pouvons puiser la connaissance des évènements passés dans cette localité à la fin du siècle dernier.

Nous donnons d'abord deux arrêtés, pris dans l'assemblée extraordinaire du 26 juillet 1790, des maire, officiers municipaux et notables :

Arrêté que les armoiries des seigneurs étant dans l'église de Roncq, au frontispice de l'hôtel de ville et sur les drapeaux des confréries, seront ôtés incessamment.

Que pendant l'hiver prochain il sera procédé à la vente des arbres montans croissant sur le cimetière de Roncq, pour par ce moyen procurer plus grand jour à l'église dudit lieu.

¹ Pages 695 et suivantes.

Pendant la période révolutionnaire, le peuple fut souvent dans une grande pauvreté, et le conseil municipal de Roncq dut souvent prendre de nouvelles mesures pour subvenir aux nécessités des ouvriers et des indigents de la localité.

1790 seize octobre.

A l'assemblée des maire, officiers municipaux et conseil général de la commune de Roncq, il a été unanimement délibéré d'imposer une taille d'aumône en argent, en faveur des pauvres de ladite commune à la charge des non occupants suivant leurs moyens et facultés ainsi qu'il se voit par l'assiette jointe, attendu la grande pauvreté qui règne depuis un certain tems et augmente de beaucoup le nombre des pauvres par la quantité d'ouvriers sans ouvrage que ladite commune se trouve obligé de soulager.

Le chapitre de Saint Pierre de Lille fit distribuer le 21 Décembre 1789, douze cents livres de pain aux pauvres de Roncq (¹).

La commune réclama la propriété des biens nationaux, situés sur son territoire.

Aujourd'hui quatorze février mil sept cent quatre vingt douze.

En l'assemblée des maire officiers municipaux et conseil général de la commune de Roncq, district de Lille, département du Nord, en conformité de l'article V du titre 2 du décret de l'assemblée nationale du 14 mai 1790, concernant les domaines nationaux et attendu que la commune dudit Roncq, aiant précédemment acquis les biens nationaux situés sur son territoire par sa soumission du 13 juin 1790. Il a été unanimement délibéré de faire la demande en subrogation au lieu et place de la municipalité de la ville de Lille.

Suit alors la désignation des biens, qui comprennent six bonniers appartenant à la chapelle de Sainte Walburge, fondée en l'église de Saint Pierre à Lille, et occupés par plusieurs particuliers de Roncq.

La place de Roncq eut aussi son arbre de liberté.

Assemblée du 4 mai 1792.

Une autre ordonnance sur ledit Vienne audit Ignace de Rocq de 23 livres, pour avoir travaillé et arrangé l'arbre de la liberté de Roncq.

¹ Histoire de l'Église Collégiale et du Chapitre de Saint Pierre de Lille, par E. HAUTCOEUR, prélat de la maison de Sa Sainteté, chancelier des facultés catholiques de Lille.

Assemblée du 3 août 1792.

Une ordonnance sur ledit Michel Vienne à Louis Rondeler, tailleur à Roncq, de seize livres parisis, pour avoir fait l'habit et livré de petites fournitures pour le sergent de cette communauté et avoir fait la bannière de l'arbre de la liberté.

Le conseil municipal résolut de procéder à la vente des arbres appartenant à l'église et aux pauvres de Roncq.

Dans l'assemblée du maire, officiers municipaux et notables de la commune de Roncq, formant le conseil général de ladite commune, du 18 janvier mil sept cents quatre vingt treize l'an deuxième de la République Française, il a été délibéré entreux de faire la vente de tous les bois croissans et existans sur les propriétés des pauvres dudit Roncq, ainsi que sur celles appartenantes à l'église dudit lieu et ont nommé à cet effet pour en faire ladite vente le citoyen Auguste Joseph Le Sage, secrétaire greffier de cette commune, lui donnant les pouvoirs prononcés par les conditions de ladite vente.

Non seulement les cloches, comme nous avons indiqué plus haut, mais aussi des ornements et divers meubles de l'église de Roncq furent enlevés et transportés à Lille.

Voici le document qui en fait foi:

Liste des meubles appartenans à la paroisse de Roncq, district de Lille, canton de, Tourcoing, déposés chez le citoyen Desmet, rue de la Clef, à Lille, maintenant rue Marat.

- 1. 5 fauteuils 4 couverts de toile.*
- 2. une boîte remplie de purificateoires et de lavabos et corporaux.*
- 3. 16 chandeliers de cuivre et de bois.*
- 4. 4 antipanes.*
- 5. deux saints de bois argenté.*
- 6. deux crucifix de bois doré.*
- 7. 3 tours de vierge.*
- 8. un bâton argenté.*
- 9. deux gradins.*
- 10. une boîte avec deux bouquets et 3 noeuds.*
- II. un prie dieu.*
- 12. une petite caisse avec nappe d'autel, deux écharpes et plusieurs bouquets.*
- 13. trois guidons.*
- 14. plusieurs bouquets petits et grands.*
- 15. un voile.*
- 16. plusieurs canons d'autel.*

17. plusieurs chasuppes, dalmatiques, étoles, manipules, coussins de différentes couleurs.
18. deux tapis.
19. plusieurs chapes avec couvertures.
20. un ostensor, deux ciboires, deux calices, une boîte d'argent, boîte aux saintes huiles, burettes et plat.
21. deux paquets de linges et habillements appartenans au magister et aussi un miroir.
22. plusieurs livres d'églises.
23. plusieurs aubes et rochets et cingles.
24. une lampe et plusieurs branches de cuivre.
25. deux coffres de linges et habillement, appartenant au marguillier de la paroisse.
Vu au bureau de la troisième section.
Lille, ce vingt huit octobre mil sept cens
nonante trois, l'an 2e, de la république une et indivisible.
J. B. COUVREUR. CORNE. Déposé au dépôt le 29 thermidor. (¹)

La misère fut grande en l'an 4. Le 19 germinal de cette année, le conseil municipal nomma deux commissaires par chaque section pour aider le pauvre. Le village était alors divisé en quatre sections : le Billemont, le Bouloir, la Pendue et le Coulembier.

En l'an 6, on enleva la croix qui surmontait le clocher de l'église, on replanta l'arbre de la liberté et on célébra la fête de la souveraineté du peuple.

Assemblée du 19 pluviôse an 6.

Dépêché ordonnance sur Catteau, percepteur, au profit de Vincent Couvreur pour avoir ôté la croix de l'église de ce lieu par arrêté du département portant. 20 livres.

Assemblée du 29 pluviôse an 6.

Dépêché ordonnance au profit de Simon Dervaux, sergent et concierge de la maison commune, portant pour charbon et lumière et plantation de l'arbre de la liberté y compris achat d'icelui. 6 livres.

9 germinal an 6.

Ledit jour dépêché ordonnance sur Catteau, au profit de Pierre Derocq, pour travail et livrances faites pour staler le théâtre du jour de la fête de la Souveraineté du peuple français, du 30 ventôse an 6 de la République. 4 livres.

¹ Archives Départementales du Nord à Lille, section Q, n° 148.

15 germinal an 6..

Ledit jour dépêché ordonnance sur Catteau, au profit de Simon Dervaux, commissionnaire dudit lieu, pour les débours qu'il a fait pour papiers, etc., du jour de la fête de la Souveraineté du peuple du 30 ventôse an 6, la somme de deux livres dix sept sols. 2.17.0

Durant les campagnes militaires de 1792, 1793 et 1794, le village de Roncq fut souvent sillonné par des troupes et fut parfois le théâtre de légers combats. Nous mentionnerons ici les faits les plus importants; on trouvera les autres dans notre *Histoire d'Halluin*, parmi les faits de cette histoire auxquels ils sont liés.

Sur le rapport qui avait été fait au colonel baron Mylius, qu'environ 160 émigrés de la soi-disante armée Brabançonne (unie aux Français) étaient arrivés à Roncq, il s'y rendit le Lundi 23 juillet 1792, à deux heures du matin, avec un détachement de trente hussards et une compagnie de chasseurs. Ils s'avancèrent sur quatre colonnes et par quatre chemins différents dans le dessein d'envelopper l'ennemi, mais celui-ci parvint à prendre la fuite, en laissant deux morts ⁽¹⁾ et cinq prisonniers. Les Autrichiens entrèrent dans le bourg de Roncq, et pillèrent la maison de ville, où était le corps de garde des Brabançons, abattirent l'arbre de la liberté et vers quatre heures ils se retirèrent. ⁽²⁾

Une armée hollandaise, forte de quinze mille hommes, vint camper devant Menin en corps d'observation sous les ordres du prince d'Orange. Celui-ci, le 5 juillet 1793, quitta Roncq, avec un détachement de chasseurs, de hussards, de volontaires et d'infanterie, soutenus de quelques pièces de canon pour se diriger vers la chaussée de Lille. Arrivé à la Rousselle, il y rencontra les piquets de l'armée française, les attaqua et les poussa jusque dans leurs retranchements. ⁽³⁾

Le 22 juillet 1793, à neuf heures du matin, les Français

¹ Le registre des décès de Roncq mentionne que le 24 juillet 1792 ont été inhumés dans le cimetière de cette paroisse, Louis Druart, journalier, natif d'Halluin, âgé de 46 ans, et Simon-Pierre Delerue, rentier, âgé de 54 ans, tués la veille par les Autrichiens.

² *Gazette du Département du Nord*, nos du 25 et du 29 juillet 1793.

³ *Le Courrier Belgique*, page 48.

attaquèrent le cordon des avant-postes depuis Tourcoing jusqu'à Comines. Ayant repoussé l'avant-poste de Roncq, ils s'avancèrent en quatre colonnes séparées : une occupa Bousbecque, une autre se porta sur Wervicq et enfin deux autres d'environ 1200 hommes chacune passèrent la Lys et attaquèrent Comines-Nord.

Dès que le prince d'Orange eut reçu la nouvelle de ce mouvement des Français, il fit avancer plusieurs bataillons avec de l'artillerie et quelques escadrons. Les troupes hollandaises tombèrent de tous côtés à la fois sur les Français et les obligèrent à fuir, avec une perte de plus de 200 morts.

Dans l'après-midi du même jour, les Français risquèrent une attaque sur Roncq, mais ils furent également repoussés par le général-major Geusau. ⁽¹⁾

Le 11 Août 1793, les Hollandais avaient à Roncq environ 1200 hommes, compris 200 de cavalerie et 3 pièces de canon, deux de 2 et une de 7. ⁽²⁾

Le 19 Avril 1794, à quatre heures du matin, le comte de Bouillé s'avança dans le village de Roncq, avec un détachement de 25 hulans britanniques et autant de chasseurs d'Yorck; il y trouva un corps d'environ 400 hommes et deux escadrons de hussards, qui placés en embuscade, lui firent un feu des plus vifs. Le comte de Bouillé, sans se déconcerter, parvint à le faire cesser. Les Français laissèrent sur la place 50 morts, parmi lesquels 5 officiers. Les Anglais perdirent cinq hulans et neuf chasseurs d'Yorck. ⁽³⁾

Il y eut aussi un combat à Roncq au commencement de l'année 1814.

Dans la matinée du 17 Février, un détachement de cosaques et deux cents chasseurs de Poméranie attaquèrent les Français sur le territoire de Roncq. L'affaire fut sanglante, car dans la journée on conduisit à Menin dix-huit chariots remplis de soldats alliés blessés.

¹ *L'Esprit des Gazettes*, page 116.

² *La Défense Nationale*.

³ *L'Esprit des Gazettes*, année 1794, page 399.

Le même jour, les chasseurs de Poméranie et les Cosaques retournèrent à Menin, d'où ils repartirent le soir pour Courtrai. ⁽¹⁾

Tels sont les principaux évènements militaires qui eurent lieu sur le territoire de Roncq à cette triste époque.

Mais ce que nous, enfants de l'Eglise catholique, nous avons le plus à déplorer dans la Révolution Française, c'est la guerre qu'elle fit à notre sainte religion. Il est pénible pour nous de rencontrer des prêtres prévaricateurs, mais notre devoir d'historien nous oblige à insérer ici les passages du *Livre aux Résolutions*, qui constatent leur coupable défection.

En 1790, l'assemblée, nationale décréta la constitution civile du clergé. Cette constitution civile était une suite de nouvelles lois où les droits de la hiérarchie étaient méconnus et où l'hérésie même frappait les yeux clairvoyants.

Elle fut l'occasion d'un schisme douloureux pour l'Église de France. Eugène Charlet, curé de Roncq, refusa de prêter le serment qu'exigeait la constitution et qui répugnait à sa conscience. Les électeurs du district pourvurent à son remplacement par la nomination de Louis-Joseph Le Roy. Il était natif de Lille, avait été ordonné prêtre le 12 Septembre 1771, et avait exercé précédemment la charge de professeur de sixième au collège de Lille. Son installation comme curé de Roncq eut lieu le 3 juillet 1791, en l'église paroissiale devant la municipalité, après qu'il eut prêté le serment exigé par la loi. Il était accompagné de Jean-Baptiste Discart, son vicaire, qui à son tour fit le même serment :

Aujourd'hui dimanche trois juillet mil sept cent quatre vingt onze vers les 9 heures du matin en l'église paroissiale de la commune de Roncq en présence de nous maire officiers municipaux et conseil général de ladite commune, le sieur Louis Joseph Le Roy, prêtre, né à Lille, nous a représenté l'acte de son institution canonique avec autres pièces, portant sa nomination à la cure de Roncq, lequel nous a réitéré son serment de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roi; ensuite il a pris possession de la cure dudit Roncq en la manière accoutumée.

¹ *Histoire de Menin* par le Dr REMBRY-BARTH, tome III, page 214.

Au même instant, s'est aussi présenté le sieur J. Bte Joseph Discart, lequel en la présence que dessus nous a réitéré son serment à lui déféré par la loi et du consentement du sieur Le Roi, admis à la cure de Roncq, a été reconnu pour vicaire dudit Roncq.

Jean-Baptiste Discart, ne resta pas longtemps à Roncq. Le dernier acte signé par lui est du 1^{er} Octobre 1791. Nous voyons ensuite Jean-Baptiste-Aimé-Joseph Delerue, vicaire de Sainte Catherine à Lille, administrer le baptême à Roncq, les 24 et 25 Décembre 1791. Il devient vicaire de Roncq, le 1^{er} Avril 1792 et le dernier acte qu'il signe est du 10 juillet 1792:

Le dimanche premier avril 1792, le sieur Delerue, prêtre constitutionnel, a pris possession de la place de vicaire de Roncq, ledit jour ledit Delerue a prêté en présence des maire officiers municipaux et notables de Roncq, le serment qui lui est déféré par la loi.

Pendant quelque temps les prêtres non assermentés, quoiqu'exclus des fonctions publiques, pouvaient encore célébrer le service divin dans les églises paroissiales, mais cette tolérance légale se changea bientôt en proscription.

Une loi du 26 Août 1792, condamna les prêtres insermentés à sortir de France dans un délai de quinze jours, après avoir déclaré devant le directoire de leur district et la municipalité de leur commune dans quel pays ils voulaient se retirer, et après s'être munis d'un passeport contenant leur déclaration, leur signalement et la route qu'ils devaient suivre. Ceux qui resteraient en France, devaient être déportés à la Guyane; ceux qui rentreraient seraient passibles de dix ans de détention; quant aux ecclésiastiques, infirmes ou sexagénaires, la loi ordonnait de les réunir au chef-lieu du département dans une maison commune surveillée.

L'application de cette loi fut horrible. Le clergé fidèle dut prendre la route de l'exil. Les prêtres fidèles de Roncq, Charlet et Selosse ne tardèrent pas à s'expatrier. Dans le registre des baptêmes, on trouve ces bons prêtres administrer le baptême, le second les 16 et 17 Septembre 1792, et le premier du 23 Septembre jusqu'au 27 Octobre de la même année.

Le registre des baptêmes fait mention de deux baptêmes conférés par Jean-Baptiste-Joseph Le Grand; au premier qui eut lieu le 31 Août 1792, il signe vicaire de Tourcoing; au second le 7 Novembre suivant, il signe : vicaire de Roncq.

Mais le règne de la Terreur va grandissant. Les églises sont fermées au culte, dépouillées et vendues; les prêtres constitutionnels eux-mêmes ne peuvent plus exercer publiquement les fonctions de leur ministère.

Vers la fin de l'année 1794, un revirement s'opère dans les esprits : les comités révolutionnaires tombent sous le poids de la réprobation publique. La loi du 11 prairial an 3, rendit à l'usage des citoyens les églises non-aliénées. C'est pourquoi Le Roy, curé constitutionnel de Roncq, se présenta le 20 juin 1795 devant la municipalité de Roncq et déclara se soumettre aux lois de la République, pour en sa qualité de ministre de l'église catholique, faire la célébration de son culte dans l'église :

Du deux messidor an Troisième de la République française une et indivisible.

Par devant nous membres du conseil général de la commune de Roncq, district de Lille, département du Nord, soussignés, est comparu le citoyen Le Roi, curé constitutionnel de cette commune, lequel désirant satisfaire à la loi, nous a fait la soumission d'exercer le culte auquel il est attaché en l'église de cette dite commune aux heures que nous lui indiquerions, nous a pareillement fait et presté le serment de se conformer aux lois de la République et de ne jamais y donner aucune atteinte, soit par un exercice contraire soit par inspiration au public, au contraire qu'il sera toujours autant qu'il soit en son pouvoir et qu'un bon républicain doit à sa patrie, en conséquence nous a requis acte de sa soumission aux lois et au Gouvernement ensemble aux autorités constituées pour lui servir là et ainsi que besoin sera, ce que nous lui avons octroyé et de suite a signé avec nous le jour mois et an que dessus.

L. J. LE Roy.

*Jean Baptiste Hovelaque, officier municipal,
Louis Fremaux, officier municipal,
Aug. Cazier, procureur de commune.*

Le curé Le Roy fit une nouvelle déclaration vingt-deux jours plus tard :

Aujourd'hui vingt quatre messidor an troisième de la République française une et indivisible est comparu le citoyen Le Roy, curé constitutionnel de la commune de Roncq, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination du culte catholique dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit décerné acte de sa soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte, conformément à la loi du onze prairial dernier.

La présente déclaration reçue par le secrétaire greffier de lac commune de Roncq, ledit jour vingt quatre messidor an troisième de la République.

L. J. LE Roy. CATTEAU, s. greff.

La loi du 7 vendémiaire an 4, rétablit la liberté des cultes à charge par les ministres de reconnaître que l'universalité des citoyens français était le souverain et de promettre soumission et obéissance aux lois de la République.

Le curé Le Roy ne tarda pas à faire cette déclaration le 12 Novembre 1795 :

Le vingt un Brumaire de l'an quatrième de la République française, une et indivisible, devant nous Augustin Casier, adjoint municipal de la commune de Roncq, est comparu Louis Joseph Le Roy habitant à Roncq, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit: je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. Nous lui avons donné acte de sa déclaration et il a signé avec nous.

AUG. CAZIER, adjoint mpl. L. J. LE Roy.

Le 3 Août 1797, un prêtre appelé François Brédart, vint faire la même déclaration ainsi que celle d'exercer le culte catholique dans l'église de Roncq:

Le seize thermidor cinquième année républicaine est comparu devant nous Jean Baptiste Destombes, adjoint municipal de la commune de Roncq, le citoyen François Brédart, habitant à Roncq, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit : je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. Nous lui avons donné acte de sa déclaration et il a signé avec nous.

F. J. BRÉDART, prêtre. J. Bte DESTOMBES, adjoint.

Le même jour est comparu en la maison commune de Roncq, le citoyen François Brédart, habitant en la commune de Roncq, et y a déclaré à l'adjoint municipal de cette dite commune, qu'en vertu de la soumission qu'il a prêtée, l'enceinte qu'il choisissoit pour l'exercice du culte catholique dont il est ministre, étoit la cy devant église dudit Roncq lieu ordinaire où les cérémonies religieuses s'exercent, de quoi il lui a été décerné acte et a signé avec nous.

F. J. BRÉDART, prêtre, J. Bte DESTOMBES.

Mais le calme relatif et d'ailleurs intermittent dont on jouissait depuis deux ans touchait à sa fin; les fougueux

patriotes provoquent une réaction dans le sens de la terreur les lois révolutionnaires sont rétablies; les perquisitions deviennent plus acharnées.

Le 5 Septembre 1797, un décret ordonna à tous les fonctionnaires de l'état, tant civils que religieux, de prêter entre les mains des membres de leurs municipalités respectives le serment de fidélité et d'attachement à la république et de haine à la royauté et à l'anarchie. Ce serment était conçu en ces termes : je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la république et à la constitution de l'an III.

Nul doute que le curé Le Roy ne prêta aussi ce serment, puisque nous le voyons habiter constamment le village de Roncq. Nous l'y trouvons encore en l'an 9.

Quant aux prêtres qui refusèrent de prêter ce serment, ils furent obligés de se cacher, au risque d'être pris, traînés en prison et livrés à la déportation, ils administrèrent les sacrements en secret, ils célébrèrent la sainte messe dans des maisons particulières, parfois même dans des granges devant un petit groupe de fidèles sûrs, avertis pour cette cérémonie.

Pendant la tourmente, il y eut presque toujours des missionnaires zélés, qui vinrent furtivement au péril de leur vie, apporter la parole de Dieu aux familles religieuses de Roncq et célébrer pour elles les saints mystères. Parmi ces courageux apôtres, on cite surtout l'abbé Georges Brédart, natif de Roubaix. Ne craignant ni les dangers ni les fatigues, il passait sous divers déguisements au milieu des démocrates pour porter les derniers sacrements aux malades et il échappait souvent à la mort, grâce à son agilité.

Une nuit qu'il était venu se réfugier chez la veuve Franchomme, vis-à-vis de l'église de Roncq, deux gendarmes se font ouvrir la porte de la maison et réclament le prêtre qui y est caché. La veuve Franchomme s'en va avertir l'abbé Brédart. Celui-ci jette aussitôt ses habits par la fenêtre dans la cour, sort de la chambre à demi vêtu et se présente aux gendarmes.

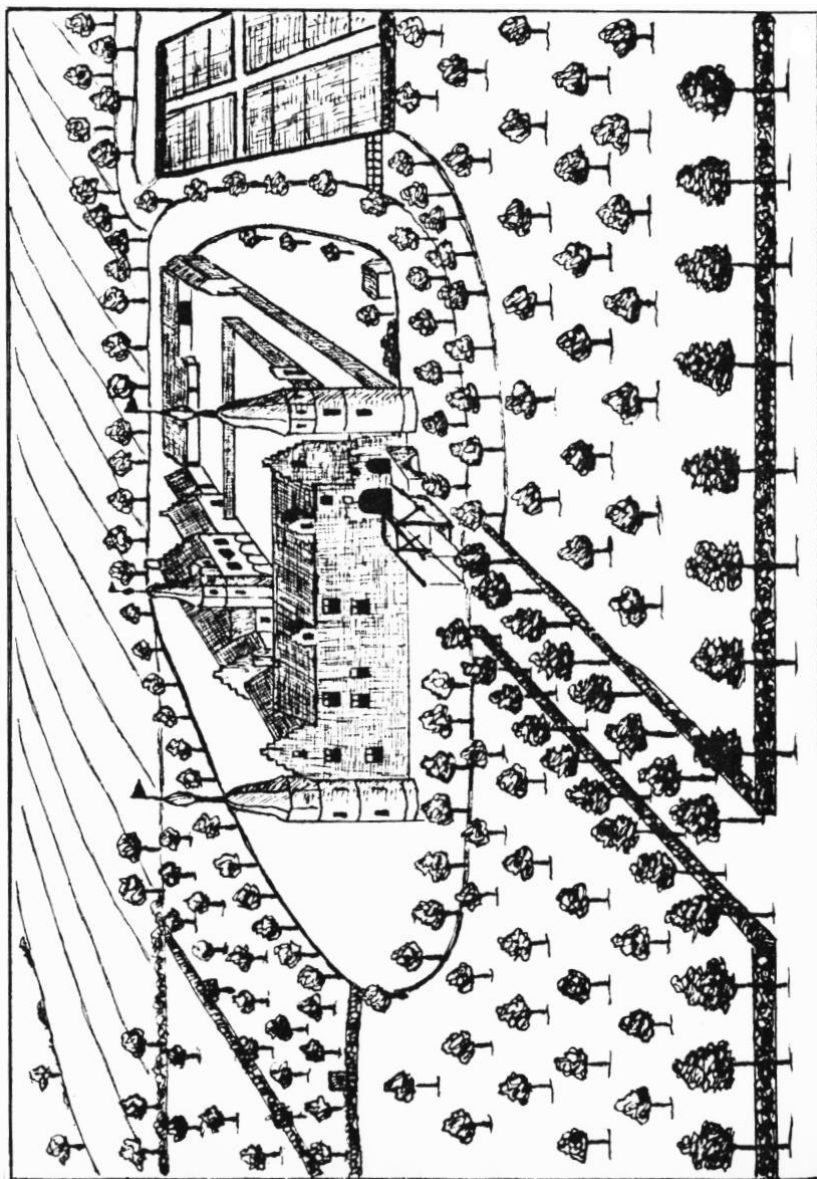
« Que voulez-vous de moi ? » leur demande-t-il. Nous venons vous prendre.
» - « Mais vous n'allez pas me conduire dans ce costume. Donnez -moi le temps de m'habiller ? » - « Allez et faites vite. »

Le missionnaire au lieu de rentrer dans sa chambre, sort par la porte du vestibule ; la veuve Franchomme s'en va chercher une bouteille de vin et régale les gendarmes ; puis elle cause avec eux ; elle les intéresse par sa conversation. Nos hommes écoutent et trouvent que le prêtre a besoin de beaucoup de temps pour se vêtir. La veuve Franchomme explique la chose de son mieux, entame une nouvelle conversation, mais enfin nos gendarmes n'y tiennent plus ; ils réclament le missionnaire. La veuve Franchomme ouvre alors la porte de la chambre ; le missionnaire n'y est plus ; il s'est évadé par le jardin et il est déjà bien loin sur la route de Linselles. Les gendarmes, tout stupéfaits, supplièrent la bonne dame de ne pas ébruiter leur déconvenue ⁽¹⁾.

Mais la persécution touche à sa fin. Le directoire tombé sous le mépris public fait place au consulat (3 Novembre 1799). L'ordre et la tranquillité vont renaître, les décrets contre les émigrés vont perdre de leur rigueur, les prêtres vont rentrer sans être inquiétés, ils célébreront les saints mystères dans des granges en plein jour et à des heures régulières, enfin les églises vont se rouvrir. Le concordat est signé le 15 juillet 1801, est proclamé loi de la République le 8 Avril 1802, et publié le 19 de ce même mois.



¹ Ce fait nous a été raconté par Madame Louise Leurent, veuve de Monsieur Antoine Lemaitre, à Halluin, née à Roncq le 20 Août 1817.





TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

LES FIEFS.

L y avait à Roncq un bailliage ou cour féodale pour les Francs-Empires de Roncq, Linselles, Tourcoing, Blandain et autres terres dépendantes des Francs-Empires de Tenremonde, enclavées dans la châtellenie de Lille; on y suivait la coutume de Tenremonde.

Quatre fiefs situés à Roncq étaient tenus des Francs-Empires de Tenremonde. Les voici :

1° La seigneurie de Roncq, à Io livres de relief, consistait en rentes : 25 rasières et demi quarels d'avoine, 4 rasières 5 quarels de blé, I9 chapons, I7 sous 2 deniers en argent et 25 sous d'arrentement. Le seigneur de Roncq avait bailli, lieutenant, échevins et sergents pour l'exercice de sa justice viconitière. Les seigneurs connus de Roncq seront cités dans le chapitre suivant.

2° Les Hellewys étaient à Io livres de relief et comprenaient 6 bonniers 3 cents d'héritages et 44 sous de rentes.

En I432, Jean du Quesnoit vendait le fief des Hellewys à

Willaume du Ham qui lui-même le revendait en 1435 à Allart de Rocques.

A la fin du quinzième siècle, les Hellewvys étaient partagés entre les fils de Louis du Chastel : l'un d'eux, Jean du Chastel, en possédait les deux tiers ou 4 bonniers 3 cents et 44 sous de rente, dont il faisait rapport et dénombrement, le 10 Octobre 1500; l'autre tiers, soit 2 bonniers d'héritage tenant au fief des Escalins, appartenait à son frère Antoine du Chastel.

Un siècle plus tard, le fief des Hellewvys appartenait à un autre Antoine du Chastel, dont la veuve Isabeau de Tourcoing releva ledit fief à elle échu par le trépas de son mari, arrivé avant 1610. Le 10 janvier 1731, Philippe-Antoine du Chastel, vendait ce fief réduit à 21 cents de terre, à Jean-Claude Le Barbier, de Lille, qui en servit le dénombrement en 1735. La soeur de celui-ci, Jeanne-Robertine Le Barbier, veuve Leclercq, servait à son tour le dénombrement de ce fief le 1 Mars 1771.

3° La Motte consistait en rentes.

En 1469, Gilles Ghiselin, fils cadet de Gilles, et d'Adrienne de Hingette, dite de la Lys, dame de Bousbecque, servait le rapport et dénombrement de la seigneurie de la Motte, qui lui venait de sa mère. Il mourut le 18 Avril 1514, seigneur de Bousbecque, et transmit la seigneurie de la Motte à son fils Georges, aussi seigneur de Bousbecque, mort en 1561. Jean Ghiselin, seigneur de Bousbecque, fils de Georges, releva ladite seigneurie qu'à sa mort, en Novembre 1578, il laissa à sa soeur Agnès, veuve de Jacques de Ydegghem, chevalier, seigneur de Wieze. Leur fils, Charles de Ydegghem, premier baron de Bousbecque, mort en 1630, eut pour successeur Jean de Ydegghem, comte de Watou, baron de Bousbecque, son fils, décédé en 1640. L'héritier de ce dernier, Charles-François de Ydegghem, accablé de dettes, dut vendre en 1664 la baronnie de Bousbecque et avec elle sans doute la seigneurie de la Motte, qu'on voit appartenir en 1677, à Raphaël Cuvillon, écuyer, seigneur de Roncq, et dans la suite aux seigneurs de Roncq, ses successeurs.

4° Les Roseaux, à 10 livres de relief, consistait en cinq bonniers 4 cents de terres ahanables, jardins et bois, tenant à la becque entre Halluin et Roncq.

Le 24 février 1500, Jacquemars Viane, faisait rapport et dénombrement de ce fief. Dans le siècle suivant il appartient à Pierre de la Haye, époux de Marguerite Vandembrouck et à la mort de celle-ci il passa à ses petites-filles mineures, Marie, Marguerite-Caroline et Anne-Isabelle, filles de Maximilien Hattu, conseiller du roi au parlement de Tournai et de Marie-Caroline de la Haye, pour lesquelles mineures ledit conseiller servit le dénombrement du fief le 24 Avril 1708. Dame Marie-Marguerite-Caroline Hattu, veuve de Pierre-Albert Hespel, seigneur de Pernes, ancien capitaine au régiment de la Vallière, servait aussi le 29 Mars 1765, le rapport et dénombrement du fief des Roseaux. En 1780, le fief appartenait à demoiselle Marie-Jeanne de Bussy, de Douai.

Il y avait trois fiefs tenus de la salle de Lille :

1° Le Chastel, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, comprenait un manoir et onze bonniers traversés par le chemin de Tourcoing à Wervicq; bailli, lieutenant, sergent, messieurs, amendes de 60 sous, avoir de bâtard, épaves, estrayer, 2 hommages.

Isabeau, veuve de Willaume de Forest, le 6 Mars 1372, Wattier du Forest, le 24 Octobre 1381 ; Thierry du fils de feu Wattier, le 8 juin 1407; Jean du Forest, le 12 Décembre 1447, servirent le rapport et dénombrement du fief du Chastel. Ce dernier paraît avoir eu pour fils Daniel du Forest, dont le fils Jean servit aussi le rapport du fief le 3 juillet 1496. Après lui vinrent Pierre du Forest en 1543, Jean du Forest, qui fit rapport du fief, le 1 Février 1565, Pierre du Forest, fils de Jean et bailli de Linselles. Son fils Pierre du Forest, écuyer, bailli de Linselles, dépositaire de la ville de Lille, mort en Mars 1639. Sa fille Marguerite, héritière du fief du Chastel, avait épousé Paul de Lannoy, écuyer, fils de Jacques, dépositaire de la ville de Lille et capitaine d'une compagnie bourgeoise. Leur fils aîné, Hugues de Launoy, écuyer, seigneur du Chastel, marié à Marguerite Denis, mourut en 1673, laissant une succession obérée.

Le fief du Chatel fut vendu à Marguerite Godefroot, épouse d'Eustache Le Gay, procureur du roi à la Gouvernance de Lille. Leur fils Jean-Baptiste-Ignace Le Gay, conseiller à la

Gouvernance de Lille, le recueillit en héritage et le transmet à ses enfants, dont le dernier mourut en 1772.

Denis-Joseph-Godefroy de Maillard, écuyer, directeur de la chambre des comptes à Lille, devint possesseur du fief, du chef de sa grand-mère soeur de Jean-Baptiste-Ignace Le Gay et le conserva jusqu'à la révolution.

2° Courtisempire, à dix livres de relief et à justice de vicomte, comprenait des rentes sur 51 bonniers, savoir 8 muids de blé, huit muids d'avoine, mesure gantoise et 37 chapons, bailli et échevins, 2 hommages.

Jean Le Borgne, dit du Forest en 1382. Jean du Forest, chevalier, seigneur de Warlaing, le 20 Janvier 1388, firent successivement le rapport et dénombrement de Courtisempire. Après eux vint Philippe Fremault, chevalier, seigneur des Fresnes à Loos et de Courtisempire, roi de l'Épinette en 1430, rewart et mayeur de Lille, marié en 1431 à Peronne de Croix, conseiller et pannetier de Philippe le Bon en 1441. Sa fille Marguerite Fremault, dame des Fresnes, de Courtisempire et de Flers-lez-Douai, épousa vers 1457 Philippe de Bonnières, chevalier, seigneur de Souastre, chambellan du duc de Bourgogne. De cette union naquit Philippe de Bonnières, seigneur d'Auchy, de Dours, du Biez et de la Vichte, marié à Jacqueline de Thiant. Ils eurent trois enfants, Charles, Jean et Jacqueline. Celle-ci fut dame de Courtisempire et laissa à sa mort cette seigneurie à son neveu Jean de Bonnières, fils de son frère Jean, seigneur de la Vichte. Le 3 janvier 1583, la seigneurie de Courtisempire était relevée par Charles de Bonnières, père de Jacqueline, et le 29 Mai 1590, par Jean de Bonnières, baron d'Auchy, qui la vendit, mais elle fut retraits par Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, vice-amiral de la mer, qui au nom de dame Anne de Bonnières, sa femme, petite-fille de Philippe et fille de Jean fit foi et hommage le 20 juillet 1594. En Février 1607, Charles de Bonnières, seigneur de Souastre, Nieurlet, le Maisnil, était seigneur de Courtisempire dont il servit le rapport et dénombrement le 3 Août 1615. Il Mourut le 28 janvier 1632, laissant Philippe-Albert, seigneur de Souastre, du Maisnil, de Nieurlet, etc., et deux filles Marie-Marguerite et Marie-Françoise de Bonnières, qui firent foi et hommage comme dames de Courtisempire, le 19 Mai 1634;

l'ainée mourut en 1658, Marie-Françoise en 1658, laissant la seigneurie au fils de son frère. Charles-Ignace de Bonnières, seigneur de Souastre, fils de Philippe-Albert, mourut le 8 juillet 1676 et transmit la seigneurie de Courtisempire à son fils messire Charles-Eugène-Jean-Dominique de Guines-de Bonnières, comte de Souastre, qui mourut en 1721.

3° Crequillon, à 10 livres de relief et à justice de vicomte comprenait un manoir avec 11 bonniers 62 sous 6 deniers et 7 chapons de rente; bailli, lieutenant et sergent-messier, amendes de 60 sous, avoir de bâtard, épaves, estrayer, etc.

Lambert de le Wastinne, le 25 Février 1372, Hugues de le Wastinne, le 28 Décembre 1388, Huart des Pretz, le 13 Avril 1396, Bertrand Robert, le 20 Décembre 1447, Pierre Bosquart, le 6 juillet 1496, servirent successivement le rapport et dénombrement de la seigneurie de Crequillon. Après eux vint Allard Cuvillon, qui vendit en 1540 la seigneurie à Roger Hangouart, pensionnaire de la ville de Lille. Guillaume Hangouart, chanoine de Lille, fils de Roger, fit rapport de la seigneurie de Crequillon, le 28 Mai 1566, et la laissa à sa soeur Jeanne Hangouart, épouse de Jean le Fel. Elle appartient ensuite à Paris Hangouart, qui la vendit le 21 Octobre 1587 à Jacqueline de la Chapelle, veuve de Pierre Cuvillon; son fils, Pierre Cuvillon, écuyer, seigneur de Vledricq et de la Hamaide, époux de Marie, dame de Tenquette, fit le 23 Septembre 1615 rapport et dénombrement de la seigneurie de Crequillon qui comprenait alors une maison de plaisance ⁽¹⁾, avec 8 bonniers d'héritages sur le grand chemin de Lille à Menin et sur le chemin de le Boe, allant de l'église de Roncq vers le mont des Louviers, et six hommages, parmi lesquels Bergaet, à Roncq. Pierre Cuvillon eut pour fils Jean-Baptiste et Raphaël Cuvillon, écuyers, qui furent successivement seigneurs de Roncq, de Crequillon et de Navegheer. - Voir les seigneurs de Roncq.

Bergaet à 5 livres de relief, comprenait 1575 verges sur le grand chemin de Lille à Menin.

¹ Ce château est reproduit à la page 43 du manuscrit n° 16823, à la bibliothèque royale de Bruxelles; au dessous de la gravure on lit: *Praetorium D.J.B. Cuvillon, toparchae de Roncq, Tenquette, Navegheer, Veldric, etc.*

Ce fief appartenait en 1615 aux héritiers de Gilles Van Hulfe, procureur à Lille.

Il avait quatre fiefs tenus du châtelain de Lille :

1° Bar, fief vicomtier à 10 livres de relief, consistait en rentes et comprenait un échevinage commun avec le fief de Douai en Roncq.

Jeanne de Bar, comtesse de Marle et de Soissons, épouse de Louis de Luxembourg, châtelain de Lille, morte en 1462, laissa la seigneurie de Bar à son troisième fils Antoine de Luxembourg, comte de Brienne.

En 1508 le fief appartenait à Jacques de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de la Bouteillerie. En 1727, il appartenait au prince d'Isenghien.

2° Douai, fief vicomtier à 10 livres de relief, touchant au fief de Bar et au fief de Tenremonde, consistait en rentes et comprenait un échevinage commun avec Bar, créé au nom des deux seigneurs, 4 hommages.

Watier du Patin en 1455, Salomon Van der Lende en 1499, et Isabeau de Landas, veuve du sieur Philippe de Gherbode, écuyer, seigneur de le Hoye, possédèrent successivement le fief de Douai en Roncq.

3° L'Escliche de la Consoye, fief vicomtier à 10 livres de relief, consistait en rentes et en quatre hommages et comprenait un bailli et sept échevins pour faire loi.

Jennin d'Ostende en 1456, et Guillaume de Tollenaere en 1493, possédaient ce fief qui fut réuni à la seigneurie de Neuville-en-Ferrain le 13 Octobre 1528, par Marie de Luxembourg, châtelaine de Lille.

4° Hollebecque, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, consistait en deux bonniers de bois à coupe et en rentes sur 72 bonniers 11 cents, tenant des trois cens au fief des Wastines à Linselles.

En 1389 le fief de Hollebecque appartenait à Jeanne de Lich; dans la suite il appartient à Georges Ghiselin, à cause de sa femme qui n'est pas désignée; ensuite à Joris Le Saulch et puis à Jean de la Bouverie, qui le transmet en 1504 à son petit-fils Jean de Mortagne, écuyer. Celui-ci eut pour héritier son neveu, François de Raisse, chevalier, seigneur de la Hargerie, Bellincamp et Hollebecque, mort le 8 janvier 1557.

Le fief fut alors relevé par Antoinette de Raisse, fille de messire François, épouse de Louis d'Oignies, chevalier, seigneur de Chaunes. Leurs fils François et Charles d'Oignies, possédèrent successivement le fief de Hollebecque. Louis d'Oignies, comte de Chaunes, fils de Charles, le vendit à demoiselle Catherine de Lannoy, veuve de Robert Warlop, licencié en lois, procureur fiscal de la Gouvernance de Lille.

Au commencement du dernier siècle, on trouve comme seigneur de Hollebecque Claude-François de Fourmestaux des Wazières, écuyer, et après lui son fils Jean-Antoine-Joseph de Fourmestaux des Wazières, mort le 15 Mai 1705.

Deux fiefs étaient tenus de la seigneurie d'Halluin :

Les Alexandres, à 10 livres de relief, comprenaient un manoir avec 18 bonniers d'héritage et des rentes.

En 1620, ce fief appartenait à Adrienne Lucx, fille de feu Adrien.

Les Cauliers, à 10 livres de relief et à justice de vicomte, consistaient en rentes, savoir 39 rasières de blé et en 3 hommages à 10 livres de relief, parmi lesquels le fief de Creton, à Roncq.

En 1620, ce fief appartenait à Jean du Bosquiel, seigneur de Gusinam.

Le fief de Creton appartenait en 1620, à Maximilien d'Oignies, chevalier, baron de Sombreffe. Monsieur de Coupigny le vendit en 1786 à demoiselle des Wazières de Beaupré.

Un fief tenu de la seigneurie des Wastines à Linselles :

La Bourgerie, au relief d'une blanche lance. Ce fief qui contenait primitivement 8 bonniers avec un manoir, avait été réduit par des échelonnements successifs à 22 cents d'héritages.

Les seigneurs de Lannoy possédèrent la Bourgerie de 1456 à 1511. Jean Lepoutre de Wattrelos l'acquiesça au seizième siècle et le transmit à son fils Jean, qui le possédait en 1610. ⁽¹⁾

¹ Statistique féodale du Département du Nord. - *La Châtellenie de Lille*, par TH. LEURIDAN, IV. - *Le Ferrain*, pages 234 et suivants.



CHAPITRE II.

LES SEIGNEURS.

1. Nolen, dit de Boules, chevalier, se qualifiait seigneur de Roncq en Février 1372, dans le dénombrement d'un fief qu'il possédait à Lomme; il avait épousé Péronne de Saint Venant.

2. Jean Machon, dit de le Sauch, servait en 1386 le rapport et dénombrement de la seigneurie de Roncq.

3. Jean de Hallewin était seigneur d'Halluin, Roncq, Lauwe, Wevelghem, Gavre, etc. Il était fils de Wautier de Hallewin, seigneur d'Halluin et de Jacqueline de la Chapelle, dite de Visch. Il épousa Jeanne de Comines, dame héritière de Comines. Il fut armé chevalier par Philippe le Bon, le 15 Août 1461, dans l'église cathédrale de Rheims. Il devint souverain-bailli de Flandre en 1472 et il mourut l'année suivante.

Il fut "enterré en l'esglise de Hallewyn au choeur avec dix de ses ancestres, tous venant de père à filz, ce qui appert par unze services et obsèques fondez en l'esglise de Hallewyn pour le salut de leurs âmes, comme ils sont escriptz en un viel missel et les fait-on chascun an; mais son père messire Watier ou Gauthier et luy ne sont pas eslevez mais le seront quelque jour s'il playt à Dieu." (¹)

¹ Extrait d'un manuscrit intitulé; *Généalogie de la famille de Hallewin et de celle de Comines*, et conservé dans les archives dit château de la Berlière, à Houtaing.

Son épouse, née en 1440, mourut au château de Comines le jour de Pâques, vers minuit 1512.

Ils eurent cinq enfants :

1° Wautier, mort jeune.

2° Isabeau, qui fut la seconde femme de Louis de Joyeuse comte de Grandpré.

3° Jeanne, qui se maria à Philippe de Witthem, seigneur de Bossele et de Braine-Lalleu.

4° Barbe, qui s'unit à Charles, baron de Coutay.

5° Georges, qui suit.

4. Georges de Hallewin, seigneur d'Halluin, Comines Roncq, Lauwe, etc., naquit au château de Comines en 1470. Il était chambellan de Philippe le Beau en 1501. Il était humaniste et littérateur.

Il épousa Antoinette de Sainte Aldegonde, fille de Nicolas, seigneur de Noircarmes et d'Honorine de Montmorency. Il, mourut en Septembre 1536, au château de Comines, mais il voulut être enterré à côté de sa femme, dans le tombeau de ses ancêtres en l'église d'Halluin.

Son épitaphe était conçue en vers latins. En voici la traduction donnée par Monsieur THÉODORE LEURIDAN, dans ses *Recherches sur les sires de Comines*:

Sous ce marbre reposent les cendres de celui qui pour les doux passetemps des Muses et la culture des Lettres, dédaigna les honneurs d'une cour brillante; qui néanmoins ne s'abstint point de prendre part aux affaires publiques, quand il était appelé au conseil du Roi, et ne manqua point non plus à sa patrie, lorsqu'elle était livrée à la guerre, ne méprisant ni l'une ni l'autre gloire selon les circonstances; qui gouverna sagement ses sujets par des lois appropriées au temps, à qui sa mère de Comines et son père de Halewin transmirent en héritage le château illustre par la gloire de leurs aïeux. Passant, arrête-toi et par tes prières recommande son âme à celui qui fera revivre ses cendres pour l'éternité.

Il laissa trois enfants

1° Jean, qui suit,

2° Jeanne, qui épousa d'abord Philippe, seigneur de Beaufort en Artois, mort le 31 Décembre 1550, et en seconde noces Jacques, comte de Ligne et de Fauquemberghe.

3° Anne, qui se maria à François Van der Gracht, seigneur de Malstede.

5. Jean de Hallewin, seigneur d'Halluin, Comines, Roncq, Rolleghem, Lauwe, etc., naquit le 2 janvier 1510. Il épousa Jossine de Lannoy, fille de Philippe, seigneur de Molembais et de Tourcoing, chevalier de la Toison d'Or, et de Françoise de Barbanchon.

L'empereur Charles-Quint était en guerre avec la France. Il avait envoyé des troupes pour s'emparer de Vitry ; Jean de Hallewin en commandait un détachement. La cavalerie devait passer au-dessous de Vitry, une rivière qui se déchargeait dans la Marne. Le pont fut enlevé et les Français qui le gardaient, furent mis en déroute. Jean de Hallewin retournait au camp de Saint Dizier et faisait passer la Marne par ses soldats à Fourmes, lorsqu'il reçut d'un parti de fuyards « un arquebuzade à la gorge. Il vescu cinq jours depuis qu'il fut blessé, sollicité par trois docteurs à qui l'empereur Charles V le recommanda et fut envoyé visiter et consoler par le mesme empereur; mais ne pouvant au moyen de sa plaie rien avaller, il décéda. » Jean de Hallewin mourut le 29 juillet 1544 dans le camp de Saint Dizier.

Son corps fut ramené à Comines et inhumé dans l'église en la chapelle de Saint Chrysole. Jossine de Lannoy mourut au château de Comines, le 18 Mai 1561 et elle fut enterrée à côté de son mari. Voici leur épitaphe :

Cy gist noble et puissant Sr messire Jan de Halewyn, Sr dudit lieu et de Comines, vicompte de Nieuport, Sr de Rolleghem, Waeterbeke, Westhove, Lauwe et de Ronck, gentilhomme de la bouce et Capne des chevaucheurs de l'empereur Charles le Quint du nom; lequel termina le mardi 29e jour de juillet l'an 1544 au camp de l'Empereur, à St Désir en France, d'un coup d'harquebuse qu'il receut le jeudi précédent à la prinse de Vitry, en son eage de 34 ans demy et Io jours, et madame Jossine de Lannoy sa femme, que trespassa le 18 de mai 1561.

Ils eurent deux enfants :

1° Louis, mort jeune et enterré à Bruxelles, dans la chapelle du Saint Sang du Miracle.

2° Jeanne-Henriette, qui suit.

6. Jeanne-Henriette de Hallewin, dame d'Halluin, Comines, Roncq, etc., venait de naître quand elle perdit son père; elle épousa au château de Comines, le 24 janvier 1559,

Philippe de Croy, due d'Arschot et prince de Chimay, chevalier de la Toison d'Or, etc. Elle mourut à Mons, le 6 Décembre 1581, à l'âge de 37 ans, et elle fut enterrée à Beaumont, au milieu du chœur de l'église; mais son mari, ayant recueilli la succession de la maison de Croy, fit transporter les restes de sa femme dans l'église de l'abbaye des Célestins, à Héverlé.

Philippe de Croy épousa en secondes noces en 1582, Jeanne de Blois, fille de Louis, seigneur de Trelon et de Charlotte d'Humières. Il mourut à Venise « s'estant mis en dévotion de faire un voyage à Nostre Dame de Lorette en Italie, retournant d'iceluy et passant par la ville de Venice, fut surprins d'une maladie, de laquelle il trespasa le 11 de décembre 1595. » Son corps fut ramené en Belgique et inhumé à côté de ses deux femmes, dans l'église de l'abbaye d'Héverlé, en la chapelle de la Conception, Il était âgé de 70 ans. Voici son épitaphe :

Cy gist hault et puissant prince messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, prince du Saint Empire, de Chimay, de Porcéan, comte de Beaumont et Seneghem, etc., chevalier de l'ordre, du conseil d'Estat, capitaine d'hommes d'armes et haute princesse Dame Jeanne, héritière des maisons de Hallewin et Comines, princesse, comtesse et dame desd. lieux, première femme, et dame Jenne de Blois, seconde femme. Priez Dieu pour leurs âmes.

Philippe de Croy et Jeanne-Henriette de Hallewin laissèrent trois enfants :

1° Charles, qui suit.

2° Anne, née à Beaumont le 4 janvier 1564, devint duchesse d'Arschot après la mort de son frère. Elle épousa le 4 janvier 1587, Charles de Ligne, prince d'Arenberg, fils de Jean et de Marguerite de la Marck, comtesse d'Arenberg.

3° Marguerite, qui suivra.

7. Charles de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, comte de Beaumont, seigneur d'Halluin, de Comines et de Roncq, etc., né en 1560, fut nommé grand d'Espagne de première classe et bailli de Hainaut en 1593, puis créé duc de Croy par Henri IV en 1598. Membre du conseil privé des archiducs Albert et Isabelle et chevalier de la Toison d'Or en 1599, il reçut l'année suivante à Halluin et à Comines ses souverains, visitant la châtellenie de Lille.

Il vendit la seigneurie de Roncq à Jean de Bonnières, écuyer, seigneur de la Vichte, mais elle fut retraitte à titre de proximité par messire François d'Oignies, sieur de Beaurepaire et depuis par le comte d'Arenberg, à cause de sa femme Anne de Croy, soeur de Charles. A cette occasion il y aurait eu procès, dont le résultat aurait été d'annuler la vente, puisque dans son testament, Charles de Croy légua à son neveu Philippe d'Arenberg, à moins que sa soeur la comtesse de Furstemberg, ou un autre n'y mette obstacle, ses terres et seigneuries de Comines, d'Halluin, de Lauwe, de Roncq, et ses autres biens situés dans la châtellenie de Lille et venant de la succession de sa mère Jeanne-Henriette de Hallewin.

Charles de Croy épousa en premières noces, le 3 Septembre 1580, Marie de Brimeu, fille de Charles, comte de Meghem; elle mourut à Liège en 1605; il épousa en secondes noces vers la Noël 1605, à Mons, sa cousine Dorothee de Croy, fille du marquis d'Havré.

Charles de Croy mourut le 13 juin 1612, au château de Beaufort en Artois; il fut enterré dans l'église de l'abbaye d'Héverlé; sa femme Dorothee de Croy mourut en 1662, à l'âge de 87 ans et fut enterrée dans la même église.

Voici l'épithaphe de Charles de Croy, composé, dit-on, par lui -même :

Carolus a Croy, nuper dux Croy et Arschoti, ex magna progenië ortus nunc putredo terrae et cibis vermiculorum, obiit in Domino exspectans resurrectionem mortuorum anno 1612, 13 junii.

En voici la traduction :

Charles de Croy, autrefois duc de Croy et d'Arschot, d'une naissance illustre, maintenant poussière et la nourriture des vers, mourut dans le Seigneur en attendant la résurrection des morts, le 13 juin 1612.

Charles de Croy ne laissa de sa double union aucune postérité. Sa soeur Marguerite hérita des seigneuries d'Halluin, Comines, Roncq, etc.

8. Marguerite de Croy, dame d'Halluin, Comines, Roncq, etc., née à Bruxelles le 11 Octobre 1568. Elle épousa en premières noces Pierre de Hennin, comte de Boussu, mort en

1598 et en secondes noces Vladislav comte de Furstemberg, chevalier de la Toison d'Or.

Par son testament du 6 Février 1614, elle légua les seigneuries d'Halluin, Comines, Roncq, etc., à son neveu Alexandre, quatrième fils de sa soeur Anne de Croy et de Charles de Ligne, prince d'Arenberg. Elle mourut peu de temps après car la requête d'Alexandre de Croy, relative au relief des terres d'Halluin et de Comines, fut renvoyée à l'avis des officiers fiscaux du bailliage de Lille, le 6 Mai suivant.

9. Alexandre de Croy-Chimay d'Arenberg, prince de Chimay, comte de Beaumont, baron de Comines et d'Halluin, seigneur de Roncq, Lauwe, etc., pair de Hainaut, chevalier de la Toison d'Or, épousa en 1613 Madeleine d'Egmont, fille de Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'Or, et de Marie de Lens, dite d'Aix, baronne des deux Aubignies Il fut tué à la surprise de Wesel, le 16 Août 1629, laissant quatre enfants :

1° Albert, qui suit.

2° Philippe, qui au mois de Mars 1642, épousa Théodore Maximilienne-Jossine de Gavre, comtesse de Frezin, et qui hérita des seigneuries de son frère, mort sans enfants le 16 Novembre 1643.

3° Isabelle, mariée à Louis, marquis de Gonzague.

4° Marie-Charlotte, mariée à Eugène de Hennin, dont le fils, Philippe-Louis de Hennin recueillera plus tard la succession de ses oncles Albert et Philippe.

10. Albert de Croy-Chimay-d'Arenberg, prince de Chimay, seigneur d'Halluin, Comines, Roncq, etc., épouse sa cousine germaine Claire Eugénie d'Arenberg. Il vend le fief, seigneurie, terre et village de Roncq, pour la somme de 10,000 florins, à Jean -Baptiste Cuvillon, écuyer, seigneur de Navegheer, fils de Pierre, écuyer, seigneur de Vledricq et de Marie Pollet, dame de Tenquette.

11. Jean-Baptiste Cuvillon, écuyer, seigneur de Roncq, Crequillon, Navegheer, Vledricq, épousa par contrat du 5 Avril 1657, Aldegonde Petipas, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de la Mousserie à Roubaix, et d'Élisabeth Leuridan.

Ils habitaient leur château de Roncq; on lit dans les registres de baptêmes, que leurs enfants furent baptisés dans l'église de Roncq : Élisabeth, le 23 Septembre 1664; Jean-Robert, le 27 Décembre 1665, et Marie-Aldegonde, le 8 Avril 1669.

En 1677 ces deux époux, faisant le partage de leurs biens, assignaient à Jean-Robert Cuvillon, la terre de Roncq, le fief de la Motte à Roncq, avec la maison de plaisance, les seigneuries de Crequillon, Nayart, Wainghem, Tenquette, la Hamette et autres.

Ils désignaient pour leur sépulture le tombeau des Cuvillon leurs prédécesseurs, près du grand autel de l'église de Roncq. (1)

Raphaël Cuvillon mourut le 30 Août 1678.

12. Jean -Robert Cuvillon, écuyer, seigneur de Roncq, Crequillon, etc., assisté de ses parents, épouse dans l'église de Saint Étienne à Lille, Marie-Isabelle de Fourmestraux des Wazières, fille de Jean-André-François, écuyer, seigneur de Beaupré, la Vollandre, et de Marie-Jeanne- Henriette de Vicq, dame du Tilloy. De cette union naquirent deux filles, Maximilienne et Madeleine-Françoise, qui seront successivement dames de Roncq. Jean-Robert Cuvillon mourut à Roncq, le 1 Septembre 1694.

13. Maximilienne Cuvillon, dame de Roncq, épousa Jean François Dragon, seigneur de Mons en Baroeul. Elle mourut le 11 Septembre 1711, laissant un fils, qui suit.

14. Louis- Hippolyte-Joseph Dragon, écuyer, seigneur de Roncq, Mons en Baroeul, mourut sans postérité le 14 Avril 1735, laissant la seigneurie à sa tante.

15. Madeleine- Françoise Cuvillon, dame de Roncq, avait épousé en premières noces Albert-François de Lannoy, chevalier, seigneur de la Deûle, et elle se remaria le 3 Octobre 1721, à Eugène-François-Dominique de Fourmestraux des Wazières, écuyer, seigneur de Beaupré, fils d'Eugène-Hyacinthe, seigneur de Beaupré, et de dame Françoise de Lannoy.

¹ SAINT-GENOIS. - *Monumens anciens*, t. II p. 393.

Elle mourut le 6 Février 1736 laissant de sa seconde union trois filles dont l'une, Marie-Madeleine-Françoise, fut dame de Roncq après son frère, et un fils, qui suit.

16. Pierre-Auguste-Marie de Fourmestraux des Wazières, chevalier, seigneur de Roncq, grand bailli de la terre de Comines pour le duc d'Orléans, naquit à Lille en 1725, fut créé comte par lettres patentes de Septembre 1768. Il était membre de la noblesse des états d'Artois et député des états de la Flandre Wallonne.

Il épousa en premières noces Marie-Charlotte-Joseph Le Preudhomme d'Hailly, décédée le 18 Février 1769, et en secondes noces le 6 juin 1770, Marie-Thérèse-Joseph de Carondelet, fille de Jean de Carondelet, baron de Noyelles et de Marie-Bernardine de Razoir.

Il mourut dans l'hôtel d'York à Paris, le 6 Décembre 1781. Son corps fut porté à Saint Sulpice, son église paroissiale, puis transporté à Roncq et déposé le 13 Décembre dans le choeur de l'église pour y être inhumé. Le 23 janvier suivant, il fut descendu et inhumé dans le caveau que son épouse lui fit construire dans le cimetière à gauche du choeur de l'église.

La comtesse de Roncq fit bâtir la chapelle des seigneurs de Roncq au-dessus du caveau de son mari. Cette chapelle avait 4 mètres 30 centimètres de longueur sur 3 mètres 20 centimètres en largeur. On y avait vue par deux grilles, dont l'une sert aujourd'hui de porte de sacristie et l'autre est placée vis-à-vis de la première dans la chapelle de la Sainte Vierge. Cette chapelle a été démolie lors de la construction de la nouvelle église. Le caveau se trouve actuellement dans l'église près du marche-pied de l'autel de la Sainte Vierge; l'escalier qui y conduit est en partie caché par le gros pilier du transept.

Deux pierres en marbre noir sont insérées dans le mur du choeur de la Sainte Vierge, une de chaque côté de la grille. Sur celle qui est à droite, on lit :

Entrée du caveau où repose le comte de Wazieres et de Roncq, seigneur dudit lieu, décédé le 6 Décembre 1781. - R. I. P.

Sur celle qui est à gauche, on lit :

A la mémoire de Marie-Thérèse-Josephe de Carondelet Noyelle, comtesse de Wazieres et de Roncq, dame dudit lieu, décédée le 16 Août 1820. - R. I. P.

La comtesse s'était obligée dans un acte en date du 11 Mai 1782, de faire l'acquisition de deux bonniers de terre dans l'étendue de la paroisse de Roncq et de les affecter à perpétuité à l'entretien et aux réparations de cette chapelle. Son neveu, Clément-Henri-François d'Hespele, écuyer, seigneur d'Hocron, Hollebecque, Coisne, prit cette charge en son nom et par un acte du 27 janvier 1785, il affecta à la destination indiquée, deux bonniers 67 verges de terre à labour, situés à Halluin.

La révolution qui survint empêcha l'exécution de cette fondation; c'est pourquoi la comtesse de Roncq, par acte du 19 juin 1820, devant maître Mabilly, notaire à Valenciennes, fit la donation d'un hectare 59 ares 50 centiares (1800 verges) de terre labourable située à Tourcoing, pour l'entretien et les réparations de la chapelle de Saint Pierre et de Sainte Thérèse, érigée en l'église de Roncq.

Malheureusement cet acte ne put produire son effet, à cause d'une clause de retour contraire à la législation de ce temps-là; le conseil de fabrique de l'église de Roncq, sollicita des héritiers de la comtesse un nouvel acte de donation; il fut signé le 9 Février 1822, devant maître Leroy, notaire à Lille, par le comte d'Esclaibes de Clermont, tant en son nom que comme mandataire des autres cohéritiers. Une ordonnance royale du 24 Avril 1822, autorisa la fabrique d'église de Roncq, à accepter cette donation aux charges et conditions qui y étaient énoncées.

La dame douairière de Roncq fixa son habitation à Roncq. Nous trouvons dans le Livre aux Résolutions du greffe de Roncq, deux déclarations faites en l'an 3, une du 14 frimaire et l'autre du 11 ventôse, par lesquelles les maire et officiers municipaux affirment que Marie-Thérèse-Joseph de Carondelet, veuve de Pierre-Auguste-Marie de Wazières, native de Noyelle sur Selle, district de Valenciennes, a demeuré sans interruption en sa maison dans la commune de Roncq, depuis le 15 Septembre jusqu'au 16 Novembre 1792.

Elle mourut le 16 Août 1820 à Boulogne-sur-Nter, à l'âge de 82 ans et elle fut inhumée à côté de son mari le 22 du même mois. Dans l'acte d'inhumation, on affirme qu'elle est native de Pihen, canton de Guisnes (Pas-de-Calais).

Un monument de marbre, en forme de pyramide, fut élevé sur la tombe du comte de Roncq. Pour répondre aux intentions de la comtesse de Roncq, fondatrice de la chapelle des seigneurs, Monsieur le curé Delehayé fit bâtir en 1889 une chapelle à l'extérieur de l'église à droite du choeur, et y plaça ce monument de marbre.

Voici l'inscription qu'il contient

*Du plus digne des époux qui git sous ce tombeau,
Profanes, éloignez-vous et respectez la cendre;
L'hymen en gémissant, éteignit son flambeau,
Quand la faux de la mort le forca d'y descendre.*

Ici repose le corps de très-haut et puissant seigneur messire Pierre Auguste Marie, comte de Wazières et de Roncq, vicomte de Langle et Saint Georges, chevalier, seigneur desdits lieux, de Beauprez, de la Volandre, Gheluwebrouck, Naveghere, Thillooy-lez-Hermaville, Tenquette, Sainte Mariekerckue, la Mutte, Saint George, Clairboudin, la Hernesse, Landsbrugge, Lavesnes-dit de la Briquette et autres lieux, membre de la noblesse des États d'Artois et de la Flandre Wallonne, décédé, à Paris, d'une mort imprévue, le 6 Décembre 1781, en sa députation à la cour; et de haute et puissante dame Marie Thérèse Joseph de Carondelet. Née baronne de Noyelle-sur-Selle en Hainaut, son épouse, décédée le 16 Août 1820. Priez pour le repos de leurs âmes.

Marie-Françoise de Wazières de Beaupré hérita de la seigneurie de Roncq à la mort de son frère. Elle servit le 2 Avril 1784 le dénombrement des franchises et seigneurie de Roncq. ⁽¹⁾



¹ Archives du Nord. - Bureau des finances, C. 98.



CHAPITRE III.

LES CURES.

Roger, curé vers 1250.

Bernard Crucque était curé en 1498

Quintin Solon résigne sa cure en 1610.

Jean du Triez devient curé le 9 Mai 1610, il devient curé à Santes le 3 Mai 1613.

Pierre du Retz devient curé le 21 Mai. Il meurt en 1625.

Valentin Gadeux devient curé le 21 Août 1625. Il résigne sa cure en 1626.

Philippe Lefebvre devient curé le 3 Avril 1626. Il permute sa cure pour celle de Develde le 4 Novembre 1632 avec Toussaint Haccou, moyennant une pension annuelle de 30 florins. Cette convention est acceptée par le vicariat de Tournai le 27 Avril 1633.

Toussaint Haccou devient curé le 27 Avril 1633. Il devient curé à Ennetières en Weppes le 20 juin 1635 et à Houplines, le 1 Octobre 1646, et doyen de chrétienté le 17 Septembre 1646, il meurt le 17 Décembre 1647.

Pierre Joly devient curé le 23 juin 1635, il devient curé à Hem le 10 janvier 1642, il résigne cette cure le 17 janvier 1673, il meurt à Lille en 1675.

Michel du Coulombier devient curé d'Hellemmes le 1 Mars 1627, et de Roncq le 10 janvier 1642, il y meurt en 1669.,

Dominique-Augustin du Coulombier devient curé de Roncq en 1669, il y meurt le 30 Octobre 1692.

Arnold-Jacques van Wingt devient curé à Pont-à-Vendin le 17 Mars 1679, et à Roncq le 21 Mars 1693. Il résigne sa cure en 1716 et devient chanoine de l'église collégiale de Saint Pierre à Lille.

Dieudonné-Joseph Cachar, curé à Genech, devient curé a Roncq le 6 Mai 1716. Il quitte la paroisse en 1732 et meurt à Paris en 1763. Pendant cette absence la paroisse eut les desserviteurs suivants :

Thomas Poullet, 4 Décembre 1732 - 16 Août 1736.

Charles-François Cousin, 28 Août 1736 - 2 Juillet 1738.

Jean-Maximilien Bonnet, 12 juillet 1738 - 29 Nov. 1743.

Félix-Étienne Facq, 20 Décembre 1743 - 23 Juillet 1745.

Jean-Baptiste Le Blanc, 30, juillet 1745, meurt le 1 Avril 1746.

Pierre-François Motte, 16 Mai 1746 - 23 Mai 1748.

Guislain Preijs, 21 Mai 1748 - 11 Avril 1752.

Adrien-Joseph Cuvelier, 16 Mai 1752 - 24 Février 1756.

Joseph- Constantin Baron, 20 Juillet 1756 - 27 Déc. 1763.

Joseph-Constantin Baron, de Bondues, après avoir été successivement vicaire et desserviteur de Roncq, y devient curé le 27 Décembre 1763 y meurt le 25 Octobre 1768, et il est inhumé dans l'église le 27 suivant.

Eugène-Joseph Charlet, de Lille, devient curé le 19 Septembre 1769. Il refuse le serment à la constitution civile du clergé. Il doit quitter le presbytère où vient s'installer le curé intrus et constitutionnel Le Roy en 1791. Il exerce encore le ministère à Roncq, dans les mois de Septembre et d'Octobre 1792. Il prend ensuite la route de l'exil; il se retire après le combat de Marquain aux anciens prêtres à Tournai; il rentre en France en 1801, après le concordat, et devient curé à Halluin en 1803; il donne sa démission en 1814 et meurt à Halluin le 20 juillet 1818, âgé de 86 ans et 9 mois.

Antoine-Joseph Nolf, de Wazemmes, fut d'abord religieux de l'abbaye de Saint Amand, sous le nom de Dom Célestin. Il

était le cousin germain de ce fameux Pierre-Louis-Joseph Nolf, curé de Saint Pierre à Lille, et après la démolition de cette église, curé intrus de Sainte Marie Madeleine à Lille. On dit qu'Antoine Nolf était venu visiter son cousin afin de le rappeler à son devoir et de le retirer du schisme, mais malheureusement il fut victime de sa faiblesse, il se laissa gagner par son cousin et il prêta aussi serment à la constitution civile du clergé. Il devint premier vicaire à cette église de Sainte Marie-Madeleine à Lille. Après le concordat il est nommé curé à Roncq, le 19 Décembre 1802, et il y mourut le 11 Octobre 1814, âgé de 54 ans, après avoir rétracté son serment.

Louis-Ernest-Joseph Serrurier, de Lille. Il était vicaire à Roubaix, quand on força les prêtres à prêter serment à la constitution civile du clergé; il refuse ce serment et il prend la route de l'exil; il fut nommé curé d'Allennes-lez-Haubourdin, en 1803 et à Roncq le 28 Octobre 1814, il devient curé de Waziers près de Douai, le 28 Novembre 1821, et il y meurt le 18 Mai 1826.

Augustin-Joseph Delobel, de Tourcoing, fut successivement desservant de Néchin-Croix, vicaire de la paroisse de Sainte Croix à Tournai, missionnaire dans le diocèse de Tournai; il devient curé à Faches, puis à Roncq, où il est nommé le 28 Novembre 1821, et il y mourut le 25 Février 1837, à l'âge de 72 ans et 4 mois, Il fut enterré sous le calvaire à gauche de la tour.

Pierre-Jacques Naninck, né à Dunkerque le 19 Octobre 1796, est vicaire à Sainte Madeleine à Lille, pendant 4 ans, est curé à Aubers (décanat de la Bassée) pendant 12 ans, est nommé curé à Roncq le 1 Mars 1837 et y meurt le 3 Octobre 1857.

Augustin Delehay, né à Seclin le 16 Novembre 1810, est ordonné prêtre le 28 Mai 1836, est nommé vicaire à Fives le 28 Mai 1836, et à Roncq le 9 juin 1838, il y devient curé le 6 Octobre 1857, et y meurt le 11 janvier 1893.

Charles-Louis Vandepitte, né à Steenbecque le 11 janvier 1842, ordonné prêtre le 29 juin 1868, vicaire à Saint Jean-Baptiste à Dunkerque,

le 30 juin 1868, curé à Goeulzin le 9 Mars 1877, curé-doyen à Arleux le 10 Septembre 1879, curé de Saint Piat à Roncq, le 20 janvier 1893, aumônier Frères des Écoles Chrétiennes à Lille, le 1 Février 1895.

Florimond Allard, né à Aubigny-au-Bac, le 10 Septembre 1843, ordonné prêtre le 2 juillet 1870, professeur au collège de Saint Jean à Douai en juillet 1870, nommé vicaire à Linselles le 27 Septembre 1872, à Annoeulin le 28 juin 1875, à Rosult le 21 Décembre 1877, pro curé à Annoeulin le 11 Février 1878, curé à Annoeulin le 23 Mars 1882, aumônier des Ursulines à Gravelines le 14 Novembre 1890, curé de Saint Piat à Roncq le 2 Février 1895.

Notes manuscrites:

Florimond Allard jusqu'en 1906.

Charles Duflo né à Verlinghem curé de Roncq 1906-1919.

Louis Becquet 1919-1923.

Taine 1923.

Debussche 1923-1925.

Charles François 6 décembre 1925 – 15 octobre 1935.

Constantin Vandenhout 27 octobre 1935 -





CHAPITRE IV.

LES VICAIRES.

Jean Membien, I647.
Charles Le Barbier, 2o Mars I656 - 6 Novembre I657.
Pierre de Coeur I3 janvier I66o - 1 Mai I669.
Jean La dessous, 3 Mai I674.
François Bourry, I3 Mai I694 - I696.
Robert Leegois, I697 - I7oo.
Jean-Baptiste de Badts, 24 Mai I7o6 - I7o9.
J.-B. Franchomme, 6 janvier I7Io - 11 Août I7I3.
Jean-François de la Haye, I6 Déc. I7I7 - 27 Fév. I726.
Antoine-François Vinchent, I Juillet I726 - 24 Avril I728.
Pierre-Philippe Mauroy, 29 Avril I728 - 2I Janvier I732.
Florent Tassart, 11 juin I736 - 9 Décembre I739.
Jacques Martinage, I7 Décembre I739 - 28 juin I745.
Vaast Salé, 9 Août I745 - I2 Mai I75o.
P. Pollet, I6 juin I75o - 11 Juin I752.
Joseph-Constantin Baron, 2o Août I752 - 2o Juillet I756.
H. Parent, 28 juillet I756 - I3 Septembre I766.
Dutilleul, I2 Octobre I766 - 2 Mars I769.
Jean-Nicolas Lambelin, 2I Juillet I769 - I2 Mai I777.
C.-J. Rouzé, 27 Mai I777 - 29 Juin I79I.
Pierre Butin, I Mars -3o Avril I8o3.
Louis Carette, 3o Avril I8o3 - 2o juin I8o4,

Pierre-Philippe Mocq, 9 Juin 1804 - 23 Août 1809.

Domitien Regnier, 1 Octobre 1809 - 4 Mars 1810.

Louis Vaast, 24 Décembre 1810 - 25 Janvier 1813.

Bernard Dubreucq, 5 Février 1813 - 31 Mai 1817.

Louis Corbaux, 31 Mai 1817 - 16 Novembre 1821.

Auguste Saint-Leger, 26 Décembre 1821 - 25 juin 1824.

Sébastien Grauwyn, 22 Août 1825 - 23 Décembre 1826.

Winoc Markant, 23 Décembre 1826 – 18 Décembre 1830.

Louis Prince, 18 Décembre 1830 - 4 Juin 1838.

Augustin Delehay, 9 juin 1838 - 6 Octobre 1857.

Floribert Martinache,

6 Oct. 1857 - 27 Mai 1862.

Jean-Baptiste Villain,

28 Mai 1862 - 28 juin 1867.

Philippe Moine,

15 juin 1867 - 18 juillet 1873.

Alphonse Graveline,

6 Août 1873 - 29 juin 1874,

Jérémie Leynaert,

11 juillet 1874 - 6 Mai 1883.

Ernest Grenon,

18 Mai 1883 - 27 janv. 1891.

Julien D'hondt,

7 Fév. 1891 - 16 janv. 1894.

Albert Dehondt,

16 Janv. 1894 - 23 Déc. 1895.

Jean-Baptiste Laisnez,

21 Déc. 1895 - 12 Juin 1899.

Louis Lootgieter,

14 juin 1899 - 14 Déc. 1901.

Henri Vanthuyn, 14 Déc. 1901.

Charles-Louis Hendryckx,

12 Fév. 1858 - 4 Avril 1870.

Charles Corion,

4 Avril 1870 - 14 Août 1876.

Jean-Baptiste Fievez,

14 Août 1876 - 9 Nov. 1877.

Charles Talbroux,

6 Déc. 1877 - 7 Mars 1881.

Alfred Paris,

6 Avril 1881 - 28 Avril 1884.

Désiré Van Costenoble,

20 Avril 1884 - 29 Mars 1893.

Jules Petitprez,

18 Avril 1893 - 1 Oct. 1895.

Alfred Debreyne,

13 juin 1895 - 21 Déc. 1896.

Paul Vanhoutte,

17 Déc. 1896 - 22 Déc. 1901.

Daniël Devos, 22 Déc. 1901.





CHAPITRE V.

PRETRES NATIFS DE RONCQ.

NOUS croyons que les deux premiers prêtres que nous indiquons sont nés à Roncq, et sont fils de Maitre Jean La dessoubs, cleric de cette paroisse.

Laurent La dessoubs est parrain à Roncq, le 4 Octobre I663. Jean La dessoubs est parrain à Roncq, le I9 Septembre I669, et de nouveau quand il y est vicaire le 3 Mai I674. Il était chapelain à Neuville le 9 Septembre I664.

Isidore-Joseph Roussel, né le 20 Avril I745, fils de Jean. François et de Marie-Rose Facon, est ordonné prêtre le 23 Décembre I769, fut grand cleric à Halluin pendant deux ans, devint en janvier I772 chapelain à Linselles, et le 23 Août I787 curé à Neuville-en-Ferrain. Il refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il administre encore à Neuville les Saints Sacrements en I792. Il se cachait tantôt dans la ferme de ses parents à Roncq, tantôt ailleurs. Un jour il fut pris par les gendarmes et conduit par eux à la mairie d'Halluin. Là il régala copieusement ses geoliers, ceux-ci ne tardèrent pas à s'endormir; leur prisonnier se rendit à la cour et à l'aide de tonneaux franchit le mur de clôture et prit la fuite. Nous n'avons pu trouver ni la date ni le lieu de sa mort.

Pierre-François-Aimable Courouble, né le 24 Novembre I732, fils de Guillaume et de Marie -Barbe Boutry, ordonné

prêtre le 11 Mars 1755, vicaire à Rolleghem en 1762, curé à Gulleghem le 3 Décembre 1771. Ayant refusé de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, il fut arrêté le 19 Novembre 1798 et conduit en prison à Menin. Comme il ne devait pas subir la déportation, à cause qu'il était sexagénaire, il fut obligé de rester interné dans la ville de Menin, sous la surveillance du magistrat et sous la garantie de deux bourgeois dévoués, Auguste Dansette et Louis Deboeye, qui se portèrent caution pour lui; après le concordat de 1801, il fut renommé curé à Gulleghem, où il mourut le 24 Avril 1813.

Pierre-Antoine-Joseph Selosse, né le 2 Mai 1747, fils de Michel-Joseph et de Marie-Élisabeth Fremaux, était prêtre coustre à Roncq le 15 Septembre 1773. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Il administrait encore les Saints Sacrements à Roncq, en Septembre 1792. Il fut obligé de se cacher pendant la tourmente révolutionnaire; après le concordat, il devint curé à Pont-à-Marcq en 1808, il y mourut le 9 janvier 1824.

Charles-Louis-Joseph Catteau, né le 29 Avril 1764, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Rose Billet, ordonné prêtre en Décembre 1788, était vicaire à Reckem le 4 Décembre 1796, il y mourut le 11 janvier 1811.

Henri-Félix Ghesquier, né le 24 Mai 1809, fils de Louis et de Félicité Libert, ordonné prêtre le 17 Mars 1832, vicaire à Lille Saint André, le 27 Mars 1832, curé d'Aix le 23 Avril 1841, y décédé le 13 Avril 1874

Henri Delmotte, né le 5 Mars 1813, fils de Pierre-Antoine et d'Anne-Marie Serrus, ordonné prêtre, se retire à Bruges, où il meurt le 28 Octobre 1847.

Adolphe-Félix-Joseph Bonduel, né le 6 Septembre 1818, fils de Michel et d'Angélique Roussel, ordonné prêtre le 22 Décembre 1849, vicaire à Viesly le 22 Décembre 1849, à la Bassée le 18 Décembre 1854, aumônier des Soeurs de la Congrégation de Notre Dame au Cateau en juillet 1869, curé à Wicres le 23 Février 1871.

Jean-Joseph Delporte, né le 30 Mars 1822, fils de Jean-François et d'Amélie Hionquiart, ordonné prêtre le 13 Avril 1845, vicaire à Lecelles le 14 Avril 1845, curé à Rumegies le 7 Mars 1874, démissionnaire le 4 Août 1885; il se retira à Saint

Amand, où il mourut le 3 juin 1894. Il avait encore célébré la sainte Messe le 31 Mai. « Aveugle depuis douze ans, écrit monsieur le doyen de Saint Amand, sa vie était une préparation à l'éternité. Sa grande dévotion envers la Très-Sainte Vierge, lui mérita une douce et sainte mort. »

Désiré-Auguste-Joseph Delahousse, né le 4 janvier 1826, fils de Charles-Louis et de Marie-Catherine Delannoy, ordonné prêtre le 21 Décembre 1850, vicaire à Caudry le 21 Décembre 1850, à Hergnies le 21 Décembre 1858, curé de Notre Dameau-Bois et Odomez le 14 Octobre 1867.

Jean-Baptiste Selosse, né le 17 Avril 1840, fils de Jean-François et de Rufine-Françoise Clarisse, ordonné prêtre le 29 juin 1868, professeur à l'institution de Notre Dame à Valenciennes le 7 janvier 1867, vicaire à Lille Saint Maurice le 4 Septembre 1875, curé à Gouzeaucourt le 11 Octobre 1878, à Lomme le 23 Août 1886, à Lille Saint Martin le 23 Mai 1890. Il a composé un livre intitulé : Monsieur A. Delehaye, curé de Saint Piat à Roncq. Il nous a permis d'y puiser pour la notice que nous donnons à la fin de cette monographie.

Remi-Édouard Dedeurwaerder, né le 27 Février 1848, fils de Pierre-Joseph et de Rosalie Duhamel, ordonné prêtre le 29 juin 1873, vicaire à Preux -au-Sart le 29 juin 1873, à Préseau en juillet 1874, devient religieux dans la Chartreuse de Montreuil en 1882, sous le nom de Dom Antoine.

Jean-Baptiste Charlet, né le 3 Mars 1861, fils de Louis et d'Ismerie Debosschere, ordonné prêtre le 25 Février 1888, professeur à l'école libre de Saint Joseph à Lille en Octobre 1887, vicaire à Somain le 2 janvier 1889, à Cambrai Saint Géry le 16 Septembre 1897, et nommé à Élincourt pro curé en janvier 1901, et curé en juin de la même année.

Édouard-Jean-Baptiste Gontier, né le 20 Février 1871, fils d'Édouard-Augustin et de Barbe-Thérèse Dal, ordonné prêtre le 29 juin 1897, professeur au petit séminaire d'Hazebrouck.

Léon-Ernest-Joseph Delforge, né le 10 Avril 1875, fils de Richard Désiré et de Louise Delannoy, entré dans la Congrégation du Très-Saint Rédempteur; il y fait sa profession religieuse le 15 Octobre 1898, il est ordonné prêtre le 22 Septembre 1900.

Nous ajouterons ici un religieux qui sera prochainement élevé au Sacerdoce. Paul-Charles-Marie Couvreur, né le 24 janvier 1877, fils de Jean-François et de Clémence-Lucie Delannoy, entre dans la Congrégation de la Trappe, à l'abbaye de Sept Fonts en 1895, puis est envoyé au monastère d'El Atroun dans la Terre Sainte; il reçoit le nom de Marie-Paul, fait sa profession religieuse le 12 Septembre 1897, est ordonné sous diacre le 21 Septembre 1901.





CHAPITRE VI.



LES MAIRES DE RONCQ.



François-Joseph Holbecq, 1792.
Pierre-François Loeul, 22 janvier 1792 - 18 Nov. 1795.
Joseph-André Vandebeulque, 28 Août 1800.
Jean-Baptiste Destombes, 2 Nov. 1800 - 20 Avril 1803.
Jean-Baptiste Lecomte, 30 Avril 1803 – 19 Mai 1816.
Antoine-Frs Duquesnoy, 21 Mai 1816, décédé le 23 Nov. 1822.
Louis-Jos. Ghesquier, 16 Nov. 1822, décédé le 7 Sept. 1842.
Auguste Duquesnoy, 5 Oct. 1842, décédé le 16 Mai 1853.
Charles-Guy Labbe, 18 Nov. 1854 - 19 Mai 1870
Jean-Baptiste Casier, 24 Oct. 1870 - 17 Février 1874.
Antoine Hennion, 14 Mars 1874 - 16 Novembre 1876.
Édouard Bonduelle, 17 Déc. 1876 - 31 Déc. 1887.
Désiré Leurent, 20 Mai 1888 - 15 Mai 1896.
Gustave Lepoutre, 21 juin 1896.





CHAPITRE VII.

PIERRES SEPULCRALES.

AVANT la Révolution, l'inhumation des personnes décédées avait lieu dans l'église sur la demande des familles, moyennant une certaine rétribution pour la fabrique; souvent une pierre sépulcrale contenant une inscription recouvrait le corps du défunt. Plusieurs de ces pierres ont été conservées et elles sont incrustées dans les murs du portail, à l'intérieur de l'église. Nous les reproduisons ici dans l'intérêt des familles pour lesquelles elles sont un souvenir:

*Icy devant repose
le corps de JEAN
BAPTISTE HONORÉ
en son vivant marchand de bois
Brasseur cabaretier a l'enseigne
de la teste d'or en cette paroisse
décédé le 6 juin 1724 âgé de 65 ans
en mariage l'espace de 31 ans
et aussy le corps de
CATHERINE BEAUSSART
son épouse décédée le 11 Mars
1749 âgé de 78 ans
Requiescant in
pace. Amen.*

- 142 -



Mémoire

*de JEAN BAPTE COUROUBLE
fermier à la cense du Forest
à Roncq qui trespassa le 4 juillet
1732, agé de 77 ans, de MARIE
DELCOUR son épouse en premières noces
trespasée le 18 janvier 1694 agée de 40 ans.
de JEANNE COULON sa femme en secondes noces
aussy trespasée le agée de
de MATHIEU COUROUBLE son frère
décédé le 3 Xbre 1724 agé de 72 ans.
de JONAS COUROUBLE leur fils en
second mariage mort le 14 janvier
1729 agé de 27 ans et de
plusieurs autres enfans
qui trespasèrent
en bas àge
Requiescant
in pace*

Sépulture

*de PIERRE VANDEBEULQUE
en son vivant fermier
décédé le 14 novembre
1738 agé de 62 ans
et MARIE JEANNE VIENNE
son épouse décédée le 5 juin
1745 agée de 52 ans
et de leurs enfans
PIERRE ANTOINE décédé le
28 mai 1773 agé de 55 ans
JOSEPH ANDRÉ décédé le
premier juin 1782 agé de 59 ans
de MARIE ANNE JOSEPH DILLIES
son épouse décédée le 14
mai 1817 agée de 86 ans.
Requiescant in pace.*

Sépulture

*de PIERRE JOSEPH DANSET
vivant marchand de bête en cette
paroisse décédé le 28 Octobre
1768 agé de 47 ans
de MARIE THERESE DU CHATEL
son épouse décédée le 22 août
1761, agée de 35 ans;
de leurs enfans
ANNE CATHERINE décédée le
5 Xbre 1825 agée de 80 ans
PIERRE JOSEPH décédé le 17
avril 1793 agé de 43 ans
MARIE ANNE JOSEPH décédée le
30 9bre 1822 agé de 67 ans
et PIERRE ANTOINE décédé le 30
7bre 1774 agée de 16 ans
aians ces derniers pour le repos de
leurs ames et celles de leurs père et
mère fondé sur le quart d'une piece
de neuf cens de labour situé à Roncq
le long du chemin de la lacque
trois obits à perpétuité à la
rétribution de trois florins chacun
à décharger chaque année
en cette église le jeudi en suivant
le premier dimanche octobre
De Profundis s'il vous plait
pour le repos de leurs ames.*

Sépulture

*de GILBERT DU MORTIER
en son vivant marchand
décédé le 8 avril 1787
agé de 79 ans
et MARIE JOSEPH BUISSINE
son épouse décédée le 15 Xbre 1773
agée de 67 ans
et de leurs enfans
PIERRE JOSEPH décédé le
14 juin 1747 agé de 14 ans
CHARLES LOUIS décédé le
3 Avril 1817 agé de 77 ans
de MELANNIE JOSEPH décédée le
13 janvier 1805 agée de 65 ans.
Requiescant in pace.*

- 144 -

Sépulture
de **JEAN BAYART**
fermier en cette paroisse
décédé le
agé de ans
de **MARIE ANGELIQUE HONORÉ**
son épouse
décédée le 30 8bre 1779 agée de 79 ans
de **PHILIPPE JOSEPH BAYART**
leur fils décédé en célibat le 5
de may 1763 agé de 24 ans
et de **CATHERINE JOSEPH BAYART**
leur fille, décédée le 4
juillet 1754 agée de 13 ans
Requiescant in pace.

A la mémoire de
Monsieur PIERRE FRANÇOIS LEZAIRE
ancien fermier de la cense des
Francs, décédé rentier à Roncq
le 8 mars 1824 agé de 71 ans
et de
Dame ALEXANDRINE GADENNE
son épouse décédée
audit Roncq le 24 juillet
1828 agée de 77 ans
Requiescant in pace.





Monsieur le curé Delehaye



QUATRIEME PARTIE.

BIOGRAPHIE DE M DELEHAYE.

§ I. SES ETUDES.

AUGUSTIN DELEHAYE naquit à Seclin, le 16 novembre 1810. Son père Pierre-Augustin, et sa mère Virginie Dujardin, étaient d'honnêtes et religieux cultivateurs. Il grandit à côté de son unique frère Jean-Baptiste, plus âgé que lui de quatre ans.

Monsieur Guichard, vicaire à Seclin, prit en affection les deux frères Delehaye. L'aîné dont la piété était plus expansive lui parut appelé à l'état ecclésiastique. Il lui donna les premières leçons de latin et l'envoya ensuite achever ses humanités au collège de Lille, pour passer de là au grand séminaire de Cambrai. Quant à Augustin, il ne pensait guère alors à suivre son frère. Il était déjà mêlé aux travaux de la ferme ; il aimait les chevaux, comme tout vrai fils de cultivateur ; son grand plaisir était de diriger la charrue dans les champs paternels. Il était vif, alerte, dur à la besogne. Tout le monde

aimait ce jeune homme au regard intelligent et franc, à la forte carrure, à la poitrine large où les poumons jouaient à l'aise. Il semblait vraiment réaliser l'idéal antique: « *mens sana in corpore sano.* » Une âme saine dans un corps vigoureux.

Il y avait alors à Seclin un vénérable prêtre, M. Poirer; c'était un ancien Principal du collège de Lille. Il s'intéressa vivement à Augustin Delehay, car il avait discerné dans ce jeune homme une vocation sacerdotale. Aussi n'écouterant que son zèle, il se chargea de sa formation littéraire.

Augustin redevint donc écolier à l'âge où d'autres aspirent à cesser de l'être; à vrai dire, il ne le fut pas complètement. Il continua en effet à vaquer aux travaux agricoles. Il passait alternativement de la charrue à l'étude, faisant ses devoirs, apprenant ses leçons aux heures de relâche, à batons rompus, dans l'isolement et sans se sentir entraîné par la noble ardeur qui naît de l'émulation. Un homme du métier peut seul comprendre de quelle dose d'intelligence et d'énergie devait être doué le jeune homme qui, dans des conditions aussi défavorables et pendant plusieurs années, a suivi sans défaillance le cours entier des études secondaires. Ce n'est pas qu'il n'ait eu des heures pénibles. Il avouait avoir éprouvé plus d'une fois la tentation de prendre à la lettre le fameux vers de Virgile:

*o fortunatos nimium sua si bona norint
agricolas.* ⁽¹⁾ (GEORG. II, 458).

et de jeter tous ses livres classiques par la fenêtre; d'autant plus qu'il n'était guère encouragé par les siens. Les époux Delehay avaient de grand cœur donné à Dieu leur fils aîné; mais ils se faisaient difficilement à la pensée de se séparer bientôt du second, sur qui reposaient toutes les espérances de la famille. On n'a rien à craindre pour une vocation qui naît et se développe au milieu de pareilles épreuves.

Monsieur Delehay avait achevé ses humanités. Il entra au grand séminaire de Cambrai, un an environ après le départ de son frère, ordonné prêtre en 1831. Il ne tarda pas à se faire remarquer par la franchise de ses allures, non moins que par son esprit de foi et la lucidité de son intelligence.

¹ « Trop heureux seraient les cultivateurs s'ils connaissaient leur bonheur ! »

Les études philosophiques et théologiques lui plaisaient et il s'y adonna avec cette impétuosité tenace qui lui était naturelle.

Dans ce milieu qui était loin d'être banal, puisqu'on y trouvait des hommes qui se sont appelés plus tard le Père Besse et le Père Félix, monsieur Delehaye a toujours tenu un rang très-honorable et peut-être ne lui a-t-il manqué que des humanités mieux graduées et moins sommaires pour arriver au premier.

§ II. SON MINISTERE DE VICAIRE.

Monsieur Augustin Delehaye fut ordonné prêtre le 28 Mai 1836, et il fut nommé vicaire à Fives.

Le ministère sacerdotal. n'était guère facile dans cette paroisse, située aux portes de Lille. Le curé, ancien religieux Augustin, était impotent. La foi était rare et beaucoup ne se retrouvaient chrétiens qu'à l'heure de la mort. Encore fallait-il user de ménagements infinis pour arriver jusqu'à eux et les disposer vaille que vaille, au grand passage de cette vie dans l'autre. Monsieur Delehaye ne resta à Fives que vingt mois environ, assez cependant pour donner la mesure de sa valeur et se faire aimer.

Monsieur Delehaye fut nommé vicaire à Roncq, au mois de juin 1838. Ses goûts l'appelaient ailleurs. Il avait reçu les ordres avec le dessein bien arrêté et approuvé par monsieur Leleu, supérieur du grand séminaire, d'entrer plus tard chez les Lazaristes, pour être envoyé en pays de missions. Ce généreux dessein fut entravé par la volonté, formelle de ses supérieurs et quelques années après, par les atteintes d'une maladie qui ébranla pour un temps sa robuste constitution. L'âge avançant, il dût y renoncer définitivement.

La paroisse de Roncq avait alors une population d'environ trois mille âmes, très chrétienne et très sympathique au prêtre. Il s'y trouvait cependant quelques têtes imbues de l'esprit frondeur et voltairien de l'époque. Leur influence était considérable; il y avait là un danger à conjurer. La Providence y pourvut par l'envoi de monsieur Delehay.

Celui-ci trouva dans son nouveau poste un bon et pacifique curé, monsieur Naninck, que son état maladif tenait forcément à l'écart. Pendant dix-neuf ans, il sera son aide et son conseiller. Le jeune vicaire se met aussitôt à l'oeuvre avec ce zèle entreprenant que rien n'arrête. Il mène de front avec un entrain, dont on ne peut se faire l'idée sans l'avoir vu, la prédication presque chaque Dimanche, tous les catéchismes sans exception, le soin et la visite assidue des malades, les confessions journalières, et trouve encore du temps pour approfondir toutes les sciences ecclésiastiques, pour promouvoir de nombreuses vocations à l'état religieux, pour enseigner les éléments de la langue latine à plusieurs jeunes gens qui se destinaient au séminaire. Il mêle à tout ce qu'il fait une maturité d'esprit et une jeunesse de coeur dont l'attrait est irrésistible. Aussi sous son action discrète et efficace on voit les oeuvres surgir comme par enchantement dans la paroisse de Roncq.

En 1844 eut lieu la bénédiction d'un nouveau cimetière. Sous l'inspiration de l'infatigable vicaire, on organisa pour la circonstance une fête religieuse qui surpassa en magnificence tout ce qui s'était vu jusqu'alors dans la contrée.

Malgré son importance, la commune de Roncq n'avait qu'une école mixte, dont la tenue laissait à désirer.

Monsieur Naninck, conçut le projet de créer une école de filles. A cet effet il entreprit avec son vicaire une souscription paroissiale; leur zèle fut couronné de succès. En 1847, les Soeurs de Sainte Thérèse d'Avesnes prenaient possession des bâtiments scolaires, élevés et meublés par la charité publique.

Il restait à pourvoir à la bonne éducation des garçons. La commune se chargea de construire pour eux des bâtiments scolaires, mais quand il fallut faire le choix des instituteurs, il y eut des luttes ardentes au sein du conseil municipal. Enfin, à la suite de négociations laborieuses, entreprises et menées à bonne fin par monsieur le vicaire, la municipalité appela les

Frères Maristes de Beaucamps, à la direction de l'école communale. Ceux-ci s'y installèrent après les Pâques de l'année 1851.

On ne pouvait oublier les vieillards. Un terrain fut donc acquis pour l'établissement d'un hospice et monsieur le vicaire avait commencé la souscription pour en payer la construction, quand monsieur Naninck vint à mourir après une longue maladie.

§ III. SON INSTALLATION COMME CURE.

La voix publique désignait d'avance le successeur de monsieur Naninck; jamais la voix de l'autorité ne fut mieux en harmonie avec elle qu'en cette circonstance. Ce fut monsieur Bernard, vicaire-général, qui procéda à l'installation de monsieur Delehay, comme curé de Roncq, le 9 Novembre 1857.

Dès le matin de ce jour, on voyait les habitants de Roncq circuler en tous sens portant les uns des branches verdoyantes que l'automne avait jusqu'alors respectées; les autres des guirlandes de fleurs; ceux-ci de la mousse recueillie aux pieds des vieux arbres; ceux-là de pieuses inscriptions tracées en lettres d'or ou de riches étoffes.... Ils voulaient exprimer par des oeuvres les religieux sentiments qui remplissaient leur coeur.

Ils furent heureusement. inspirés : l'église, la façade du presbytère et toutes les rues que devait parcourir le nombreux cortège furent décorées avec un goût exquis.

Signalons une de leurs délicieuses conceptions qui fut parfaitement rendue. Sur la lisière du frais bocage, composé de hauts sapins et de jolis arbustes, on voyait une magnifique prairie émaillée de fleurs et traversée par un petit ruisseau, où coulait en murmurant une eau limpide, qui prenait sa source

dans une claire fontaine; des agneaux çà et là disséminés, allaient et venaient, tantôt broutant l'herbe, tantôt se désaltérant à l'onde pure. Le bon pasteur, représenté par un charmant petit enfant, revenait des montagnes, tenant sur ses épaules la brebis égarée qu'il venait déposer au milieu de son cher troupeau, pour l'entourer ensuite de tous ses soins, de toute sa sollicitude. C'était une petite scène admirable.

A dix heures, au son des joyeuses volées des cloches, vingt-deux prêtres se rendent à la sacristie pour se revêtir d'ornements sacerdotaux. Ils vont ensuite recevoir le nouveau pasteur à la porte du temple et l'introduisent dans le chœur. Monsieur le vicaire-général Bernard monte alors en chaire et pendant près d'une demi-heure, il adresse la parole à la foule pressée et attentive.

Après avoir payé un juste tribut d'hommage au curé défunt, à cause de ses oeuvres et de ses qualités, il se met à faire l'éloge du nouveau curé. Pouvait-il choisir un plus beau thème que celui qui lui était offert par ces divines paroles de l'évangile : *Cognosco oves nias et cognoscunt me meoe. Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent.* Ces paroles étaient très bien choisies et appliquées, puisque monsieur Delehay avait été pendant dix neuf ans le vicaire de cette paroisse, menant une vie d'un rare dévouement et d'une activité sans égale. Enfin les derniers mots qui tombèrent de ces lèvres éloquentes valaient à eux seuls tout un discours consacré à sa louange; les voici: O habitants de Roncq, sachez que vous avez beaucoup reçu de Dieu et que plus on a reçu de Dieu, plus on doit à Dieu : *Cui plus datum est, multum requiretur ab eo.*

Alors eut lieu l'installation. Après avoir parcouru les stations d'usage, au confessionnal, à l'autel, aux fonts baptismaux, sous le clocher, dans la chaire de vérité, le nouveau curé fit une allocution à ses chères ouailles. Mais quelle scène émouvante ! A la première parole qui retentit sous la voûte du temple, on n'entend plus que soupirs et sanglots. Le souvenir de son ancien curé, la pensée de la responsabilité qui commence à peser sur ses épaules, l'amour que ses enfants lui témoignent en se pressant en foule sur ses pas et autour de la chaire, ont vivement ému ce bon père, il ne peut plus s'exprimer

qu'à travers des soupirs comprimés. Aussi tous les coeurs se brisent, toutes les paupières se mouillent de larmes, quand écrasé sous le poids des plus fortes émotions il s'écrie : O mon vénéré prédécesseur ! que n'êtes-vous encore au milieu de nous pour continuer de diriger si habilement ce bien-aimé troupeau, qui vient d'être confié à de si faibles mains !

Cependant tout en se laissant aller à ces émotions, le nouveau pasteur n'oublia rien de ce que comportait la circonstance : il eut pour toutes les classes de sa grande famille, pour les riches, les pauvres, les parents, les enfants et les ouvriers, un langage particulier. Remerciements, éloges, avis, conseils, tout fut distribué avec un tact exquis.

Il était onze heures et demie lorsque monsieur Delehayé descendit de la chaire. Il monta aussitôt à l'autel pour célébrer la sainte Messe, et quand il eut offert le saint Sacrifice, il fut solennellement reconduit à son presbytère.

Le cortège se met en marche. Le tambour bat, la musique lui succède entre deux haies serrées que forment de nombreux pompiers, et fait entendre des airs harmonieux; s'avancent ensuite des enfants portant avec allégresse leur petite bannière ou leur guirlande de fleurs et de verdure, puis vient le clergé sur deux lignes parallèles. La marche est fermée par monsieur le curé de Roncq, entouré de monsieur Bernard, vicaire-général, et de monsieur Simon, doyen de Notre-Dame à Tourcoing.

De petits bergers attendaient le passage du curé. Ils tenaient un jeune agneau d'une rare blancheur et ils l'offrirent au pasteur de leur âme en lui promettant de tout leur coeur de se laisser conduire par lui avec cette docilité que montrait à leur égard le charmant petit agneau.

Parmi les divers présents offerts en ce jour à monsieur le curé, nous devons mentionner celui d'un magnifique calice avec tous ses accessoires, donné par quelques jeunes filles au nom de plusieurs familles.

Telle fut la brillante et sympathique réception faite par les habitants de Roncq à leur nouveau curé monsieur Delehayé ; jamais ils n'eurent à s'en repentir, et les espérances qu'ils ont conçues en ce jour, ont été de loin dépassées.



§ IV. SON PASTORAT.



C'est toujours une transition périlleuse que de passer sur place du second rang au premier. L'autorité s'en trouve souvent amoindrie aussi bien que le respect et la popularité. Le nouveau curé de Roncq n'avait point à craindre cet écueil.

A peine installé, sa sollicitude se porte du côté des vieillards et des enfants pauvres. Aux premiers il est heureux de pouvoir ouvrir les portes de l'hospice; pour les seconds il fit construire une salle d'asile gratuite. Quand elle fut achevée, il pria la commune de prendre à sa charge le traitement de la directrice. A sa grande surprise il essaya un refus. Au lieu de se fâcher, il déclara spirituellement que jusqu'à décision contraire du conseil municipal, la salle d'asile prendrait le nom de salle d'attente. Cette attente ne fut pas de longue durée.

Une oeuvre plus importante encore s'imposait. L'église vieille et délabrée était devenue insuffisante pour une population que les besoins de l'industrie et des tissages de toiles et molletons avaient presque doublée en vingt-cinq ans. Il ne pouvait être question de restaurer une telle église : une reconstruction totale s'imposait.

Cette oeuvre cependant rencontra de grandes difficultés et monsieur Delehay, qui n'était pas homme à se décourager, avouait qu'il eût succombé à la peine sans l'intervention d'un homme, dont le nom est resté cher aux habitants de Roncq. Monsieur Jules Leurent, alors conseiller général et plus tard député du Nord.

Grâce à ses vastes proportions, à la beauté de son style, à la richesse de son ameublement, l'église de Roncq est un de ces monuments religieux, dont une paroisse peut à bon droit s'enorgueillir. Quant à monsieur Delehay, s'il en était fier, il l'était plus encore de ses paroissiens, dont la générosité lui avait permis de la faire si belle.

Ceux-ci à leur tour étaient fiers de la consécration de la nouvelle église, au moment du dîner son portrait lui fut offert par monsieur le maire Hennion au nom de tous ses administrés, « comme un souvenir de la fête et une reconnaissance pour le bien et les oeuvres qui avaient marqué son passage à Roncq. » Chaque famille voulut posséder un exemplaire de ce grand et magnifique portrait et monsieur le curé Delehaye eut bientôt une place d'honneur dans chaque maison de sa paroisse.

La construction et l'embellissement du temple matériel n'empêchèrent point monsieur Delehaye de travailler à l'édification du temple spirituel qui est la sanctification des âmes ce fut l'oeuvre de toute sa vie de prêtre.

Sa sollicitude se portait avant tout sur les enfants. Il aimait à leur faire le catéchisme et il le faisait bien; ses explications étaient simples, nettes et vives; il savait les fixer dans l'esprit mobile des enfants, par des traits ingénieux et par des comparaisons frappantes.

Il excellait aussi dans le ministère de la prédication. Il ne s'attardait pas à composer ses sermons selon les règles de l'art; sa manière était toute apostolique. Comme il possédait avec une remarquable facilité d'élocution un grand fonds de doctrine, il se contentait de prendre quelques notes qu'il classait dans sa mémoire; il se livrait ensuite à l'improvisation.

Cette méthode a des inconvénients; elle expose à des irrégularités et des redites, mais à tout prendre elle était pour lui la meilleure, parce qu'elle lui permettait de rester lui-même avec sa verve et son originalité de bon aloi.

Monsieur Delehaye comprenait que de nos jours l'enseignement chrétien seul ne suffit pas dans les paroisses industrielles, et que des oeuvres de préservation et d'édification y sont nécessaires. Il établit donc un patronage pour les garçons et une réunion dominicale pour les filles.

Il encouragea d'autres oeuvres qu'il vit naître et prospérer, à savoir, deux conférences de Saint Vincent-de-Paul, celle des hommes et celle des dames, l'oeuvre de la communion réparatrice et de l'adoration nocturne, celle de Notre-Dame de l'Usine et une Fraternité du Tiers-Ordre de Saint François.

De plus, aucune des oeuvres générales de l'Église ne restait en souffrance dans sa paroisse.

En un mot, il l'avait pourvue de tous les organes propres à y entretenir la vie chrétienne dans les temps difficiles que nous traversons; tant il est vrai que monsieur Delehay fut toujours de son temps dans la meilleure acception de ce mot.

Il avait songé à tout mais il s'était oublié lui-même. Son presbytère était vieux, humide et incommode. La municipalité tint à honneur d'en faire construire un autre, spacieux et agréable, et de l'offrir à son dévoué pasteur comme témoignage de son estime et comme gage de la reconnaissance publique. Elle fit plus encore.

§ V. SON JUBILE SACERDOTAL.

L'année 1886 amenait pour monsieur Delehay le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. C'est la municipalité qui prit l'initiative de cette fête jubilaire dont le souvenir se perpétuera à jamais dans la paroisse Saint Piat, à Roncq.

Cette fête eut lieu le jeudi 17 juin 1886.

Rien de touchant comme le témoignage unanime et spontané de respect, d'amour et de reconnaissance que tous les habitants donnèrent en ce jour à leur pasteur. Riches comme pauvres, tous eurent à coeur de contribuer dans la mesure de leurs moyens à donner à cette belle fête tout l'éclat désirable.

La décoration des rues était du meilleur goût. Sur tout le parcours du cortège on avait planté de jeunes sapins, munis encore de leur feuillage, que reliaient entr'eux des guirlandes de fleurs ou des banderoles; çà et là des fausses portes portant au fronton des devises inspirées par la circonstance. Les façades des maisons disparaissaient sous les drapeaux ou les

branchages; les fenêtres étaient garnies de lanternes vénitiennes et de transparents, représentant des sujets allégoriques les initiales A.D., ou même le portrait du jubilaire; des drapeaux et des bannières étaient arborés partout. De nombreuses habitations portaient d'heureuses inscriptions. En voici quelques unes : Il tend la main à l'indigent. - Sa louange est dans la bouche des pauvres. - Reconnaissance à notre bon pasteur. - Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Des trottoirs étaient transformés en parterres fleuris où les plantes de serre étaient artistement disposées et entremêlées. Le portail de l'église était orné de magnifiques portières en velours rouge frangé d'or.

Le soleil ne s'est malheureusement pas mis de la fête. Toutefois bien que sombre le temps s'est maintenu pendant toute la durée du cortège, et quand la pluie a fait son apparition, la cérémonie religieuse était terminée.

A dix heures, une cavalcade, conduite par monsieur Louis Vienne et composée d'environ 120 cavaliers, alla prendre monsieur Delehayé au presbytère de Saint Roch. Le vénéré jubilaire, accompagné de monsieur Debrabant, doyen de Notre-Dame, à Tourcoing, de monsieur Villain, curé de Saint Roch, et de monsieur Delahousse, curé de Notre-Dame-aux-Bois, prit place dans une magnifique voiture à quatre chevaux attelés à la daumont, que monsieur Leurent-Lefort avait mise à la disposition des organisateurs de la fête.

Le conseil municipal de Roncq, le clergé et toutes les sociétés qui devaient faire partie du cortège, attendaient monsieur le curé près du passage à niveau du chemin de fer.

Arrivé à cet endroit, monsieur Delehayé mit pied à terre et revêtit les habits sacerdotaux. Monsieur Bonduel, maire, s'avança et offrit au vénéré pasteur les félicitations et les vœux de toute la population, à l'occasion de ce solennel anniversaire. Monsieur Vienne parla ensuite au nom des membres de la fabrique de l'église de Saint Piat, dont il est le président; puis monsieur l'abbé Grenon, vicaire, rappelant tous les travaux apostoliques du jubilaire, lui exprima la reconnaissance des paroissiens en même temps que leurs souhaits de posséder longtemps encore le cher pasteur.

Nous reproduisons ici ces trois discours

Discours de monsieur Bonduel.

Monsieur le Curé,

Représentant officiel de cette population si chrétienne et si sympathique de Roncq, je suis heureux de me faire l'interprète des sentiments qui animent les habitants de cette commune, pour vous offrir nos félicitations et nos vœux en ce beau jour de votre jubilé de cinquante ans de sacerdoce.

Je saisis avec empressement cette circonstance pour vous exprimer la vive et sincère reconnaissance que votre long ministère a profondément enracinée dans tous les coeurs. Vous nous avez donné sans compter le meilleur de votre vie, que dis-je, vous n'avez presque point connu d'autre famille spirituelle que celle de vos enfants de Roncq; il y a près d'un demi-siècle que nous sommes l'objet de votre paternelle sollicitude et trente ans que nous vous nommons notre pasteur.

Nous avons été témoins de votre activité, de votre zèle et à même de juger de la fécondité de ces cinquantes années de ministère.

École libre des Soeurs, école des Frères, patronage, hospice, et comme couronnement notre vaste et belle église, telles sont les oeuvres remarquables dues à votre initiative et à votre dévouement.

Je n'irai pas plus loin, je craindrais de blesser votre modestie en levant le voile, sous lequel se cachent tant d'actes de généreuse charité, secrets du bienfaiteur et du protégé, mais que parfois la reconnaissance a laissé transpercer au dehors.

Au nom de tous, je demande au ciel qu'il prolonge d'heureuses années encore la verte vieillesse de notre vénéré pasteur, que toujours les autorités ecclésiastique et civile, qui émanent d'une source unique comme les eaux qui abreuvant nos campagnes, proviennent de l'Océan, que toujours cette double autorité, inspirée par l'amour commun du bien et du bien-être des habitants de Roncq, marche la main dans la main, à la réalisation de cette parole : « Qu'il est doux d'habiter ensemble quand on peut vivre en frères. »

Discours de monsieur Vienne.

C'est pour moi, monsieur le curé, une chère et douce mission que de venir au nom du conseil de fabrique de Roncq, vous affirmer nos sentiments de respectueuse reconnaissance et d'inébranlable attachement. Le dévouement sans bornes, le zèle infatigable dont vous n'avez cessé de faire preuve pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler, ont vivement touché notre coeur.

L'admirable accord avec lequel tous vos paroissiens ont contribué cette manifestation, vous dit avec assez d'éloquence combien sont sincères et universellement ressentis les sentiments qui l'ont produite. Mais aussi quoi de plus légitime et quels titres ne vous êtes vous pas acquis à la reconnaissance de tous.

Personne n'a pu oublier que si nos convictions religieuses ne sont pas violées dans ce qu'elles ont de plus intime, c'est surtout à vous, monsieur le curé, que nous le devons. C'est vous qui avez doté le village de ces communautés de Frères et de Soeurs, dont l'éloge n'est plus à faire et qui au point de vue de l'instruction et de l'éducation, nous donnent des garanties d'une sécurité complète, Grâce à vous, nous avons le droit d'espérer que nos enfants garderont inviolable la foi de leurs parents. Nous le disons bien haut : Vous avez pris toutes les précautions propres à sauvegarder l'innocence.

Parmi les oeuvres qui ont marqué votre ministère au milieu de nous, il est de mon devoir de rappeler que c'est votre zèle qui nous a valu cette belle église de Roncq. C'est vous qui le premier avez songé à la reconstruction totale de notre vieille église en ruine. Grâce à votre bon sens si persuasif, à votre fermeté aussi patiente qu'inébranlable, vous êtes parvenu à établir l'union et l'entente dans tous les esprits, et votre impulsion si noble et si féconde a déterminé l'adoption de cet heureux projet. Nous ne saurions oublier, ni les démarches pénibles, ni les sacrifices énormes que vous vous êtes imposés pour mener l'entreprise à bon terme.

Cela n'a pas suffi à une activité sur laquelle les années semblent n'avoir aucune prise. L'église achevée, que n'avez- vous pas fait pour l'orner et l'embellir. Rien ne vous a arrêté ; tous les obstacles ont été abordés et surmontés avec une facilité que nous ne saurions trop admirer.

Qu'il me soit permis, monsieur le curé, de vous remercier des bienfaits d'ordre moral et religieux que vous n'avez cessé de répandre dans votre longue carrière. Que de coeurs votre parole a consolés ! Combien nous nous sentons pénétrés de reconnaissance pour celui qui s'est senti assez de dévouement et de charité pour une si vaste tâche.

Puissions-nous, cher et vénéré pasteur, vous conserver longtemps encore au milieu de nous, et venir au soir de votre vie, réjouir votre coeur par le spectacle d'un dévouement et d'une fidélité que rien ne saura ébranler. Votre brillante santé confirme cet espoir et vos nombreux paroissiens par leurs vœux et leurs prières ne pourront manquer de l'obtenir du ciel.

Discours de monsieur le vicaire Grenon.

Bien cher et vénéré pasteur,

Cinquante années de sacerdoce. c'est-à dire, cinquante années d'apostolat, de dévouement sans bornes pour le salut des âmes et la gloire

de Dieu, quel événement mémorable et bien digne d'être glorifié ! Mais que les cinquante années de ce ministère fécond en oeuvres et en bienfaits se soient passées on peut dire entièrement dans la même paroisse n'est-ce pas un de ces faits mémorables entre tous et qu'on ne saurait assez célébrer !

Dieu, cher et vénéré pasteur, nous a accordé cette faveur insigne, toute privilégiée. Aussi vos dévoués paroissiens se sont-ils empressés d'accomplir leur devoir filial, en venant à l'occasion de votre jubilé sacerdotal vous offrir solennellement leurs félicitations et leurs vœux.

Oui, tous vos enfants sont heureux de vous donner un gage public, éclatant de l'amour, du respect et de la reconnaissance que votre long et fécond ministère a profondément enracinés dans tous les coeurs.

Vos paroissiens, cher et vénéré pasteur, aiment à se rappeler toutes les oeuvres dues à votre généreuse initiative ou fécondées par vos encouragements et vos conseils, et ces écoles des Frères et des Soeurs, où l'enfance reçoit le précieux bienfait d'une éducation religieuse, et cet asile où la vieillesse jouit des consolations de la charité et de la foi, et ces associations où la jeunesse trouve un abri et un encouragement pour sa vertu, et comme couronnement ce temple dont les splendeurs transmettront aux générations futures, le passage d'un prêtre dévoré du zèle de la maison de Dieu.

Mais, je suis heureux de l'affirmer, à l'honneur de la religieuse population de cette paroisse, cette reconnaissance s'adresse spécialement au ministre de Dieu, au père de leurs âmes, pour les inappréciables bienfaits de son ministère pastoral. Durant un demi-siècle vous avez réalisé pour elle cette belle parole de l'apôtre « J'appartiens à tous, je me fais tout à tous pour les sauver tous ! »

Toute une génération a grandi au spectacle de vos vertus sacerdotales, sous l'influence de vos travaux apostoliques. Riches et pauvres, grands et petits, tous ont été témoins de l'activité, du zèle incessant que vous avez consacrés à l'oeuvre de leur salut.

Il n'est aucun d'eux à qui vous n'avez prodigué votre temps, vos soins, vos fatigues, toute votre vie. Aussi, en ce jour, vos paroissiens sont-ils unanimes pour saluer et remercier en vous le bon pasteur qui s'est dévoué à les conduire dans le chemin du salut.

C'est pour donner une preuve de la reconnaissance et de la foi qui les animant, que tous ont tenu à honneur de participer à une souscription ouverte pour l'acquisition d'un magnifique ornement qui perpétuera dans cette paroisse les témoignages de l'affection et de la vénération que vous avez su inspirer.

A côté du don généreux du riche, vous y trouverez l'obole si précieuse et si méritoire que le pauvre a voulu sacrifier, en l'accompagnant de paroles sorties du coeur et qui resteront toujours gravées dans notre souvenir comme votre plus bel éloge et la meilleure preuve de son attachement et de sa gratitude.

Et maintenant, cher et vénéré pasteur, les prière de tout ce peuple accompagneront au saint autel et demanderont reconnaissance de nouvelles bénédictions pour vous et votre ministère. Elles solliciteront instamment du Dieu de bonté qu'il lui conserve longtemps encore le pasteur aimé et vénéré plus que jamais dans ce cinquantième anniversaire de son sacerdoce, qu'il le conserve pour la prospérité de ses oeuvres comme pour la joie et l'affection de ses paroissiens «Ad multos annos ! »

Le héros de la fête répondit à chacun avec beaucoup d'à propos.

Monsieur le curé remonta ensuite en voiture. Monsieur le chanoine Leblanc, principal du collège de Tourcoing, monsieur Hutin, doyen de Seclin, et monsieur Debrabant, doyen de Notre-Dame à Tourcoing, prirent place à ses côtés; puis le cortège se déroula dans les principales rues dans l'ordre suivant :

Cavaliers, suisse et enfants de chœur, élèves des Frères, société de Saint Louis de Gonzague, élèves des Soeurs, un groupe de fillettes coquettement habillées en bergères, trois jeunes filles représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, bannière de l'Immaculée Conception, un groupe de moissonneuses et vendangeuses, bannière du Rosaire, sociétés de Saint Roch, de Saint Hilaire, sociétés ayant leur siège chez monsieur Cousinne, chez monsieur Lepers, chez monsieur Vandevienne; arbalétriers de Saint Hubert, société de bouleurs établie chez monsieur Feys, sociétés de secours mutuels, vieillards de l'hospice, anciens militaires, pompiers formant la haie, musique municipale, conseil municipal et conseil de fabrique, chantres, clergé et la voiture suivie d'un peloton de cavaliers.

Sur le passage du cortège la foule s'incline respectueusement devant le vénéré jubilaire. A chaque instant la voiture s'arrête, des enfants complimentent monsieur le curé et lui offrent de magnifiques bouquets. On lui présente même, avec une charmante allégorie, un joli petit mouton.

Il était près de midi quand le cortège entra dans l'église, dont les vastes proportions avaient peine à contenir l'affluence des fidèles.

Un jubilé sacerdotal est avant tout une fête d'actions de grâce; aussi est-ce dans l'église, comme en son centre, qu'elle

doit se déployer avec toute sa force d'expansion. L'église de Roncq avait revêtu pour la circonstance une décoration du meilleur goût. Quelques centaines de plantes rares et de milliers de roses blanches et rouges en faisaient tous les frais. Rien de plus sévèrement beau que les deux massifs de verdure enserrant le maître-autel; rien de plus léger et de plus gracieux que ces guirlandes festonnées, partant d'un superbe dôme de fleurs suspendu à la voûte du transept et courant de chapiteau en chapiteau jusqu'aux extrémités des nefs.

Monsieur Delehayé célébra la Sainte Messe, assisté de deux de ses anciens vicaires, avec une pompe d'autant plus grande, qu'elle se trouvait rehaussée à la fois par la richesse des vêtements sacrés, par la beauté des chants du lutrin, par les morceaux de choix exécutés par la société philharmonique et par l'affluence extraordinaire des prêtres et des fidèles qui remplissaient le temple saint.

Après l'Évangile, monsieur Debrabant, doyen de Notre-Dame à Tourcoing, est monté en chaire et prononça une allocution qui impressionna vivement tout l'auditoire. Prenant pour texte ces paroles : « On peut vous appeler les bienheureux vous qui possédez ce bien ! » l'orateur sacré retrace la vie du bien-aimé jubilaire, à qui Dieu avait accordé toutes les grâces pour remplir comme il le fait son importante mission.

Il rappelle l'édification de cette vaste et belle église, son ameublement, la fondation des écoles et des patronages. Il félicite tous les paroissiens des témoignages de gratitude qu'ils donnent aujourd'hui à celui qui depuis de si longues années se dévoue au salut de leurs âmes. Il fait allusion au don d'un ornement, offert à l'occasion du jubilé, au moyen d'une souscription à laquelle tous, riches et pauvres, ont contribué. Il termine en félicitant le vénéré jubilaire et il prie instamment Dieu de le conserver longtemps encore à son troupeau.

A l'issue de la messe, le cortège c'est reformé pour conduire processionnellement monsieur le curé au presbytère. La cérémonie religieuse était terminée à deux heures.

Dans l'après-midi, les membres du clergé et tous les notables se rendirent dans une des salles de l'école des Soeurs, où les attendait un banquet de plus de cent couverts. Les bonnes religieuses s'étaient ingénérées à multiplier les

surprises; aussi pendant le repas, des chants variés, des dialogues et des monologues de circonstance vinrent tour à tour divertir la foule des convives. Monsieur Debrabant, doyen de Notre -Dame à Tourcoing, ouvrit la série des toasts par la lecture chaudement acclamée d'une dépêche, apportant de Rome une bénédiction pontificale pour le jubilaire. Monsieur Delehayé répondit à tous avec un à-propos et une aisance qui ne trahissaient point les fatigues et les émotions de la journée.

Vers le soir, des illuminations et un feu d'artifice clôturèrent cette splendide fête.

La manifestation de ce jour, honore autant les ouailles que le pasteur, car si elle est une preuve éclatante du zèle et du dévouement de celui-ci, elle est aussi un sincère témoignage des sentiments profondément religieux et reconnaissants des habitants de Roncq.

§ VI. SES VERTUS ET SES QUALITES.

Après avoir reçu de ses paroissiens ces marques unanimes de respect et de filial amour, monsieur Delehayé espérait pouvoir se reposer un peu et se préparer paisiblement à la mort. Mais il avait compté sans la loi scolaire que la franc-maçonnerie imposa alors à la France et qui fut bientôt mise à exécution à Roncq.

Monsieur le curé se mit de nouveau à bâtir et quand l'école fut achevée, il dut pourvoir au traitement du personnel enseignant. On vit alors ce quêteur de soixante-dix-sept ans, appuyé sur son bâton de vieillesse, s'en aller péniblement de porte en porte, afin de recueillir des souscriptions pour l'entretien de son école catholique de garçons; c'était admirable.

Il y a bien d'autres choses admirables dans cette vie de prêtre.

Dès que l'église était ouverte le matin, on l'y trouvait S'acquittant de ses exercices spirituels et tout disposé à se rendre au confessionnal.

Il visitait assidument ses malades, Dès qu'on lui en signalait un dont le danger était pressant, il s'empressait de s'assurer de son état. Sa sollicitude touchait au scrupule. Venait-on lui annoncer le décès d'une personne morte, sans avoir reçu les sacrements, il s'interrogeait avec anxiété et s'ingéniait pour ainsi dire à se trouver lui-même en défaut.

Il possédait la vraie et solide piété. C'est d'une main ferme et expérimentée qu'il a dirigé des personnes destinées ou vouées déjà à la vie religieuse, beaucoup de prêtres, des fidèles de toute condition. Il y avait en lui du prêtre et du soldat : on conçoit que sa direction ait revêtu un caractère spécial tenant de l'un et de l'autre.

Sa charité ne connut jamais de bornes : il donnait sans compter. Dieu seul sait tout ce qu'il a versé dans le sein du pauvre. Ce que l'on sait, c'est qu'il a fourni largement de sa bourse à toutes les grandes oeuvres qu'il a entreprises; c'est que l'héritage paternel, grossi du modeste héritage de son frère, mort curé de Wahagnies en 1872, s'est émietté dans ses mains.

Il aimait aussi à rendre service. Il était toujours prêt à obliger; à quelque moment qu'on vint le trouver, on ne semblait jamais le prendre à contretemps. Il ne se refusait à aucune démarche, quand il s'agissait de rendre de bons offices à ceux qui avaient eu la confiance de s'adresser à lui.

Cependant, pour bien connaître monsieur Delehay, il fallait vivre dans son intimité. Il apparaissait alors sous un jour nouveau. Sous des dehors graves, même un peu austères, on lui trouvait des trésors inépuisables de bonté, de dévouement, de prévenance. On ne tardait pas à se convaincre que chez lui le coeur valait au moins la tête. Ses vicaires étaient de la maison et ce droit qu'ils acquéraient, en arrivant chez lui, ils ne le perdaient pas en quittant la paroisse. Ses séminaristes étaient ses enfants et tous les prêtres ses amis, par cela seul qu'ils étaient prêtres. Il exerçait l'hospitalité si volontiers et de si bonne grâce, que c'était une fête de s'asseoir à sa table.

Il excellait à assaisonner ses repas d'agréables propos. Nul plus que lui ne savait avec aisance,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

en émaillant sa conversation de mots heureux, de saillies originales, de tournures pittoresques, qui lui donnaient une étrange saveur. A l'occasion, il décochait un peu partout, en franc-tireur, des flèches parfois aigües, jamais empoisonnées, mais telle était sa délicatesse sur ce point, qu'il se serait accusé lui-même s'il avait visé des faibles.

En toute circonstance et jusque dans ses moments de joyeux abandon, il restait en possession de lui-même. C'est là une des raisons de sa force et de son autorité. Il en est une autre plus péremptoire : c'est qu'il fut toujours et avant tout l'homme du devoir,

Dans cette longue vie, on chercherait en vain la trace de ce qu'on appelle compromissions, demi-mesures, calculs d'une politique étroite ou égoïste. Sentinelle vigilante et fidèle au poste que la Providence lui avait assigné, il ne cessait de fouiller du regard tous les horizons de sa paroisse et de réprimer sur l'heure tout abus qui pointait, de quelque côté qu'il vînt. Il ne faisait aucune acception de personne. L'amitié, la puissance, les services rendus, il eût le cas échéant, tout sacrifié au devoir. Son coeur eût saigné mais il aurait délivré son âme. Il était de la race des forts qui sont capables, à l'exemple de Saint Ambroise, d'arrêter un coupable au seuil du temple, ce coupable fut-il empereur.

Telle fut la vie édifiante de celui que monsieur Simon, doyen de Notre-Dame de Tourcoing, considérait comme le modèle des curés. On peut certes exprimer ici la judicieuse pensée de monseigneur Sonnois, notre illustre archevêque : je ne connais rien de plus beau parmi les hommes sur terre, qu'une longue vie de prêtre, sans tâche et sans défaillance et dès lors rien qui mérite davantage la participation aux éternelles bontés de Dieu.



§ VII.

SA MORT, SES FUNERAILLES.

L'estimable curé de Roncq venait d'entrer dans sa quatrevingt-troisième année. Malgré sa verte et robuste vieillesse, il ne se faisait pas illusion sur sa fin prochaine; certains indices l'avertissaient qu'elle ne tarderait guère à arriver.

Ce prêtre de foi robuste et de rare énergie ne redoutait qu'une chose : c'était d'être réduit, par de longues infirmités, à l'impuissance d'agir par lui-même et de gouverner sa paroisse. Cinq jours avant sa mort et sans que rien présageât, un danger prochain, il disait à monsieur Charlet, vicaire à Somain :

- J'ai une main qui me refuse presque le service. Si je devais me trouver dans la nécessité de me faire emmailloter comme un enfant, que Dieu veuille bien m'épargner cette épreuve en me prenant tout de suite.

Dieu écouta la prière de ce fidèle serviteur, qui avait si bien et si longtemps guerroyé pour sa gloire, il lui accorda la grâce de tomber au poste ainsi qu'un vaillant soldat. Comme il le savait désireux de faire en toutes choses, vite et bien, il voulut que la mort avec lui fit vite et bien.

Monsieur Delehayé passa sa journée du Dimanche 8 Janvier 1893, selon son habitude. Il se trouva à l'église de grand matin, chanta la grand'messe et les vêpres et se rendit à la réunion des jeunes filles; après le repas du soir, il se livra jusqu'à neuf heures à sa récréation ordinaire avec ses vicaires et un ami particulier du presbytère. Le lendemain en se levant il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Néanmoins il voulut chanter la messe; il l'acheva péniblement, comme il le prévoyait ce fut la dernière.

Deux jours après, le Mercredi, à quatre heures du soir, le danger devint pressant et il reçut solennellement les derniers

sacrements. D'une voix ferme et en pleine possession de lui-même, il adressa aux assistants en pleurs, une touchante allocution, demandant à ses paroissiens des prières et des suffrages, en faveur de celui qui pendant les cinquante-sept années de son sacerdoce, avait dû encourir devant Dieu de graves responsabilités.

Peu après il tomba dans une douce et pieuse rêverie, chantonnant parfois quelqueune des prières de la messe, récitant des psaumes et des oraisons liturgiques. Vers six heures et demie, il s'endormit sans souffrance dans le sein de son Créateur.

La nouvelle de sa mort excita partout les plus sympathiques regrets. Dès que son corps eut été exposé dans la chapelle ardente, la foule émue vint le visiter pendant deux jours et chacun en se retirant admirait l'air de sérénité, répandu sur ses traits; il paraissait dormir paisiblement.

Les funérailles solennelles eurent lieu Lundi 11 janvier 1893, à onze heures : elles furent vraiment triomphales.

Sur le parcours du convoi, les bannières flottaient au vent; des draperies de deuil étaient apposées sur les murs; les réverbères étaient allumés et voilés. A l'entrée de l'église une fausse porte avait été dressée, de même qu'à l'entrée du cimetière.

A l'église également, le spectacle était imposant: un lambrequin noir et blanc, parsemé de larmes, était tendu dans le chœur, les colonnes étaient recouvertes de draperies noires ; la chaire, le confessionnal du regretté défunt, le buffet des orgues.étaient décorés avec un goût sévère. Enfin un magnifique catafalque s'élevait au milieu de la nef principale.

Immédiatement après le suisse et les enfants de chœur, portant la croix, venaient les élèves de l'école communale, ceux des écoles libres, portant des bannières; les sociétés de Saint Roch et des anciens militaires; la confrérie de Notre-Dame de l'Usine; le Patronage; un groupe de jeunes filles portant une bannière de la Sainte Vierge; les dames de la conférence de Saint Vincent-de-Paul; les anciens élèves des Frères; la musique municipale; un grand nombre d'ecclésiastiques; enfin le corbillard. Les pompiers faisaient la haie.

Messieurs les vicaires, le conseil de fabrique, le conseil municipal; le bureau administratif de l'hospice; la famille et les fidèles formant le cortège.

La messe fut célébrée par monsieur le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame à Tourcoing. Avant de donner l'absoute il fit en termes émus l'éloge de monsieur le curé Delehaye. Au cimetière, monsieur Désiré Leurent, maire, prononça le discours suivant :

Avant de quitter la tombe du prêtre vénéré qui vécut si longtemps parmi nous, comme un père au milieu de ses enfants, ce n'est pas sans émotion que je remplis le devoir officiel et en même temps presque filial, de retracer sa vie, en quelques mots, et surtout, d'être l'interprète de la reconnaissance publique.

Depuis 54 ans, son dévouement n'a cessé ni jour, ni nuit: les trésors de son inépuisable charité, les ressources de sa vive intelligence nous ont été entièrement consacrés, et vous comprenez si bien, mes chers concitoyens, la perte que nous faisons, que votre deuil se manifeste de toutes manières : Il apparait dans les emblèmes qui couvrent vos maisons, il apparait dans le concours empressé de tous les paroissiens, des sociétés civiles et religieuses, dans la présence des corps constitués; il éclate enfin dans la douleur que nous éprouvons tous en accompagnant à sa dernière demeure, Augustin Delehaye, curé de la paroisse Saint Plat. Ce n'est pas son éloge que je viens faire, cet éloge est inutile, il est sur toutes les lèvres, et quand on garderait le silence, ses oeuvres parleraient.

Monsieur Delehaye est né à Seclin, le 16 Novembre 1810. Fils d'une honorable famille de cultivateurs, il avait les qualités solides et sérieuses qui distinguent les habitants de la campagne.

En 1836, il fut ordonné prêtre, à l'exemple de son frère aîné, et devint vicaire à Fives. On sait quels souvenirs excellents il a laissés dans cette paroisse et quelles nobles amitiés lui sont restées fidèles jusque dans ses dernières années.

En 1838, l'autorité diocésaine nomme monsieur Delehaye, vicaire à Roncq, pour aider monsieur le curé Naninck dont la santé était affaiblie.

Dès les premières années, le jeune vicaire donne des preuves de ses talents d'administrateur. Avec cet entrain et cette volonté qui lui était propre, il se consacre à tout ce qui compose l'administration d'une grande paroisse; la prédication, le catéchisme, la visite des pauvres et des malades ne suffisent pas à son zèle, il trouve encore le temps de donner des conseils de tous genres et même d'enseigner le latin aux jeunes gens qui paraissaient avoir la vocation religieuse. Enfin sous son impulsion toujours discrète, quoique puissante, les oeuvres paroissiales surgissent et se développent. Monsieur Delehaye seconde la création d'une école de filles, il en surveille le développement, les améliorations, l'agrandissement et

bientôt cette école acquiert une réputation qu'elle a conservée et qui est justement méritée.

Son attention se portait en même temps sur l'éducation des jeunes gens, qu'il voulut confier aux Frères Maristes dont il appréciait le dévouement et l'expérience. Il eut la consolation de voir sa confiance bien placée et voulant compléter son oeuvre, il acheta, de ses propres deniers, une propriété voisine de l'école pour la fondation d'un patronage.

En 1857, monsieur Delehay succède à monsieur Naninck. Vous dirais-je l'enthousiasme unanime à son installation ! L'autorité diocésaine avait en cette circonstance répondu aux vœux de toute la population. .

Comment retracer cet ensemble de vertus, de zèle, de dévouement, d'abnégation que le nouveau curé déploie au service de ses chers paroissiens? Sentinelle vigilante au poste que Dieu lui a confié, il lutte victorieusement contre tous les abus qui pourraient porter atteinte à la religion. Sa charité ne le cède pas à l'ardeur de sa foi et il devient un des promoteurs les plus ardents pour la création d'un asile destiné, aux vieillards.

Plein de reconnaissance envers la Providence, qui le secondait dans toutes ses oeuvres, notre cher Pasteur voulut donner à Dieu une demeure digne de Lui et digne aussi de la commune de Roncq. Ceux qui furent les confidents de ses desseins se rappellent encore les difficultés et les épreuves dont il triompha par son énergie. Il paya de sa personne, de son repos, de sa fortune, et, grâce au concours des autorités municipales, on vit s'élever ce magnifique édifice que les étrangers admirent et dont nous sommes justement fiers.

Les fêtes qui ont accompagné la consécration de la nouvelle église n'ont été surpassées qu'en 1886, à l'occasion des noces d'or de notre vénérable jubilaire. C'est alors surtout que le Bon Pasteur fut acclamé avec amour par tous ses paroissiens. Et cette affection lui était due, car sous des apparences presque austères, il cachait dans son coeur des trésors de tendresse, surtout envers les pauvres. Tout ce qu'il fit pour les soulager, eux seuls pourraient le redire. Sa main généreuse était toujours ouverte pour donner, et de même qu'il ne calculait pas les distances dans ses visites aux malades, il ne calculait pas ses ressources pour venir en aide aux malheureux.

Rarement on vit un caractère d'homme offrir plus grand contraste : Posséder dans les choses de Dieu tant de science, d'élévation, de profondeur et apporter aux choses de ce monde un esprit aussi charmant de bonhomie et de gaîté.

Je ne peux passer sous silence la grande douleur de ses dernières années, lorsque, s'appuyant sur son bâton de vieillesse, il dut aller faire un nouvel appel aux braves coeurs de la commune, afin de conserver aux enfants l'éducation et les traditions de leurs ancêtres.

Tel a été, mes chers concitoyens, la vie longue et saintement remplie de notre bien-aimé Pasteur. Il est tombé à son poste comme un vaillant soldat, à l'heure où il offrait le divin sacrifice. C'est à l'autel même que

Dieu lui fit entendre sa voix, et qu'il l'appela du champ de bataille de la vie au séjour de l'éternel repos.

Dieu ménagea son bon et fidèle serviteur. Il ne voulut pas le condamner à une longue impuissance de le servir. Il ne fit pas languir cette âme ardente si pleine de mérites pour le Ciel où nous devons désirer le retrouver désormais.

Au nom de tous vos paroissiens, adieu, vénéré Pasteur, recevez l'hommage de nos profonds regrets, vous n'oublierez pas ceux que vous avez tant aimés ; Roncq conservera toujours le souvenir de vos vertus et de vos enseignements.

Quelques jours après cette cérémonie funèbre, une souscription fut faite parmi les paroissiens, pour élever un monument au regretté monsieur Delehay.

A l'aide de la somme recueillie, on plaça au centre du cimetière un calvaire reposant sur un rocher artificiel, audessous duquel se trouve le corps de monsieur Delehay.

Ce rocher est bâti en rotonde; sa base est construite en pierre de Soignies, et sa face antérieure est couverte d'une pierre contenant l'inscription suivante :

*Ici repose
en attendant la résurrection
Maître AUGUSTIN DELEHAYE
vicaire de Roncq pendant 19 ans
curé de Roncq pendant 35 ans
décédé le 11 janvier 1898
dans sa 83^{me} année.
R. I. P.
Dieu a récompensé son digne serviteur.
Souscription paroissiale.*

De plus, on a placé dans la muraille de la chapelle de Saint Piat, à l'intérieur de l'église, à côté de la porte de la sacristie, une pierre en marbre blanc, contenant l'inscription suivante, composée par monsieur le chanoine Jules Didiot, doyen de la Faculté de Théologie de Lille

*Clarae memoriae
AVGVSTINI DELEHAYE
viri fortis sacerdotis pii
qui heic per annos LIV
pastoris vices deinde mvnvs
strenve ac constanter gerens
paroeciam verbo exemplo institvtis*

*mnivit ditavit avxit
pavperes dilexit tenerrime
amplam hanc et decoram aedem
Deo O M. beatoque Piato martyri
sacram fecit antio MDCCCLXXIV
laboribvs tandem ac diebvs
onvstvs non oppressvs
in coelvm velox avolavit
die XI janvarii anno Christi MDCCCXCIII
aetatis vero svae LXXXII*

*Optimo et desideratissimo Patri
christiana civitas posvit
gratitvdinis et amoris cavssa*

En voici la traduction :

*A la brillante mémoire
d'AUGUSTIN DELEHAYE
homme fort, prêtre pieux,
qui ici pendant 54 ans
remplissant avec vaillance et constance
l'office de vicaire puis de curé,
orna, dota, augmenta
la paroisse, par sa parole, son exemple et ses institutions
il aima les pauvres très tendrement,
il consacra en l'an 1874
ce grand et splendide édifice
à Dieu et au bienheureux martyr Piat.
Enfin chargé mais non accablé
de travaux et de jours,
il vola rapidement au ciel
le 11 janvier de l'an du Christ 1893,
âgé de 82 ans,*

La ville chrétienne de Roncq a posé cette pierre
comme gage d'affection et de reconnaissance
à son très bon et très regretté Père.





Souscripteurs de Roncq.



- MM. Florimond Allart, curé de Saint Piat, *4 exemplaires.*
Léon Batteur-Ghislain.
Édouard Bonduel - Ghestem, *2 exemplaires.*
Joseph Bonduel, *2 exemplaires.*
Charles Bouchard - Delahousse.
Léon Campagne - François.
Julien Catteau - Damide.
Henri Catteau - Pluquet.
Henri Catteau - Destombes.
Henri Catteau - Rousselle.
Louis Casier-Decoene.
Louis Castelle-Carette.
Veuve Louis Chombart - Destombes.
François Couvreur - Delannoy.
Valentin Couvreur - Voreux.
Augustin De Busschère - Vanreux.
Louis Deckmyn - Desailly.
Hortense Decottignies.
Henri Decottignies - Marchand, secrétaire.
Eugène Deflandre - Duroeux.
Alphonse Delahousse - Galliez.
Lucien Delahousse - Liasse.
Henri Delannoy - Catteau.
Paul Delannoy - Debucquoy.
Louis Delemasure - Dervaux, *2 exemplaires.*
Émile Delobel - Cau.
Louis Delporte - Decottignies.
Martial Delporte.
Auguste Desplanques - Tiberghien.
Jules Dessauvages - Delannoy.
Louis Destombes - Lepoutre.
Jean-Louis Destombes - Leveugle.
Albert Destombes - Coget.
Julien Destombes - Coinné.

- MM. Louis Destombes - Desrumaux.
Jules Desurmont - Dumanoir, 2 *exemplaires*.
Daniël Devos, vicaire.
Louis Dorgeville - Delecroix.
Eugène Duprez - Lecomte, notaire, 2 *exemplaires*.
Jean-Baptiste Dutilleul - Delannoy.
Jean Duvillier - Lefebvre.
Albert Duvillier - Watine.
Odilon Ficheroulle curé de Saint Roch, 2 *exemplaires*.
Les Frères Maristes de Saint Piat.
Les Frères Maristes de Saint Roch.
Émile Galisot - Cornille, docteur en médecine, 2 *exempl.*
Jean-Baptiste Haquette - Lepers.
Louis Haquette - Lepers.
Antoine Hennion - Adam.
Louis Labarre - Banchegance.
Julien Lagache - Delattre, 6 *exemplaires*.
Gustave Lepoutre - Cau, maire.
Désiré Leurent - Hassebroucq, 2 *exemplaires*.
Désiré Leurent - Lefort, 4 *exemplaires*.
Albert Leys - Verschaeve, adjoint, 2 *exemplaires*.
Louis Lootgieter, ancien vicaire.
Pierre Loridan - Vannoberghe.
Henri Manessiez - Manessiez.
Jean-Baptiste et Jean-Louis Manessiez.
René PotiéDemeestere.
Louis Selosse - Lepers.
Jean-Baptiste Six - Bouchery.
Les Soeurs de Saint André.
Les Soeurs de Sainte Thérèse.
Georges Struyve - Desruelles.
Joseph Torris - Leurent.
Adolphe Vandenberghe - Pieters.
Achille Vandeputte - Parrent.
Charles Vandermaliere - Mahieu.
Paul Vanhoutte, ancien vicaire.
Henri Vanthuynne, vicaire.
Élise Vienne. Louis Vienne - Hédon.
Louis Vienne - Wacquez, adjoint.





TABLE DES MATIERES.



Première Partie.

	PAGE
CHAPITRE I. Topographie	I
» II Population	4
» III. L'Église	8
» IV. La Chapelle de Notre-Dame	24
» V. Le Curé et le Presbytère	28
» VI. Le Vicaire et le Clerc. Des Fondations.	35
» VII. Le Cimetière	39
» VIII. L'École des Garçons	42
» IX. L'École des Filles	48
» X. L'Hospice	51
» XI. La Paroisse de Saint Roch	55

Deuxième Partie.

CHAPITRE I. Les dates les plus anciennes de Roncq.	59
» II Extraits des Actes de Rémissions	70
» III. Le Protestantisme	77
» IV. Le Jansénisme	82
» V. Extraits des Registres Paroissiaux. Société de Saint-Georges	87
» VI. Établissement d'un Octroi	91
» VII. Extraits du Livre aux Résolutions	94
» VIII. Construction d'un Hôtel-de-Ville.	97
» IX. La Révolution Française	100

Troisième Partie.

	PAGE
CHAPITRE I. Les Fiefs	II3
» II. Les Seigneurs	I2o
» III. Les Curés	I3o
» IV. Les Vicaires	I34
» V. Prêtres natifs de Roncq	I36
» VI. Les Maires de Roncq	I4o
» VII. Pierres Sépulcrales	I4I

Quatrième Partie.

Biographie de Monsieur Delehaye.

§ I. <i>Ses Études</i>	I45
§ II. <i>Son Ministère de Vicaire</i>	I47
§ III. <i>Son Installation comme Curé</i>	I49
§ IV. <i>Son Pastorat</i>	I52
§ V. <i>Son Jubilé Sacerdotal</i>	I54
§ VI. <i>Ses Vertus et ses Qualités</i>	I6I
§ VII. <i>Sa Mort, ses Funérailles</i>	I65
Souscripteurs de Roncq	I7I



GRAVURES:



I. Vue de l'Église et de son contour en I59o	I
II. Vue du Château de Roncq en I644	II2
III. Portrait de Monsieur le Curé Delehaye	I44



TABLE DES PERSONNES CITEES

NOM	PRENOM	PAGE
ALLARD		23
BALLINC	Jean	71
BARON	Joseph Constantin	88
BAUDRI		3; 8
BAYART	Catherine Joseph	144
BAYART	Jean	144
BAYART	Philippe Joseph	144
BEAUSSART	Catherine	141
BERNARD	Michel	4
BERTIN	Nicolas François	43; 44
BILLET	Charles Louis	98
BILLET	Jean	10; 31
BILLET	Marie Rose	137
BILLET	Wautier	6
BOLE	Allard	89
BONDUEL	Adolphe Félix Joseph	137
BONDUEL	Edouard	23; 140
BONDUEL	Joseph	22
BONDUEL	Michel	137
BONTE	Collard	5
BONTE	Mathieu	96
BOSCARD	Martin	75
BOSCARD	Robert	75
BOSQUART	Pierre	117
BOUCHE	Jacques	6; 73
BOUCHE	Jean	5; 71
BOUCHE	Josquin	71
BOUCHE	Josse	72
BOUCHE	Olivier	71
BOUCHE	Pierre	76
BOUCHE	Thierry	5
BOUCHE	Willot	70
BOUISINE	Marie Joseph	143
BOUSSEMART	Jacques	10
BOUSSEMART	Jean Baptiste	41
BOUSSEN	René	14
BOUTRY	Marie Barbe	136
BREDART	François	109
BREDART	Georges	110

La petite bibliothèque d'histoire locale

CACHAR	Dieudonné Joseph	83
CACHAR	Joseph	32
CAILLEBOT DE LA SALLE	François	9
CALLEWAERT	Jean	37; 42; 73
CAMBRON		10
CAPELLE	Wille	73
CARTON	Jacques Albert	Préface; 96
CARTON	Pierre Philippe	Préface
CASIER	Augustin	109
CASIER	Jean Baptiste	14; 140
CASIER	Pierard	70
CASIER	Pierchon	72
CASTEL	Adrien	73
CASTEL	Philippe	73
CASTEL	Robert	30
CASTEL		49
CATRY	Guillaume	6
CATTEAU	Alexandre	89
CATTEAU	Alibert	89
CATTEAU	Charles Louis Joseph	137
CATTEAU	Jean	75
CATTEAU	Jean Baptiste	137
CATTEAU	Marie Jeanne	36; 94
CATTEAU		17; 103; 104; 109
CAZIER	Antoine	10
CAZIER	Augustin	108
CAZIER	Jean	4
CHARLET	Emmanuel	88
CHARLET	Eugène	106
CHARLET	Gaspard	88
CHARLET	Jean Baptiste	138
CHARLET	Louis	138
CHARLET	Mare Anne Joseph	88
CHARLET		94; 107
CLARISSE	Rufine Françoise	138
CLERBAULT	Léonard	6
COULON	Jeanne	142
COUROUBLE	Guillaume	87; 136
COUROUBLE	Jean Baptiste	10; 142
COUROUBLE	Jonas	142
COUROUBLE	Mathieu	142
COUROUBLE	Pierre	98; 99

La petite bibliothèque d'histoire locale

COUROUBLE	Pierre François Aimable	136
COUSIN	Michel Ange	99
COUVREUR	Agnès	49
COUVREUR	Antoine	10
COUVREUR	Jean François	139
COUVREUR	Jean Baptiste	103
COUVREUR	Paul Charles Marie	139
COUVREUR	Valentin	22; 23
COUVREUR	Vincent	103
CRUCK	Bernard	5
CUVILLON	Allard	117
CUVILLON	Jean Robert	126
CUVILLON	Jean Baptiste	117; 125
CUVILLON	Jean Robert	36
CUVILLON	Madeleine Françoise	126
CUVILLON	Maximilienne	126
CUVILLON	Pierre	29; 117; 125
CUVILLON	Raphaël	114; 117; 126
DAL	Barbe Thérèse	138
DAL	Josse	5
DALLE	Julie Adèle Henriette Jph	14
DANSET	Anne Catherine	143
DANSET	Hugues	66
DANSET	Jean	66
DANSET	Marie Anne Joseph	143
DANSET	Philippe	74
DANSET	Pierre Antoine	143
DANSET	Pierre Joseph	143
DANSETTE	Auguste	137
DANYENS	François	10
DARENBERG	Claire Eugénie	125
DARENBERG	Philippe	124
DASSONVILLE	Louis	56
DASSONVILLE	Maximilien	10
DE SALM	François Ernest	11
DE ZUNIGA	Balthazar	29
DEBAILLEUL	Martin	10
DEBAR	Jeanne	118
DEBEAUFORT	Philippe	121
DEBLOIS	Jeanne	123
DEBLOIS	Louis	123
DEBOEYE	Louis	137

La petite bibliothèque d'histoire locale

DEBONNIERES	Antoine	116
DEBONNIERES	Charles	116
DEBONNIERES	Charles Ignace	117
DEBONNIERES	Jacqueline	116
DEBONNIERES	Jean	116; 124
DEBONNIERES	Marie Françoise	116
DEBONNIERES	Marie Marguerite	116
DEBONNIERES	Philippe	116
DEBONNIERES	Philippe Albert	116
DEBOSSCHERE	Ismérie	138
DEBOURGOGNE	Antoine	116
DEBRABANCHON	Françoise	122
DEBRIMEU	Charles	124
DEBRIMEU	Marie	124
DEBUSSY	Marie Jeanne	115
DECARNIN	Jean	24
DECARONDELET	Jean	127
DECARONDELET	Marie Thérèse Joseph	127; 128
DECOEUR	Pierre	35
DECOMINES	Jeanne	120
DECOUPIGNY		119
DECOUTAY	Charles	121
DECROIX	Péronne	116
DECROY	Albert	125
DECROY	Anne	123; 124
DECROY	Charles	123
DECROY	Dorothée	124
DECROY	Marguerite	124
DECROY	Marie Charlotte	125
DECROY	Philippe	123; 125
DEDEURWAERDER	Pierre Joseph	138
DEDEURWAERDER	Rémi Edouard	138
DEFLANDRES	Ghislain	26
DEFLANDRES	Ghislain	27
DEFORREST	Guillaume	115
DEFOURMESTRAU	Jean Antoine Joseph	119
DEFOURMESTRAUX	Claude François	119
DEFOURMESTRAUX	Eugène François Dom.	126
DEFOURMESTRAUX	Jean André François	126
DEFOURMESTRAUX	Marie Isabelle	126
DEFOURMESTRAUX	Pierre Auguste Marie	127
DEFURSTEMBERG	Vladislas	125

La petite bibliothèque d'histoire locale

DEGAVRE	Théodora Maximilienne	125
DEGHERBODE	Philippe	118
DEGMONT	Charles	125
DEGMONT	Madeleine	125
DEGORIS	Antoine	26
DEGUINES	Charles Eugène Jean Do.	117
DEHALLUIN	Anne	121
DEHALLUIN	Georges	121
DEHALLUIN	Ghislain	80
DEHALLUIN	Jean	120; 122
DEHALLUIN	Jeanne	121
DEHALLUIN	Jeanne Henriette	122; 124
DEHALLUIN	Nicolas	80
DEHALLUIN	Wautier	120
DEHENNIN	Eugène	125
DEHENNIN	Philippe Louis	125
DEHENNIN	Pierre	124
DEHINGETTE	Adrienne	114
DEHOUPINES	Antoine	6
DEJOYEUSE	Louis	121
DELABOUVERIE	Jean	118
DELACHAPELLE		120
DELAHAYE	Cosme Joseph	87
DELAHAYE	Marie Caroline	115
DELAHAYE	Pierre	115
DELAHOUSSE	Charles Louis	138
DELAHOUSSE	Désiré	56
DELAHOUSSE	Désiré Auguste Joseph	138
DELAMARCK	Marguerite	123
DELANDAS	Isabeau	118
DELANNOY	Albert François	126
DELANNOY	Allard	37
DELANNOY	Antoine	88
DELANNOY	Catherine	119
DELANNOY	Clémence Lucie	139
DELANNOY	Françoise	126
DELANNOY	Huges	115
DELANNOY	Jacquemart	5; 6
DELANNOY	Jacques	115
DELANNOY	Jossine	122
DELANNOY	Louis François	13; 99
DELANNOY	Louise	138

La petite bibliothèque d'histoire locale

DELANNOY	Marie Catherine	138
DELANNOY	Paul	115
DELANNOY	Philippe	122
DELANNOY	Pierre	10
DELCOURT	Marie	142
DELEBECQUE	Libert	62
DELEBECQUE	Michel	62
DELEBOE	Disder	62
DELECHAPELLE	Jacqueline	117
DELECOURT	Jacques	31
DELEDESSOUBS	Jean	37
DELEHAYE	Augustin	17; 21; 22; 34; 46; 49; 50; 51; 129;
DELELIS	Guillaume	64
DELENS	Marie	125
DELEPORTE	Marguerite	29
DELERUE	Simon Pierre	104
DELERUE		107
DELERUYELLE	Auguste	14
DELEVAL	Jean	5
DELEVOYE	Jean	30
DELEWASTINNE	Hugues	117
DELEWASTINNE	Lambert	117
DELFORGE	Léon Ernest Joseph	138
DELFORGE	Richard Désiré	138
DELICH	Jeanne	118
DELIGNE	Alexandre	125
DELIGNE	Charles	123
DELIGNE	Jacques	121
DELIGNE	Jean	123
DELMASURE	Louis	56
DELMOTTE	Henri	40; 137
DELMOTTE	Henri Joseph	51
DELMOTTE	Pierre Antoine	137
DELMOTTE		49; 52
DELOBBEAU	Wallerand	75
DELOBEL	Allard	70
DELOBEL	Charles	30
DELPORTE	Jean François	137
DELPORTE	Jean Joseph	137
DELUXEMBOURG	Antoine	118
DELUXEMBOURG	Jacques	118

La petite bibliothèque d'histoire locale

DELUXEMBOURG	Louis	118
DELUXEMBOURG	Marie	118
DEMAILLARD	Denis Joseph Godefroy	116
DEMORTAGNE	Jean	118
DENIS	Marguerite	115
DERAISSE	Antoinette	119
DERAISSE	François	118
DERAZOIR	Marie Bernardine	127
DERES	Grardin	71
DEREU	Jean	76
DEREU	Nicolas	76
DEROCQ	Ignace	101
DEROCQ	Pierre	103
DERONCQ	Nolen	120
DEROSIMBOIS	Marguerite	66
DERVAUX	Léonie	57
DERVAUX	Simon	104
DERVEAUX	André	87
DERVEAUX	Antoine	74
DERVEAUX	Denis	88
DERVEAUX	Simon	103
DESAINT VENANT	Péronne	120
DESAINTE ALDEGONDE	Antoinette	121
DESAINTE ALDEGONDE	Nicolas	121
DESCAMPS	Michault	70
DESNE	Michel	9
DESPATURE	Caroline	88
DESPIERRE	Gossart	4; 5
DESPRET	Gauthier	62
DESPRETZ	Huart	117
DESPREZ	Arnould	73
DESPREZ	Jacques	72
DESROUSSEAUX	Marie	87
DESRUMAUX	François	12; 38
DESRUMAUX	Jean François	12
DESRUMAUX	Pierre François	37; 44
DESRUMAUX	Pierre Joseph	90
DESSAUVAGE	Louis	74
DESSAUVAGE	Pierre	75
DESSAUVAGES	Charles	75
DESTOMBES	Amélie	20
DESTOMBES	Amélie	22

La petite bibliothèque d'histoire locale

DESTOMBES	Gilbert	10
DESTOMBES	Jacques Dominique	10
DESTOMBES	Jean Baptiste	109; 140
DESTOMBES	Louis Joseph	54
DESTOMBES	Pierre Joseph	16
DESURMONT	Edouard	54
DESURMONT	Jean Baptiste	54
DESWAZIERES		119
DETENQUETTE	Marie	117
DETHIANT	Jacquemine	116
DETOLLENAERE	Guillaume	118
DETOURCOING	Isabeau	114
DEVICQ	Marie Jeanne Henriette	126
DEVOLDRE	Jacques	30
DEWAZIERES	Marie Françoise	129
DEWAZIERES	Pierre Auguste Marie	128
DEWITTHEM	Philippe	121
DEYDEGHEM	Charles	114
DEYDEGHEM	Charles François	114
DEYDEGHEM	Jacques	114
DEYDEGHEM	Jean	114
DEZOUTIN	Jacques	24
DHUMIERES	Charlotte	123
DILLIES	Marie Anne Joseph	142
DISCART	Jean Baptiste	106; 107
DOIGNIES	Charles	119
DOIGNIES	François	119; 124
DOIGNIES	Louis	119
DOIGNIES	Maximilien	119
DOSTENDE	Jeannin	118
DRAGON	Jean François	126
DRAGON	Louis Hippolyte Joseph	126
DROUOT	Charles	57
DRUART	Louis	104
DUBLARE	Hubert	75
DUBOSQUIEL	Jean	119
DUCASTEL	Jacquet	73
DUCASTEL	Jean	4; 31
DUCHASTEL	Antoine	114
DUCHASTEL	Jean	114
DUCHASTEL	Louis	114
DUCHASTEL	Philippe Antoine	114

La petite bibliothèque d'histoire locale

DUCHATTEL	Antoine	88
DUCHATTEL	Félix	97
DUCHATTEL	Marie Thérèse	49; 143
DUCOULOMBIER	Michel	30; 31
DUCOUROUBLE	Antoine	10
DUCROQUET	Antoine	31
DUFER	Jean	24
DUFOREST	Daniel	115
DUFOREST	Gauthier	115
DUFOREST	Gilbert	5
DUFOREST	Jean	6; 115
DUFOREST	Marguerite	115
DUFOREST	Pierre	115
DUFOREST	Thierry	115
DUHAM	Guillaume	114
DUHAMEL	Rosalie	138
DUJARDIN	Jacques	10
DUMORTIER	Bertrand	4
DUMORTIER	Charles Louis	143
DUMORTIER	Gilbert	43; 143
DUMORTIER	Jacques	89
DUMORTIER	Jean	6; 65
DUMORTIER	Jean François	10
DUMORTIER	Jean Baptiste Joseph	53
DUMORTIER	Mélanie Joseph	143
DUMORTIER	Noël	73
DUMORTIER	Pieron	65
DUMORTIER	Pierre Joseph	143
DUPATIN	Watier	118
DUPONT	Henri	16
DUPRE	Jean François	98
DUPREZ	Eugène	23
DUQUESNOY	Antoine François	140
DUQUESNOY	Auguste	140
DUQUESNOY	Jean	113
DUQUESNOY	Joseph Vital	96
DUQUESNOY		44
DURETZ	Pierre	29
DUTILLEUL	Jean Baptiste	56
DUVILLIER	Marie Jeanne	48
ETIENNE	Pierre	24
FACON	Marie Rose	136

La petite bibliothèque d'histoire locale

FAUVARQUE	Philippe Joseph	53
FRANCHOMME	Jacques	95
FRANCHOMME	Pierre	10
FRANCHOMME		110
FREMAULT	Gilbert	4
FREMAULT	Marguerite	116
FREMAULT	Philippe	116
FREMAULT	Philippine	66
FREMAUT	Pierre	10
FREMAUX	Françoise	49
FREMAUX	Louis	108
FREMAUX	Marie Elisabeth	137
GADENNE	Alexandrine	144
GADENNE	Jean Baptiste	95
GALLAND	Gilles	73
GHESQUIER	Henri Félix	54; 137
GHESQUIER	Joachim	44
GHESQUIER	Joséphine Antoine dèle	14
GHESQUIER	Louis	14; 137
GHESQUIER	Louis Joseph	140
GHESQUIER		98
GHESQUIERE	Joachim	12
GHESQUIERE	Noël	73
GHISELIN	Agnès	114
GHISELIN	Georges	114; 118
GHISELIN	Gilles	114
GHISELIN	Jean	114
GODEFROOT	Marguerite	115
GONTIER	Edouard Augustin	138
GONTIER	Edouard Jean Baptiste	138
GOUBERT	Jean	75
HANGOUART	Guillaume	117
HANGOUART	Jeanne	117
HANGOUART	Paris	117
HANGOUART	Roger	117
HAQUETTE	Cyrille Louis	53
HAQUETTE	Jean Baptiste	41
HATTU	Marie Marguerite Caroline	115
HATTU	Maximilien	115
HENNION	Antoine	140
HESPEL	Clément Henri François	128
HESPEL	Pierre Albert	115

La petite bibliothèque d'histoire locale

HEYGHEL	Willemine Frédérique	88
HIONCQUIERT	Amélie	137
HOLBECQUE	François Joseph	140
HOLLEBECQUE	Marie Angélique	88
HOLLEBECQUE	Maximilien	73
HOLLEBECQUE	Yderus	63
HONORE	Anne Catherine	87
HONORE	Catherine	48
HONORE	Charles	96
HONORE	Jean Baptiste	141
HONORE	Marie Angélique	144
HOVELAQUE	Augustine	54
HOVELAQUE	Jean Baptiste	108
JOLY	Pierre	29; 30
KANART	Etienne	65
LABBE	Charles Guy	16; 17; 51; 52; 140
LADESSOUBS	Jean	136
LADESSOUBZ	Laurent	136
LAPERRE	Ange	34
LEBARBIER	Charles	35
LEBARBIER	Jean Claude	114
LEBARBIER		84
LEBLAN	Louis	56
LEBORGNE	Jean	116
LECLERCQ	Jean Baptiste	33
LECLERCQ		114
LECOMTE	Germaine	23
LECOMTE	Jean Baptiste	12; 140
LECOMTE	Pierre	12
LECROART	Marie Madeleine Françoise	88
LEDOUX	Jacques	74
LEDUC	Jean Baptiste	11; 12
LEFEBVRE	Henri	45; 49
LEFEBVRE	Henri Désiré Joseph	44
LEGAY	Eustache	115
LEGAY	Jean Baptiste Ignace	115; 116
LEGRAND	Jean Baptiste Joseph	107
LEHOUCQ	Jean	30
LEMAHIEU	Ricquar	73
LEMAISRE	Gilbert	24
LEMAISTRE	Hugues	70

La petite bibliothèque d'histoire locale

LEMAITRE	Antoine	111
LEPERS	Antoine	10
LEPIERRE	Marguerite	88
LEPLAT	Antoine	75
LEPOUTRE	Gustave	23; 57; 140
LEPOUTRE	Jean	119
LEPOUTRE	Jean Baptiste Joseph	89
LEPREUDHOMME D'HAILLY	Marie Charlotte Joseph	127
LEROUX		34
LEROY	Louis Joseph	37; 38; 106; 108; 109; 110
LESAFFRE	André Joseph	96
LESAFFRE	Antoine Richard	Préface
LESAFFRE	Jacques François	11
LESAGE	Auguste Joseph	102
LESAGE	Jean Baptiste	37
LESAGE	Louis François	53
LESAGE	Martin	13
LESAGE	Martin Joseph	96
LESAGE	Toussaint	37
LESAGE		98
LESAULCH	Joris	118
LEURENT	André Jean Félix	53
LEURENT	Désiré	47
LEURENT	Désiré	140
LEURENT	Eugénie Hermance	54
LEURENT	Hermance	20
LEURENT	Jules	17
LEURENT	Louise	111
LEURENT		20; 22; 50
LEURIDAN	Elisabeth	125
LEZAIRE	Pierre François	144
LHERMITE	Pierre Joseph	10
LIBERT	Félicité	137
LOEUL	Pierre François	140
LOMBART	Christophe	72
LOOTGIETER		23
LORIDAN		45
LOUAGE	Jean	30
LOUVET	Adrien	26
LUCX	Adrien	119
LUCX	Adrienne	119

La petite bibliothèque d'histoire locale

LUPPART	Thierry	4
LUTHER	Marguerite Elisabeth	88
LUTHER	Martin	88
LUTUN	Archange Joseph	88
LUTUN	Fidèle Archange Joseph	11
MACHON DELESAULCH	Jean	120
MAILLARD		15
MALFAIT	Gilles	75
MARY	Jacques Philippe	43
MASQUILIER	Augustin	19; 56
MILLESCAMPS	Laurent	71
MONNIER		20
MOTTE	Jean	75
MOTTE	Pierre	75
MOUTON	Jean	4
MULLIER	Pierre Martin	98; 99
NANINCK	Henri	20
NANINCK	Pierre	14; 49; 51
NOLLET	Adrien	87
NOLLET	François	30
NOLLET	Hacquinet	73
NOLLET	Jacques	73
NOLLET	Jasquin	73
NOLLET	Wallerand	87
OBERT DE CHAUSNES	Jean François	10
PARENT	Hubert	88
PETIPAS	Aldegonde	125
PETIPAS	Guillaume	125
PHILIPPE	Henri	14
PIAT	Joséphine	51
PICAVET	Jacquemar	5
PICAVET	Jean	75
PICQUERY	Jean	25; 26
PLATEVOET	Charles	14
PLATTE	Joseph	96
POLLET	Marie	125
RAOUL	Alexandre	10
RAPY	Antoine Gustave	14
RAPY	Edouard	14
RAPY	Gustave	13
ROBERT	Bertrand	4; 117
ROHART	Pasquier	74

La petite bibliothèque d'histoire locale

RONDELER	Louis	102
ROUSSEL	Angélique	137
ROUSSEL	François	136
ROUSSEL	Isidore Joseph	136
ROUSSEL	Jean	75
ROUZE	Pierre Joseph	14; 49
ROUZE		36
SEGARD	Gilles	73
SELOSSE	Jean François	138
SELOSSE	Jean Baptiste	138
SELOSSE	Julien	10
SELOSSE	Michel Joseph	96; 137
SELOSSE	Pierre Antoine	37; 137
SELOSSE		95; 107
SERRUS	Anne Marie	137
SIMON	Jean	24
SIX	François	10
STELANDRE	Jacques	10
STIEN	Hacquinet	71
STIEN	Jean	71
STIEN	Philippe	6
STIEN	Roger	72
STIEN	Watier	66
STIEN	Willemet	71
SUIN	Sophie Joseph	53
VALLET	Martin Bon	65
VANDALLE	Josse	5
VANDEBEULQUE	Joseph André	140; 142
VANDEBEULQUE	Pierre	142
VANDEBEULQUE	Pierre Antoine	142
VANDEBEULQUE	Pierre Joseph	97
VANDENBROUCK	Marguerite	115
VANDERGRACHT	François	121
VANDERLENDE	Salomon	118
VANHEULE	Augustin Paul	37
VANHEULE	Dominique	37
VANHEULE	Jean	37
VANHEULE	Pierre	37
VANHEULLE	Pierre Joseph	37; 97
VANHOUTTE		23
VANHULFE	Gilles	118
VANWINGHE	Antoine Jean	85

La petite bibliothèque d'histoire locale

VAULIN	Jean	73
VERHAEGHE		47
VIENNE	Adrien	75
VIENNE	Allard	10
VIENNE	Balthazar	10
VIENNE	Jacquemars	115
VIENNE	Jean	6; 31
VIENNE	Jean Baptiste	51
VIENNE	Louis	16
VIENNE	Marie Jeanne	142
VIENNE	Michel	12; 13; 102
VIENNE	Pierre François	89
VIENNE	Roger	5
VIENNE	Thomas	72
VIENNE		17; 52; 95; 101
VILLAIN	Jean Baptiste	Préface; 56
VILLAIN DE GAND	Maximilien	9
VISEUR	Jacques	6
VOREUX	Marie Anne	89
WAGNON	Jean Baptiste	90; 96
WAGNON	Philippe	88
WAGNON	Mathieu	31
WALLERAND		52
WARLOP	Robert	119
WASTINE	Jacquemine	65